

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

101 ^e liste de souscripteurs.....	89
Le Comité : Conférence de M. ROBERT DE CAIX.....	91
La dernière phase du problème de l'alcool en Indochine, par ROBERT DALCAN.....	97
La question des emprunts chinois.....	102
En Chine : La révolution à Canton, par JEAN RODES.....	106
Le futur emprunt de 90 millions de l'Indochine.....	109
Les chemins de fer en Indochine : quelques chiffres.....	111
La canonnade italienne de Beyrouth.....	113
Le conflit italo-turc et l'opinion musulmane, par H. MARCHAND.....	116
Variétés : Instantanés d'Extrême-Orient, par HENRI MYLES.....	119
Indochine. — La naturalisation des indigènes. — Le régime du sel à Quang-tchéou-wan. — La stabilisation de la piastre. — Une importante réforme judiciaire. — La modification du taux de l'intérêt légal. — L'application des lois ouvrières. — Les tabacs indochinois et la Régie française.....	122
Siam : Une tentative révolutionnaire. — Chemins de fer. — Manœuvres des Tigres de la jungle. — L'aviation au Siam.....	123
Levant. — Le chemin de fer de Bagdad.....	124
Extrême-Orient. — Chine : La révolution chinoise. — L'attitude des puissances. — Les dépendances extérieures et la révolution. — Le drapeau de la république. — Une cérémonie traditionnaliste. — Le féminisme et la révolution chinoise. — Les colonies chinoises de l'Asie méridionale.....	124
Japon : L'exportation du riz coréen. — La population de la Corée. — Une nouvelle banque franco-japonaise.....	127
Perse : La réponse à la note anglo-russe : troubles dans le Nord. — Le retour en exil de Mohamed Ali. — Le transpersan. — Les relations anglo-persanes : déclarations de M. Asquith et de sir E. Grey.....	127
Asie russe : Le chemin de fer de l'Amour.....	129
Asie anglaise : Documents démographiques. — La révolution chinoise et l'opinion publique à Singapour.....	129
Nominations officielles.....	131
Bibliographie.....	132

101^e LISTE DE SOUSCRIPTEURS ⁽¹⁾

MM.

Bertin, de l'Institut.....	25 »
R. P. Scheil, de l'Institut.....	25 »
V ^{te} de Fontenay, consul général.....	12 »
D ^r Pennel, à Paris.....	25 »
* Ministre des Colonies.....	25 »
Gouverneur général de Madagascar.....	25 »
Commandant Victor Duruy.....	50 »
A. Salles, inspecteur des colonies.....	25 »
Reynaud, à Paris.....	20 »
H. Renard, à Paris.....	12 »
George Johnston, à Paris.....	25 »
Général de Pélaçot, à Paris.....	20 »
Ottavi, consul général.....	15 »
Ch. B. Maybon, à Shanghai.....	15 »
Réné Blanchard, à Paris.....	25 »
Le Camus, capit. d'artillerie.....	24 »
* Jacottet, lieut. de cavalerie.....	15 »
* Bibliothèque du port de Toulon.....	25 »
Flottes, capit. d'infanterie.....	15 »
Baron Gabriel de Gunzbourg, à Paris.....	25 »
Bibliothèque de la Chambre des députés.....	20 »
R. P. Ruffier, à Jérusalem.....	12 »
Club alpin d'Alger.....	12 »
Baron Ludovic de Contenson, à Paris.....	50 »
Norès, inspecteur des colonies.....	27 »
* De Basily, à Paris.....	40 »
Louis Raveneau, à Paris.....	25 »
Cercle militaire de Bizerte.....	15 »
Daô Vàn Su, à Hanoi.....	15 »
G. Lecomte, vice-consul de France.....	24 »
A reporter.....	688 »

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

<i>Report</i>	688 »	<i>Report</i>	2.491 »
G. Dubail, ministre plénipotentiaire.....	50 »	Max Hutter, à Dunkerque.....	20 »
A. de Panafieu, ministre plénipotentiaire.....	50 »	Bibliothèque des officiers du 6 ^e colonial.....	12 »
C. Hardouin, consul général.....	50 »	H. Baron, ingénieur des P.-C.....	12 »
A. Alby, ingénieur des P.-C.....	25 »	Ed. Clavery, consul de France.....	15 »
Vice-amiral Gervais.....	25 »	Dr H. Brouillard, à Bordeaux.....	12 »
Xavier Charmes, à Paris.....	50 »	Ecole de commerce de Marseille.....	12 »
René de Cérenville, à Paris.....	25 »	Arsène Chaumier, à Saint-Nazaire.....	25 »
Finot, à Paris.....	25 »	Etablissements Bergougnan, à Clermont-Fer.....	25 »
Ennemond Morel, à Lyon.....	20 »	Capit. de Fleurette, de l'artillerie.....	12 »
Louis Aubert, à Paris.....	25 »	Réunion des officiers de Bayonne.....	24 »
Baron G. de Mandat-Grancey, à Paris.....	15 »	Capit. Fernand Guerini, de l'infant. col.....	12 »
Colonel J. Monlezun, à Paris.....	20 »	Marc de Sambucy, à St-Etienne-du-Grès.....	12 »
Seauve, capit. d'artillerie.....	12 »	De Tinseau, capit. de cavalerie.....	15 »
* E.-T. Braumann, à New-York.....	25 »	* S. A. R. Monseigneur le duc de Montpensier.....	100 »
J. Calmann-Lévy, à Paris.....	50 »	Syndicat cotonnier de l'Est.....	12 »
Louis Malibran y Santibañez, à Paris.....	25 »	Marcel Cottreau, à Paris.....	25 »
Victor Collin, ministre plénipotentiaire.....	30 »	Abel Couvreur, ingénieur à Paris.....	25 »
Robert Méplain, à Paris.....	20 »	René Henry, à Paris.....	12 »
Société des Magasins du Louvre.....	50 »	Klobukowski, ministre plénipotentiaire.....	50 »
G. Mayer, inspecteur de la banque de l'I.-C.....	25 »	Edouard de Laboulaye, à Paris.....	25 »
Georges Outrey, ministre plénipotentiaire.....	25 »	Mariani, à Paris.....	25 »
Société de Géographie de Lille.....	20 »	Baron Roulleaux-Dugage, député.....	50 »
Régie générale de chemins de fer.....	12 »	Comte de Teyssièrre, à Paris.....	25 »
Marquis de Reverseaux, ambassadeur.....	50 »	Henry Viollet, à Bagdad.....	40 »
Grenard, de la banque de l'I.-C.....	20 »	Joseph Chailley, député.....	25 »
Capitaine H. Braive, de l'infant. coloniale.....	15 »	A. Bouet, avocat à Vimoutiers.....	12 »
Maurice de Vilmorin, à Paris.....	25 »	Dautremer, consul de France.....	25 »
Commandant de Thomasson, à Paris.....	25 »	Labbé, capitaine d'infanterie.....	12 »
Pierre Lefèvre-Pontalis, ministre plénipot.....	12 »	Ch. Lemire, résident honoraire de France.....	12 »
Louis Vignon, du conseil supér. des colonies.....	20 »	Cercle militaire d'Orléans.....	12 »
Paul Labbé, à Paris.....	15 »	Anthoine, ingénieur à Paris.....	25 »
Pierre Bodereau, avocat à la Cour.....	25 »	Pierre Argand, à Paris.....	25 »
Raindre, ambassadeur de France.....	12 »	Général d'Amboix de Larbont.....	50 »
Visière, à Paris.....	25 »	Angoulvant, gouverneur des colonies.....	15 »
M ^{me} Isabelle Massieu, à Paris.....	40 »	Aymonier, à Paris.....	25 »
Delavaud, ministre plénipotentiaire.....	25 »	Paul Bourde, à Paris.....	12 »
J. Marc Bel, ingénieur des mines.....	15 »	R. Bacot, manufacturier.....	50 »
Commandant de Lacoste, à Paris.....	25 »	Comte de Bonneval, à Paris.....	24 »
Comte de Terves, à Paris.....	25 »	Victor Bérard, à Paris.....	25 »
Jules Røeské, à Paris.....	25 »	Jacques Barth, à Paris.....	20 »
Capit. du Reau, de l'état-major.....	15 »	Jacques Bacot, à Paris.....	30 »
Magasins de la Belle-Jardinière.....	20 »	Magasin du Bon Marché.....	20 »
De Caraman, capit. d'artillerie.....	20 »	Maître Boizel, avoué à Paris.....	12 »
Camille d'Hœdt, à Bruges.....	12 »	Gaston Bordat, à Paris.....	12 »
* Roth, à Tiflis.....	20 »	Prince Jean de Broglie.....	20 »
Jean Boissonnas, ministre plénipotentiaire.....	25 »	De Caqueray, lieutenant de vaisseau.....	15 »
Doulcet, à Paris.....	12 »	Casenave, ministre plénipotentiaire.....	25 »
Ateliers et chantiers de la Loire.....	100 »	Cicile, à Paris.....	12 »
V. Pacilly, à Paris.....	12 »	J.-C. Charpentier, 1 ^{er} secrét. d'amb. honoraire.....	25 »
R. Jourdain, ingénieur des A.-M.....	20 »	Alex. R. Conty, ministre plénipotentiaire.....	25 »
A. Grandidier, de l'Institut.....	25 »	Charles Cambefort, à Paris.....	25 »
M. Meillier, administrateur en Indochine.....	15 »	Joannès Couvert, à Paris.....	40 »
Alphonse Gérard, à Paris.....	100 »	Baron de Courcel, ambassadeur de France.....	25 »
Général Baron Corvisart.....	12 »	Vicomte J. de Courcy, à Paris.....	25 »
Henri Brenier, à Hanoi.....	25 »	H. Chevrier, à Paris.....	12 »
* H. Charlot, à Saint-Cloud.....	20 »	Messageries fluviales de Cochinchine.....	100 »
H. de Peyerimhoff, à Paris.....	25 »	Charbonnages du Tonkin.....	100 »
G. Bouillard, ing. en chef des ch. de fer chinois.....	20 »	Chantiers et ateliers de la Gironde.....	25 »
Ingénieur, capit. d'infanterie.....	20 »	Forges et chantiers de la Méditerranée.....	12 »
Pierre Leroy-Beaulieu, député.....	50 »	Société de construction de ch. de fer en Chine.....	25 »
Dr Louis Vaillant, médecin-major.....	25 »	Est-Asiatique français.....	25 »
Résident supérieur au Tonkin.....	25 »	Société d'Etudes industrielles.....	25 »
* De Borchgrave, ministre plénipotentiaire.....	25 »	C ^{ie} de l'A. O. F., à Paris.....	25 »
Schmitt, des ch. de fer de l'Indochine.....	25 »	C ^{ie} de l'A. O. F., à Marseille.....	25 »
Roger Trousselle, à Villemonble.....	25 »	Société de géographie de Paris.....	15 »
Maurel, capit. d'infanterie.....	25 »	La « Foncière-Transports ».....	25 »
Bocquet, à Neuilly-en-Thelle.....	12 »	Société des Etains de Kinta.....	12 »
<i>A reporter</i>	2.491 »	<i>A reporter</i>	4.194 »

Report.....	4.194 »
Société d'Etudes et Entreprises coloniales.....	25 »
Maître Dufour, notaire à Paris.....	20 »
Pierre Duchesne-Fournet, à Paris.....	20 »
De Douville-Maillefeu, à Paris.....	15 »
Dussaud, à Paris.....	12 »
Frappier, à Paris.....	15 »
Marquis de la Ferronnays, député.....	25 »
Fernand Faure, à Paris.....	25 »
Eiffel, ingénieur, à Paris.....	30 »
F. François-Marsal, à Paris.....	12 »
Aspe-Fleurimont, à Paris.....	12 »
A. Foucher, à Paris.....	12 »
Gabriel Fermé, à Paris.....	50 »
Georges Gaulis, à Paris.....	25 »
Gay, à Paris.....	20 »
Jean Gout, ministre plénipotentiaire.....	25 »
Getten, à Paris.....	25 »
Guillemot, à Paris.....	12 »
Ch. Gimon, commiss. de la marine.....	12 »
G.-C. Grandjean, à Paris.....	12 »
William Huguet, à Paris.....	25 »
Baron Hulot, à Paris.....	25 »
Haarbleicher, à Paris.....	24 »
Raymond Kocchlin, à Paris.....	25 »
Maître A. Josset, notaire à Paris.....	25 »
Paul Lebaudy, ancien député.....	40 »
Général Lebon.....	50 »
Marquis de Laborde.....	25 »
Maurice U. Lacombe, secrétaire d'ambassade..	25 »
De Lapière de la Rouvière, à Paris.....	12 »
Général Lyautey.....	25 »
Comte Charles de Lesseps.....	15 »
Ch. Lallemand, de l'Institut.....	25 »
M ^{me} Leroy-Liberge, à Paris.....	25 »
André Lebon, ancien ministre.....	25 »
Lecat, direct. des Messag. Maritimes.....	25 »
Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut.....	25 »
Max Leclerc, à Paris.....	25 »
Paul Leroy-Beaulieu, de l'Institut.....	25 »
Messimy, ancien ministre.....	12 »
Charles Michel-Côte, à Paris.....	25 »
Marquis de Montaigu, député.....	25 »
Albert Massu, à Paris.....	20 »
De Marcilly, conseil de France.....	12 »
Mège, ancien député.....	25 »
Frédéric Mallet, à Paris.....	25 »
Ernest Mallet, à Paris.....	25 »
Louis Marin, député.....	12 »
M. Meillier, administ. en Indochine (1913).....	15 »
Baron A. de Mandat-Grancey.....	50 »
Baron Hély d'Oissel, à Paris.....	40 »
Georges Noblemaire, à Paris.....	25 »
Noetzlin, banquier, à Paris.....	100 »
Maurice Ordinaire, à Paris.....	20 »
Baron Jean de Neufville, à Paris.....	20 »
Commandant d'Ollone.....	25 »
Denis Pérouse, à Paris.....	100 »
René Pinon, à Paris.....	25 »
Pierre Georges-Picot, à Paris.....	15 »
Capit. Pruneau, de l'infant. coloniale.....	12 »
Piccioni, ministre plénipotentiaire.....	50 »
G. Prudhomme, industriel.....	25 »
Prêtre, inspect. des serv. civils de l'Indochine.	25 »
Albin Rozet, député.....	100 »
Georges Raverat, à Paris.....	25 »
E. Roume, gouverneur général honoraire.....	25 »
Raiberti, député.....	12 »

A reporter..... 5.979 »

Report.....	5.979 »
Rivière, à Paris.....	12 »
Comte Jean de Sayve, à Paris.....	25 »
Comte de Semallé, à Paris.....	25 »
Jules Siegfried, ancien ministre.....	25 »
Stanislas Simon, à Paris.....	25 »
Jean Saint-Girons, à Paris.....	20 »
Comte de Saint-Quentin, sénateur.....	25 »
De Saint-Chamant, à Paris.....	50 »
Général Silvestre.....	25 »
Ad. Schwenk et C ^{ie} , à Paris.....	25 »
Maurice Spronck, député.....	25 »
Ternaux-Compans, ancien député.....	25 »
G. Teissier, maître des requêtes.....	25 »
Baronne Thenard, à Paris.....	25 »
J. Trystram, sénateur.....	12 »
Alfred Vignon, à Paris.....	20 »
Weinschenk, à Paris.....	25 »
Pierre de Vauréal, à Paris.....	100 »
Michel Weltmann Pavlovitch.....	20 »
Union commerciale indochinoise.....	25 »
Richard Waddington, à Paris.....	25 »
Lucien Villars, à Paris.....	25 »
Bibliothèque des officiers du 23 ^e colonial.....	12 »
Eug. Bradier, vice-consul.....	12 »
Souscriptions diverses.....	268 50
Total.....	6.880 50

LE COMITÉ

Le Comité de l'Asie Française a tenu sa réunion statutaire annuelle, le samedi 23 mars, à 4 heures et demie. Le président du Comité, M. Emile Senart, présidait, assisté de M. Guillain, du marquis de Moustier et du marquis de Reverseaux, vice-présidents. Etaient présents : MM. Bertin, Robert de Caix, Victor Collin, Cordier, Doumer, Finot, Foucher, J.-H. Franklin, Charles Georges-Picot, Raphael Georges-Lévy, général de Lacroix, Lallemand, général Lebon, Le Myre de Vilers, Lefevre-Pontalis, M^{me} Massieu, MM. Maurice Ordinaire, René Pinon, Raveneau, Ristelhueber, Roume, Roulleaux-Dugage, Maurice Spronck, de Thomasson. S'étaient excusés : MM. Eug. Etienne, prince d'Arenberg, amiral Gervais, P. Deschanel, de Contenson, Denis Pérouse, Jules Delafosse, Paul Labbé, J. Marc-Bel.

M. Charles Georges-Picot, trésorier du Comité, a présenté le compte rendu de l'exercice financier de 1911 et a donné lecture du projet de budget pour 1912. Les conclusions du trésorier ont été adoptées à l'unanimité. Puis le président, M. Emile Senart, a fait l'exposé de la vie active et des travaux du Comité pendant l'année 1911 : il s'est félicité notamment des heureux résultats de l'initiative prise par le Comité en faveur de l'œuvre française de la Faculté de médecine de Beyrouth et a terminé en faisant appel au concours des membres du Comité pour assurer définitivement à notre action la stabilité et la prospérité financières qui lui sont indispensables.

A la fin de la séance M. Emile Senart a présenté aux membres présents, le capitaine Noiret et le lieutenant Dessirier, compagnons de mission du D^r Le-

gendre, qui viennent de rentrer en France après une campagne chinoise exceptionnellement pénible. On sait que, si le capitaine Noiret a eu la bonne fortune de revenir indemne, MM. Legendre et Dessirier ont reçu de cruelles blessures dont ils gardent les traces. L'assistance a très chaleureusement acclamé les deux courageux missionnaires et les a vivement félicités.

Après la réunion, M. Robert de Caix a fait pour nos adhérents une conférence publique sur les intérêts français et la révolution chinoise. MM. Noiret et Dessirier, qui avaient pris place au bureau, à côté du président et des membres du Comité, ont été de nouveau acclamés par la nombreuse assistance. Voici le texte de la conférence de M. Robert de Caix, qui a été très applaudie.

CONFÉRENCE DE M. ROBERT DE CAIX

LES INTÉRÊTS FRANÇAIS ET LA RÉVOLUTION CHINOISE

Notre président m'a demandé de résumer les faits de la révolution chinoise, d'en parler dans son ensemble et d'essayer de montrer comment elle peut réagir sur les intérêts français. Un tel sujet se recommandait au Comité de l'Asie parce qu'il a été singulièrement peu traité dans la presse qui s'est, sauf de rares exceptions, presque toujours contentée de publier les dépêches au jour le jour. Il en résulte que le grand public français se préoccupe beaucoup moins qu'il conviendrait d'événements énormes, qui ont comme jeté au creuset 300 millions d'hommes, et qui peuvent avoir les réactions les plus étendues sur toute la politique internationale.

La révolution chinoise peut être, en effet, un des plus formidables faits mondiaux du *xx^e* siècle. Mais jusqu'ici c'est un sujet terriblement confus, une jungle de faits dispersés. Il est donc malaisé de parler de la révolution chinoise et cette difficulté m'inquiète d'autant plus que je vais devoir faire subir une conférence un peu sèche et austère aux nombreuses dames qui ont commis l'imprudence de venir ce soir.

Je ne tenterai pas d'ailleurs d'entrer dans le détail des faits : ce serait la noyade certaine : je ne tenterai pas de débrouiller pour les autres un écheveau que j'ai à peine pu débrouiller pour moi-même. J'essaierai seulement autant que le permettent des événements déterminés par l'esprit dispersé des Chinois, j'essaierai d'en tirer des idées générales.

Je le ferai d'ailleurs sans phrases : nous n'avons pas ici à tenir sur les fonts baptismaux la jeune république chinoise. D'autres s'en sont chargés et l'ont fait avec toute la phraséologie rituelle qui convenait. Nous ne pouvons considérer les faits que de la manière la plus objective, la seule qui nous permette de voir comment les intérêts français peuvent être affectés par cette grande crise, tout en éprouvant de la sympathie pour un peuple innombrable qui avait vraiment des griefs légitimes et de fortes raisons d'aspirer à un régime meilleur.

* *

La révolution chinoise n'est cependant pas le fait d'une pensée consciente, disciplinée, entraînant d'un mouvement unanime la masse de la nation : de même que presque toutes les révolutions elle a été provoquée par une minorité active qui, comme un ferment, fait monter une pâte passive mais travaillée par un sourd mécontentement. Cette minorité elle-même est composite. L'élément que l'Occident y discerne le mieux est celui qui s'est fait pour ainsi dire à son image, qui a pris sa phraséologie en puisant aux sources de l'esprit révolutionnaire occidental. Il est composé de jeunes gens qui ont lu Montesquieu, le

Contrat Social : certains, allant plus loin, se sont repus d'ouvrages comme ceux de Kropotkine. Tels sont du moins les livres dont on trouvait le plus souvent la traduction dans les librairies chinoises en 1909, au moment où je voyageais en Chine, à côté des œuvres de réformistes et de révolutionnaires chinois inspirés eux-mêmes de l'Occident. Beaucoup des membres de la « Jeune-Chine » n'ont d'ailleurs connu l'Occident que d'une manière indirecte, à travers le Japon, pour avoir fréquenté dans les universités de ce pays. Un très grand nombre d'entre eux, méprisant la vieille culture chinoise et n'ayant aucune base de culture occidentale, ont des conceptions *a priori*, remarquablement superficielles. Les Européens qui les fréquentent dans leur pays, ceux surtout qui ont la tâche fort ingrate paraît-il d'enseigner dans ses écoles, qualifieraient assez volontiers les « Jeune-Chine » de primaires de l'esprit révolutionnaire. J'ai eu personnellement une conversation avec un des plus marquants de ces révolutionnaires, le Dr Sun Yat Sen, au moment où il songeait à ériger dans le Sud une république disparate. Il m'a semblé alors être un peu de ces théoriciens qui ne connaissent pas le doute et n'hésitent pas à vouloir marier la carpe et le lapin.

Aussi leurs conceptions sont-elles volontiers celles d'un radicalisme partisan de l'uniformité et niveleur. On en trouve peu qui semblent se demander comment les idées de l'Occident, qui a évolué sous des influences morales si différentes, se grefferont sur le vieux corps social de la Chine. Ils sont portés à croire à l'homme en soi, indifférent au milieu. La substitution de la redingote au costume national et l'adoption du calendrier grégorien sont symboliques de cet état d'esprit.

Ces théories se mêlent d'ailleurs, comme dans toutes les affaires humaines, d'une bonne dose d'ambition. Peut-être la dose en est-elle plus forte même que dans d'autres mouvements analogues. Il ne semble pas que l'on ne puisse discerner chez les révolutionnaires chinois beaucoup de cet esprit « samourai », de ce dévouement passionné et hiérarchisé qui a réussi à assurer au Japon l'ouverture de l'ère du Meiji. Les ambitions qui veulent se satisfaire dans chacun des centres où éclate le mouvement révolutionnaire chinois contribuent peut-être à expliquer ce que ce mouvement a de dispersé, la difficulté où il est d'arriver à une unité, d'y fondre les gouvernements provisoires qui se sont constitués çà et là.

Les réformistes à l'Occidentale ont fait beaucoup de bruit en Chine ces dernières années. Ils ont commençé par la tentative modérée de Yang You Ouei, qui voulut établir une monarchie constitutionnelle, séduisit un instant l'empereur Kouang Hsiou, mais fut vaincu et proscrit lors de la réaction que fit l'impératrice douairière en 1898 avec l'aide de Yuan Chi Kai, l'actuel président de la République.

Depuis les réformistes devenaient de plus en plus des républicains. Ils agitaient le pays : ils ont beaucoup contribué à arracher à la cour l'édit d'août 1908 aux termes duquel la Chine a été munie de Conseils provinciaux, municipaux, d'un Sénat provisoire, institutions qui devaient être couronnées par le régime constitutionnel et qui satisfaisaient moins l'agitation qu'elles ne servaient à l'entretenir. Il n'est pas certain d'ailleurs que toutes ces institutions répondissent exactement aux aspirations du pays. C'étaient plutôt sans doute des formules que les révolutionnaires à l'occidentale fournissaient aux revendications d'un mécontentement général ; mais peut-être ces mots occidentaux n'auraient-ils pas eu beaucoup d'écho sans l'existence de ce mécontentement parmi les notables et dans le peuple.

* *

Ce sont les tendances centralisatrices du gouvernement de Pékin qui ont le plus irrité les notables. La Chine est essentiellement un agrégat de provinces animées d'un esprit très particulariste et portées à vivre de leur vie.

propre. Lorsqu'il a été question de construire des chemins de fer, des Compagnies provinciales se sont constituées pour le faire. Leur existence satisfaisait à la fois le particularisme des provinces chinoises et le nationalisme qui s'est développé peu à peu par l'effet des contacts désagréables de la Chine avec le monde extérieur. Soit dit en passant, la rudesse de la politique des nations occidentales à l'égard de la Chine est responsable pour une bonne part de la crise formidable que traverse actuellement ce pays. Il s'agissait, en effet, en constituant des compagnies locales, d'empêcher la construction du réseau ferré au moyen d'emprunts faits à l'étranger. Le système de compagnies de chemins de fer constituées par des notables provinciaux a été l'expression la plus récente et la plus vivement préconisée du principe de la « Chine aux Chinois ». Or, le gouvernement impérial a supprimé les compagnies provinciales. On peut certes trouver qu'il avait des raisons de le faire. Partout elles se sont distinguées par des malversations et par une incapacité sans bornes. Au Kiang-Sou et au Tche-kiang la compagnie locale a construit dans de très médiocres conditions le chemin de fer de Changhaï à Hang-tchéou ; au Kouang-toung la compagnie locale a réussi, avec des dépenses excessives et au milieu d'une agitation anarchique, à établir quelque 80 kilomètres de rail, quant au Seu-tchouan il a vu sa compagnie provinciale dissiper, sans avoir créé un kilomètre de chemin de fer, un capital important dont une partie lui était venue de force par l'impôt. Si un réseau ferré devait s'établir sans des dépenses et des délais excessifs, il fallait donc que le gouvernement central intervint. Il désirait d'autant plus des chemins de fer qu'il y voyait un moyen d'envoyer rapidement des forces militaires aux extrémités de l'Empire et de réprimer des tentatives révolutionnaires. Mais c'était une raison de plus pour que les révolutionnaires fussent irrités, les notables inquiets, et même certains mandarins mécontents à l'idée d'être sous le contrôle plus proche du pouvoir central — quelques-uns de ces fonctionnaires semblent, soit dit en passant, avoir fort peu découragé les premières manifestations contre la politique centralisatrice du gouvernement impérial.

Devant un tel état d'esprit, c'était une mesure peut-être justifiée mais grave que de prendre les décrets impériaux des 6 et 10 mai 1911, aux termes desquels les lignes d'intérêt général devaient être construites par le gouvernement les seules lignes d'intérêt local étant réservées aux compagnies provinciales. Peu après on annonçait que des emprunts allaient être conclus auprès d'un consortium de banques anglaises-françaises-allemandes et américaines pour assurer la construction des chemins de fer de Hankéou à Canton et de Hankéou au Seu-tchouan. C'était heurter profondément ce nationalisme, cet esprit provincial, bref tous les sentiments qui se résument dans la politique de la Chine aux Chinois.

* * *

Ce mécontentement de classes bourgeoises aurait pu être comprimé longtemps par un gouvernement ayant pour lui le peuple et l'armée. Mais le gouvernement de Pékin se trouvait en présence de masses en proie à un sourd malaise. Les rudes contacts avec le monde extérieur qui ont fini par faire naître le nationalisme chinois ont indirectement rendu plus pénible la vie du peuple. La Chine, menacée, a voulu créer une armée et une marine, et cela coûte cher. Il faut remarquer que cette armée a d'ailleurs fourni, en se mutinant en partie, les forces nécessaires à la révolution. Vaincue ou soumise à des répressions justifiées, la Chine a dû payer de grosses indemnités : par exemple en 1895 au Japon et en 1900 aux puissances. Cette dernière fois la note à payer pour l'insurrection des Boxeurs a dépassé un milliard et demi de

francs. Il en est résulté des dettes qui ont beaucoup alourdi l'impôt. Celui-ci a paru d'autant plus pesant que le système arbitraire de perception, par des mandarins sans traitement et qui se payaient sur le contribuable, n'avait pas été réformé, tandis que les exigences de l'Etat augmentaient. Un régime tolérable tant que le pouvoir demandait peu au peuple a cessé de l'être lorsque le gouvernement a voulu lever de gros impôts.

Alors, par l'effet indirect du contact avec le monde extérieur, la dynastie mandchoue est devenue profondément impopulaire. Les Tartares longtemps tolérés sans trop de difficultés par les masses, bien que le nationalisme des Chinois eût suscité plusieurs fois contre eux des révoltes, dont quelques-unes formidables, sont devenus odieux. La propagande révolutionnaire a fait de son mieux pour exciter ce sentiment. Déjà, il y a trois ans, j'entendais dire à Nankin que les soldats du vice-roi étaient désireux de massacrer les Tartares.

C'est ainsi que le terrain devait manquer sous les pieds du gouvernement de Pékin. L'esprit révolutionnaire de l'Occident, avec son individualisme et toutes ses théories, était profondément étranger certes à la formation d'esprit, à la morale traditionnelle des Chinois. Mais une population trop ou plutôt mal taxée, et appauvrie encore depuis deux ans par des inondations qui ont fait manquer la récolte dans une partie de la vallée du Yang-tseu, devait écouter des prêcheurs de panacées auxquelles elle ne comprenait d'ailleurs rien. Les mots de constitution, de représentation nationale devenaient de vagues formules de revendications inspirées par le mécontentement général. L'irritation des notables exaspérés de voir le gouvernement leur reprendre la construction des chemins de fer devait se communiquer plus facilement au peuple, auquel on disait d'ailleurs que l'Empereur vendait le pays aux prêteurs étrangers. C'est ainsi que se forma une coalition confuse de nationalistes révolutionnaires, de nationalistes provinciaux, de paysans mécontents et convaincus que les belles innovations vaudraient toujours mieux que leur sort présent. Bien vite d'ailleurs, une partie des notables et du peuple se trouvèrent inquiets du mouvement, lésés dans leurs intérêts, tandis que les miséreux violents, nombreux en Chine où beaucoup de gens se demandent le matin comment ils mangeront le soir, ne voient dans la révolution qu'une occasion de piller. Mais, il faut reconnaître qu'il y avait beaucoup de griefs légitimes derrière ces sentiments peu cohérents et il est impossible de ne pas éprouver une certaine sympathie pour cette énorme masse d'hommes qui s'agitent dans l'espoir d'être plus respectée par les autres peuples et surtout de mieux vivre.

* * *

Telles sont les forces qui collaborent à la révolution. Elles se manifestent toutes dès le début du mouvement qui commence par éclater au Seu-tchouan, la lointaine et grande province l'Ouest, si isolée jusqu'ici, puisqu'il faut bien trois semaines de jonque pour y remonter de l-tchang sur le Yang-tseu moyen.

L'annonce des décrets des 6 et 10 mai 1911 qui « déprovincialisaient » les chemins de fer provoqua, dès juin, une agitation qui inquiéta le vice-roi du Seu-tchouan. Le 15 juin, les actionnaires de la compagnie provinciale unis aux membres du Conseil provincial décident de maintenir par tous les moyens la compagnie des chemins de fer. Une ligue pour la protection des chemins de fer contre le gouvernement de Pékin et les étrangers est fondée. Des meetings réunissant 15.000 et 20.000 personnes se tiennent. A la fin d'août, on décide une grève générale des étudiants et des commerçants et on l'impose de force à un grand nombre de ces derniers qui répugnent fort à fermer boutique.

La cour ayant dissous la ligue du chemin de fer, celle-ci répond en percevant elle-même les péages intérieurs, les likins, pour avoir les ressources nécessaires à la construction de la voie ferrée, dont la compagnie provinciale, n'a d'ailleurs pas, comme on l'a vu, réussi à construire un seul kilomètre.

C'est l'anarchie. Elle se complique du brigandage qui va être partout en Chine le corollaire de la révolution. Elle se complique aussi de paniques monétaires, de ruées aux guichets des banques pour changer les billets contre du métal. Cela fait songer — et ce n'est qu'une des analogies — à notre grande révolution et à ses assignats.

Le mouvement s'il était resté localisé au Seu-tchouan aurait pu être écrasé par l'énergique vice-roi Tchao Eurh Feng et par Touan Fang nommé directeur général des chemins de fer Canton-Hankéou-Seu-tchouan et qui arrive dans cette province avec des troupes du Hou-pé.

Mais ce prélèvement diminue les forces du Hou-pé et permet l'explosion, au centre même de la Chine, du mouvement qui a vraiment déterminé la révolution. Les soldats d'Ou-tchang, travaillés depuis longtemps par les révolutionnaires, se mutinent et s'emparent le 10 octobre de cette capitale vice-régale. Un gouvernement démocratique chinois y est organisé sous la présidence du général Si Yuan Hong. Le 12 octobre Hanyang et Hankéou sont occupés par les révolutionnaires. La triple ville qui est comme la capitale de la Chine centrale se trouve donc aux mains des républicains.

Je ne vous entraînerai pas dans le dédale des faits de cette révolution dispersée. Avant de parler de la résistance de la cour et du rôle de Yuan Chi Kai, je vous résumerai à grands traits les progrès et les caractéristiques générales de ce mouvement.

A la nouvelle du succès des révolutionnaires Outchang-Hankéou, de petites explosions locales font tomber successivement les capitales provinciales et les grands centres aux mains de la révolution. Le gouvernement impérial ne résiste réellement que dans la région occupée par les troupes de Yuan Chi Kai, c'est-à-dire le Tchéli et sur la route de Pékin à Hankéou. Tout le reste de la Chine est livré aux mutineries des soldats et aux petites insurrections locales. Dans la première semaine de novembre toute la vallée du fleuve Bleu en aval de Hankéou a passé sauf Nankin, à la révolution, ainsi que les capitales du Kiang-si et du Tche-kiang. En amont du centre de la révolte celle-ci a conquis le Hounan,

En novembre, l'agitation du Seu-tchouan, qui en détournant une partie des troupes du Hou-pé a si fort aidé la tâche des révolutionnaires d'Ou-tchang, est aggravée à son tour par l'écho des événements de Hankéou. La grande ville de Tchoung-king proclame la république le 22 novembre et se donne un « gouvernement militaire du Seu-tchouan ». La capitale provinciale, Tchentou, suivra un peu plus tard.

Nankin est pris de force aux Mandchous par les révolutionnaires le 2 décembre. Un peu plus tard, le mouvement gagne le Foukien le Qouang-toung. Tout le Sud avait échappé au gouvernement dans la première quinzaine de novembre. Presque aucun fonctionnaire ne se sent le courage ou la force de résister. C'est un effondrement général de la vieille autorité chinoise.

Les fonctionnaires quittent leurs bureaux aux premiers troubles. Les agents de police cessent de remplir leur office. Les autorités ménagent la chèvre et le chou ou hurlent avec les loups. A Tien-tsin le vice-roi du Tchéli déclare le 6 novembre aux notables qu'au cas où des troubles éclateraient la police restera neutre entre les deux partis. Le gouverneur du Chantoung intimidé par des espèces de « représentants en mission » annonce l'établissement d'un « gouverneur militaire de la république chinoise ». Quelque temps après, le 1^{er} décembre,

inquiète de la possibilité d'une intervention des Allemands de Kiao-tchéou et surtout travaillé par des émissaires de Yuan Chi Kai, il déclare replacer la province sous l'autorité impériale et cependant le gouvernement révolutionnaire local continue à fonctionner. Au Yunnan, un général refuse de faire intervenir ses troupes pour empêcher les désordres dans une ville voisine de la sienne.

Le pays est en réalité livré aux soldats que les révolutionnaires provoquent à la mutinerie. Et on ne voit guère un ordre quelconque se substituer à l'ancien gouvernement. Dans chaque province, un ou plusieurs gouvernements républicains se constituent, composés de notables et d'étudiants. Ils ont une liste de bureaux plus longue que leur autorité n'est étendue. Quand ils ne peuvent payer les soldats, ceux-ci pillent. Cela se produit à peu près dans toutes les provinces. Quelquefois des troupes mutinées se battent entre elles : c'est le cas au Seu-tchouan au Yunnan, au Chan-si.

Un des premiers actes des nouveaux gouvernements, se croyant sans doute obligé de satisfaire des alliés gênants, est d'ouvrir les prisons : des pillages éclatent. C'est ainsi que, à Canton, une armée de 40.000 pirates occupait tout récemment encore une bonne partie du delta. Des bandes de brigands battent la campagne. J'ai reçu récemment une lettre d'un missionnaire du Sud disant que dans son seul district un millier de paysans ont été tués au cours de ces pilleries.

Voici d'ailleurs le texte d'une lettre qui montre beaucoup mieux que tous les résumés que je pourrais faire comment la révolution éclate et les formes qu'elle prend d'abord. Cette lettre relate les faits qui se sont déroulés dans une grande ville du centre de la Chine... *ab uno disce omnes*... Nous nous ferions un crime de ne pas respecter le français naïf et savoureux du correspondant chinois.

Cher Monsieur,

Je viens d'apprendre par M. X... que vous êtes arrivé à Y... prendre le service du vice-consulat. Je m'empresse de vous envoyer avec l'honneur mes respectueux souhaits pour votre bienvenue.

Ma précédente lettre, datée du 12 septembre, ne vous serait pas encore, je crois, parvenue à cause de votre prompt départ de Paris.

La République avait été proclamée ici le 27 novembre 1911 présidée par MM... A la suite de l'incident du 8 décembre, ils sont remplacés maintenant par MM...

A propos de l'incident du 8 décembre, je crois intéressant de vous tenir au courant de ce qui s'est passé au jour de la proclamation de la République, un congé de dix jours a été donné aux armées par le Kuintchengfou. Dans cette période, les soldats ont permis de faire à leur plaisir, ce qui leur a laissé de jouir d'une fantaisie absolue : fréquentes batailles ont eu lieu entre eux dans ces dix jours-là aux maisons de prostituées résultant souvent les morts, mais les coupables étant toujours pardonnés et les victimes ayant fini par recevoir une indemnité du gouvernement.

Le 8 décembre, après l'expiration du congé, au champ de manœuvre de l'Est où étaient réunis tous les soldats pour passer une revue générale avant d'être distribués aux districts éloignés, les gendarmes commençaient à réclamer au président de leur payer la gratification de deux mois de solde promise. Le président leur répondit qu'il ne la leur payera que dans trois jours. Non consentis les gendarmes firent agression en tirant leurs fusils contre les gardiens des présidents. En tirant ainsi, ils se retirèrent vers la ville impériale où ils pillèrent le magasin de l'armement. En sortant de là, ils coururent à la Banque impériale qu'ils pillèrent, puis à la Banque officielle pour la même opération et enfin à tous les monts de piété, maisons commerçantes, banques ordinaires, maisons d'habitations, etc... Au moment où les gendarmes pillaient le magasin de l'armement, les curieux et les espérants de s'enrichir qui sont amis des gendarmes se mêlèrent avec eux. Et vers la nuit les *loukiun* ayant vu que les prési-

dents, officiers sont tous en fuite et que le pillage des banques effectué par les gendarmes dans la journée ne rencontrait aucune opposition, se décidèrent des'annexer aux gendarmes. Alors dans, la nuit du 8 au 9, les gendarmes, les loukiun et les espérants de s'enrichir rançonnaient presque tous les gens de la ville, vidaient les trésoreries gouvernementales et les banques commerçantes et incendiaient tous les monts de piété.

Je suis aussi au nombre des malheureux, ayant perdu tout mon argent que j'ai pu mettre de côté pendant les années où j'étais occupé à plusieurs places, comme vous savez, et que j'ai déposé jusqu'à présent dans une des banques pillées. Je suis donc un homme de 1900 l'année où j'entrais au consulat.

Depuis le rétablissement du gouvernement dirigé par M. X..., étudiant militaire du Japon et ancien officier protégé par une partie des loukiun civilisés et par les miliciens appelés au secours de M. Y... (actuellement vice-président de la République et ancien vice-président de la Chambre des députés provinciale), nous sommes tranquilles. Cependant puisque les ressources du gouvernement sont épuisées, doit-on dire que le nouveau gouvernement est pauvre. Il procède alors de pratiquer une souscription volontaire sur les fonds de la population qui n'étaient pas complètement dépouillée et émet par force au cours, une sorte de billets de monnaie. Enfin c'est fait. Tant pis pour moi et aussi pour les autres. Je n'espère aujourd'hui que la tranquillité règne jusqu'au jour de ma mort.

Les militaires ayant fait la grande fortune et s'étant enfuis sont la plupart arrêtés et massacrés par les miliciens. Ceux qui ont la chance n'étant pas découverts jouissent maintenant de deux femmes et des domestiques, ainsi que les non soldats qui étaient au pillage. Tous les domestiques, congédiés ou non du consulat ont obtenu presque sûrement chacun un ou deux taëls à cette occasion.

Y..., notre fameux lettré, y est probablement compris parce qu'il avait fait partir toute sa famille ailleurs, ce jour-là, et lui-même était absent la nuit, puis ne me permet pas d'entrer à sa chambre. Je suis timide : je ne suis pas sorti cette nuit-là, et d'ailleurs effrayé à tel point que je me suis caché dans un coin inconnu...

Au milieu de cette anarchie qui, comme je l'ai dit, commence partout par provoquer une ruée vers les banques et une crise monétaire, des forces centrifuges se manifestent. Il n'est pas bien clair que les hommes composant les différents gouvernements locaux soient pressés de remettre leurs pouvoirs à une organisation générale de la république chinoise. Partout ces gouvernements révolutionnaires se déclarent autonomes. Ils se donnent tous les rouages d'un gouvernement souverain, y compris un « bureau des affaires extérieures ». Quelquefois ils sont près de se battre entre eux : le gouvernement provisoire de Tchoung-king prépare un instant une expédition contre celui de Tchentou qu'il accuse de modérantisme.

Certaines provinces déclarent même leur indépendance; c'est le cas de Qouang-toung : le 8 novembre, le vice-roi pour plaire aux révolutionnaires et couvrir sa fuite qui aura lieu peu après, proclame l'indépendance de la province. Au Qouang-si le gouvernement fait de même, deux jours après, les anciens mandarins en tête, le Kouei-tchéou suit ces exemples. Quant au Yunnan, sans avoir, que je sache, proclamé son indépendance, il agit comme s'il n'avait à tenir compte d'aucune espèce d'unité chinoise. Il va jusqu'à commencer la conquête des provinces voisines.

Comme bien on pense, si des pays chinois agissent ainsi les dépendances font mieux. Le Tibet, récemment occupé par le gouvernement de Pékin, qui faisait une politique centralisatrice se révolte. Les troupes chinoises y sont bloquées. Le Turkestan fait sa propre révolution. Les musulmans de Kansou s'insurgent ainsi qu'une partie de ceux du Yunnan. La Mongolie proclame un empereur indigène et demande protection à la Russie qui paraît assez disposée à assurer le respect des coutumes et de

l'autonomie des Mongols menacés, ces dernières années, par la politique centraliste de Pékin, d'une invasion de colons chinois que les maîtres de la Sibérie ne voyaient pas d'un bon œil.

*
* *

Pour commencer à reconquérir le Céleste Empire sur cet universel gâchis, il aurait fallu qu'un gouvernement républicain central s'imposât rapidement et obligeât la cour à abdiquer ou, au contraire, que les impériaux reprissent le dessus, quitte à faire ensuite les réformes nécessaires. Cela ne s'est pas produit. Ni d'un côté ni de l'autre on ne discerne beaucoup de caractère. Si les soldats ont été parfois héroïques, notamment « l'armée nationale, révolutionnaire » dans les combats des environs de Hankéou, les chefs ont mieux aimé négocier, chercher à ménager toutes les chances à leur personnage que lutter à fond et pousser un succès.

Telle semble bien être l'attitude de Yuan Chi Kai, qui parut le dernier soutien du trône et qui est aujourd'hui le président d'une république qui n'a guère de confiance en lui.

Il est assez malaisé de juger le rôle de Yuan Chi Kai, maître des destinées de la cour, puisqu'il tient la seule armée solide du Nord, et qui la sert mal, écoute d'où vient le vent; mais il faut dire à sa décharge que ses mandants de la cour qui n'ont pas confiance en lui ne méritent pas sa confiance et le trahissent à plusieurs reprises. Ses relations avec le régent ne pouvaient d'ailleurs pas préparer une collaboration pleine de sécurité et de bonne foi.

Yuan est l'homme qui, en 1898, lorsque l'empereur Kouang Hsiou se laissa séduire par les théories réformistes de Kang You Oueï, trahit le souverain et permit, en apportant à la vieille impératrice Tseu Hsi l'appui de ses troupes, la réaction qui mit fin à ces « Cent Jours » d'Empire libéral. Les réformistes furent exécutés sous les yeux mêmes de l'empereur, dit-on; Kang You Oueï réussit à fuir, et depuis lors Kouang Hsiou vécut dans une captivité pleine de terreur jusqu'au moment où, en novembre 1908, il mourut, avec une merveilleuse opportunité, en même temps que l'impératrice douairière. Depuis 1898, si Yuan Chi Kai était l'homme rêvé par certains étrangers désireux de réformes chinoises, il était exécuté aussi bien par les révolutionnaires que par les frères du malheureux empereur.

Lorsque l'un d'entre eux, le prince Tchouen, devint régent en 1908, un de ses premiers soins fut d'envoyer Yuan en exil dans ses terres du Honan. Depuis, bien souvent, on annonce que la cour, en proie au mouvement constitutionnel, va rappeler Yuan comme un sauveur. Mais elle y répugne profondément et ne s'y décide qu'après la révolte militaire d'Ou-tchang. Yuan est nommé alors, par un décret du 14 octobre 1911, vice-roi d'Ou-tchang. Le 27 octobre, lorsque la cour rappelle le général chargé d'opérer contre les rebelles, Yuan est nommé haut commissaire impérial. Il est l'homme le plus puissant de Chine. A ce moment, il semble que Yuan Chi Kai veuille agir au profit de ses mandants, du côté desquels il croit encore voir ses propres intérêts. L'armée impériale, battue devant Hankéou les 18 et 20 octobre, reconquiert la ville le 31. Ce grand centre d'un million d'habitants pris et repris par des armées de partis adverses, qui font marcher leurs bourreaux en même temps que leurs soldats, n'est plus qu'une ruine et un charnier. Il semble que Yuan aurait dû alors poursuivre les succès de l'armée impériale, mais s'il va dans le Sud, c'est plutôt pour faire de la politique que la guerre. Il rappelle un peu un chef militaire de notre histoire récente, qui subordonna les mouvements de ses troupes à ce qu'il prenait pour son intérêt politique et qui n'a pas laissé une bonne renommée. Yuan négocie sans résultat avec le général Si Yuan Hong, qui a été choisi par les généraux révoltés comme « représentant

du gouvernement de la République ». Ces négociations n'aboutissent pas parce que Yuan veut encore maintenir la dynastie mandchoue et donner à la Chine le régime d'une monarchie constitutionnelle.

Yuan semble penser alors que ce régime s'imposera parce que les rebelles s'organiseront mal, se lasseront et que ce régime a les préférences des puissances. Yuan va cependant abandonner peu à peu la cour. Il le fera au fur et à mesure que le mouvement révolutionnaire lui paraîtra plus difficile à vaincre et aussi, il faut le reconnaître, qu'il verra qu'il est malaisé de faire quelque chose avec un gouvernement divisé qui cède pour ainsi dire au compte-gouttes, et qui de temps en temps trahit et essaie des tentatives de réaction.

Il est impossible de donner un exposé clair des faits d'une confusion désespérante qui se passent au palais de Pékin et autour de ce foyer d'intrigues incorrigibles et impuissantes depuis le milieu d'octobre jusqu'à la nomination de Yuan comme président de la République au milieu de janvier. Pendant la première phase, Yuan semble espérer encore rallier peu à peu à la monarchie constitutionnelle les provinces dissidentes dont il escompte le désordre et la lassitude. La reprise de Hanyang, le 27 novembre, par les troupes impériales qui profitent d'un flottement parmi leurs adversaires pour passer le Han, lui donne un moment d'espoir. Mais les provinces ne se rallient pas. D'autre part, un gouvernement provisoire dit « gouvernement militaire républicain » s'est constitué à Changhaï. Il demande la réunion d'une assemblée de deux délégués par province et cette assemblée, qui commence à se réunir à Changhaï, se transporte à Nankin, choisie bientôt comme capitale. Une organisation révolutionnaire tend donc à se faire et cela décide Yuan à ménager de plus en plus le parti républicain. Il y est peut-être encore poussé par les intrigues de la cour dont un parti essaie de le faire assassiner le 16 janvier et d'appeler au pouvoir un fonctionnaire réactionnaire énergique. Enfin, Yuan voit qu'une personnalité autre que la sienne pourra s'imposer au gouvernement de Nankin, celle de Sun Yat Sen, rentré en Chine et qui est élu le 29 décembre président de la République.

Yuan accentue alors ses ménagements envers les républicains de la vallée du Yang-tseu : il a détruit toute la confiance dans le succès que pouvaient avoir les troupes impériales en consentant un armistice qui les faisait reculer de 100 lis, c'est-à-dire évacuer Hanyang, Hankéou et leur banlieue. Il finit par affecter de se retirer complètement, d'abandonner la cour à son sort, de rester au milieu de ses troupes fidèles — il a 20.000 hommes — la seule force organisée et bien en mains qui soit dans la région de Pékin. Pour cette raison, son double jeu lui réussit : au moment où l'on peut croire qu'il va être pris entre la cour, dont un parti veut encore résister, et le gouvernement du président Sun Yat Sen, qui le somme de se rallier à la République, la cour cède. Par les édits du 12 février, l'empereur déclare renoncer à ses pouvoirs politiques et ne garder que ses fonctions religieuses, rester le grand sacrificateur sur les autels du ciel et de la terre. Avec son rôle de pontife, il conservera son titre et ses palais et s'en remet, pour une liste civile à recevoir, entre les mains de la République.

Yuan Chi Kaï rend alors hommage au nouveau régime et est élu président de cette République le 16 février, Sun Yat Sen s'étant effacé devant lui. Mais ces événements sont loin de nettoyer la situation et d'éclaircir le ciel pour l'avenir. Les républicains exècrent en réalité Yuan Chi Kaï, en haine à tous les réformistes depuis les événements de 1898. Ils n'ont pas confiance en lui. Ils ne l'ont nommé président que pour se rallier le Nord tenu par les troupes de Yuan, pour éviter que cette force ne prolonge la lutte armée. C'est la seule raison de l'effacement de Sun Yat

Sen. Le gouvernement de Nankin voudrait que le président vienne dans cette ville; il commence bien vite à se quereller avec Yuan sur le droit de nommer des ministres.

Yuan ne manifeste cependant aucun empressement de se rendre à Nankin; il préfère sans doute rester là où il a sa force que de devenir un personnage quelconque aux mains des révolutionnaires de Nankin. Et il faut convenir que l'attitude de ses troupes lui donne des prétextes merveilleusement opportuns pour rester dans le Nord. Elles se sont mutinées à la fin de février, elles ont pillé ou détruit pour quelques centaines de millions dans les quartiers d'affaires de Pékin et de Tientsin. Yuan en a paru désespéré, mais c'est pour lui une raison majeure à opposer aux appels de Nankin. Il est l'homme nécessaire pour contenir le soldatesque dans le Nord, et il le peut sans doute, car on a remarqué que par un hasard merveilleux — ou une admirable connaissance des liens politiques de Yuan — ses soldats n'ont pas pillé les maisons des gens qu'il veut ménager, tandis qu'un vigoureux pillage et houspillage a pu donner aux notables du Sud qui se trouvent à Pékin les raisons d'écrire à leurs amis que la présence de Yuan dans le Nord reste absolument nécessaire. Enfin Yuan espère que ces émeutes militaires convaincront les puissances qu'il est l'homme indispensable et qu'il faut lui prêter de l'argent pour payer ses troupes si l'on ne veut pas que la Chine tombe dans un inextricable chaos.

Ainsi le dualisme entre Pékin et Nankin subsiste même après l'abdication de la dynastie mandchoue. Le gouvernement de la République chinoise reste coupé en deux tronçons dont on ne sait quand ils se rejoindront. Et, en réalité, l'émiettement est encore plus grand. Outre les gouvernants de Nankin, il y a encore à Outchang des restes du premier gouvernement de la République. Le génie des Chinois pour la complication et l'inorganisation s'affirme merveilleusement. Bien plus, on ne voit pas bien, comme je l'ai déjà dit, la volonté des gouvernements provisoires des provinces de remettre leurs pouvoirs entre les mains d'une organisation centrale. Des provinces se combattent. Le Yunnan, mené par un chef énergique, le général Tsai Ngao, envahit le Kouei-tchou et le Seut-chouan qui, de plus, est divisé entre les gouvernements de Tchou-king et de Tchentou. Quant aux dépendances extérieures, Turkestan, Tibet et Mongolie, elles rejettent toute autorité chinoise.

En réalité, l'Empire chinois et même les dix-huit provinces de la Chine propre, sont à reconquérir par le gouvernement de Yuan-Chi-Kaï ou un autre.

* * *

La force qui pourra ordonner ce chaos reste, en grande partie, entre les mains des puissances étrangères, et c'est ici que les intérêts français entrent en ligne. Cette longue opération de la reconquête de la Chine par un gouvernement ne pourra se faire que par des troupes régulièrement payées, de même qu'une grande partie du désordre est l'œuvre de troupes sans solde. De là vient surtout que tous les pouvoirs qui existent actuellement en Chine cherchent à emprunter au dehors et que, Yuan Chi Kaï en particulier, demande des avances, dont la mutinerie, que vous avez vue si pleine de discernement, de ses troupes est venue, avec une opportunité merveilleuse, montrer la nécessité.

En dehors de la conquête, toute la réorganisation et l'équipement économique exigeront un très long recours aux prêteurs étrangers. Est-il admissible que ces prêteurs s'empressent d'avancer de grosses sommes sans conditions? Personne ne l'admettra. La plus élémentaire de ces conditions, c'est assurément d'obtenir des garanties. On ne peut prêter à Yuan Chi Kaï ni au gouvernement de Nankin sans que ce pouvoir morcelé que nous présente la Chine arrive à se fondre en une unité capable de contrac-

ter sérieusement des engagements. Il est nécessaire que le nouveau gouvernement de la Chine satisfasse aux aspirations profondes du pays, s'assure ainsi contre des nouveaux troubles ; pour cela, il doit adopter une constitution répondant au tempérament et aux vœux du pays, il doit faire la part large à l'autonomie des provinces, autonomie qui sera la seule base sur laquelle puisse s'établir une république chinoise durable.

Mais, au dehors des garanties générales à donner aux prêteurs, il faut en donner aux intérêts généraux et permanents des nations prêteuses. Celles-ci peuvent avoir des situations particulières à sauvegarder. L'Angleterre et la Russie, par exemple, ne peuvent manquer de désirer voir un régime satisfaisant pour les populations et assurant la paix s'établir au Tibet et en Mongolie. La France doit faire consolider certaines entreprises concédées à ses nationaux. Elle doit se préoccuper d'éviter qu'une Chine, animée d'un esprit nouveau, ne se serve des quelque 200.000 Chinois établis en Indochine pour causer des difficultés. C'est là un problème important et difficile. L'Indochine est une colonie politique de la France, mais économique des Chinois. Il est nécessaire donc qu'avant que nous fassions quoi que ce soit pour consolider une jeune Chine qui s'est surtout distinguée ici par son nationalisme épineux, nous obtenions, en ce qui concerne le statut, la naturalisation, etc., etc. des chinois résidant dans notre colonie, toutes les garanties que le gouvernement de l'Indochine jugera nécessaires.

A côté des intérêts particuliers à telle ou telle puissance, il y a enfin les intérêts communs à tout le monde civilisé : ouverture de la Chine aux activités étrangères qui l'enrichiront, réforme des péages intérieurs, conseils européens pour refondre une administration vermoulue et pour laquelle la révolution, toute aux déclamations théoriques, n'a encors rien tenté de faire. L'Angleterre avait élaboré tout un programme de ces réformes dans le traité de commerce Mackay, signé avec la Chine et qui porte le nom de son négociateur britannique.

Cette question des conditions que les prêteurs occidentaux devront faire à la Chine, se pose avec urgence. Dans ce moment, les gouvernants chinois frappent à la porte des marchés financiers étrangers ; ils en ont même besoin pour vivre au jour le jour et n'être pas balayés par les mutineries militaires. Il faudra bien plus d'argent encore, répétons-le, pour réorganiser le pays. Répétons aussi qu'il n'y aurait aucune raison de prêter à la Chine et d'assurer sa consolidation et sa réorganisation si elle ne donne pas des garanties de bon voisinage et de bonnes relations économiques aux puissances. Si d'ailleurs elle le faisait, si sa réorganisation s'opérait dans des conditions satisfaisantes, on pourrait envisager la levée de certaines hypothèques prises jadis par les puissances sur la vieille Chine, par exemple l'exterritorialité.

Sur le détail des garanties que les puissances doivent exiger, il n'y a pas à insister. Seuls, les gouvernements peuvent s'entendre pour les préciser. Il suffit, mais il faut que l'opinion sache que l'on doit demander à la finance une discipline nationale dans cette affaire. Cette discipline est facilitée par l'existence d'une entente anglo-franco-germano-américaine qui a abouti à la création d'un consortium des principaux établissements de ces pays pour les affaires de Chine. Il est à souhaiter que les autres nations intéressées s'y joignent, mais les gouvernements doivent décourager à cette heure décisive pour tous les intérêts étrangers en Chine les dissidences et, en ce qui concerne spécialement notre pays, on doit trouver heureux qu'il ait en ce moment un président du Conseil qui a proclamé l'autre jour à la Chambre la nécessité d'une politique financière venant à l'aide de notre diplomatie et de notre organisation de défense nationale. Il y a longtemps que cette vérité, gênante pour certains intérêts

particuliers, et dont la reconnaissance par des gouvernements exige donc un certain courage, aurait dû s'imposer et devenir un des premiers principes déterminants et moyens d'action de notre politique extérieure.

LA DERNIÈRE PHASE

DU

Problème de l'Alcool en Indochine⁽¹⁾

Le gouvernement indochinois est appelé à se prononcer prochainement sur une importante question : celle du régime à intervenir pour l'alcool indigène à partir du mois d'avril 1913, date de l'expiration du contrat de fabrication de l'alcool pour le Tonkin et le Nord-Annam et des contrats de vente passés pour ces deux pays.

On sait comment ce problème de l'alcool indigène a constitué en ces dernières années une des plus graves préoccupations pour l'Indochine, comment le régime d'unification de la fabrication et de la vente de l'alcool données en monopoles à des commerçants et industriels français, conduisit, avec l'aide de la régie, aux pires abus ; si bien que le gouvernement métropolitain dut accepter la politique de M. Klobukowski qui voulait mettre fin à cet état de choses. On se rappelle enfin comment M. Klobukowski commença d'agir, tout en prévoyant fort bien la violente campagne de diffamation qu'une rupture pourrait causer, les intéressés étant décidés à lutter jusqu'au bout pour conserver leur avantageux privilège.

Malheureusement si ces faits sont encore présents à toutes les mémoires, un trop long délai s'est passé entre la décision qui fut prise et sa mise en application. Hâtons-nous du reste de constater qu'il ne pouvait en être autrement, car si l'un des contrats, celui de la vente prévoyait la possibilité d'une dénonciation à l'expiration de la huitième année d'exercice du monopole, par contre le contrat de fabrication ne pouvait être dénoncé avant le délai de dix ans. Il aurait été évidemment possible de racheter ce monopole pour les deux années restant à courir mais les prétentions de la Société des distilleries de l'Indochine firent bientôt renoncer l'Administration à cette solution.

Quoi qu'il en soit depuis cette époque de nouveaux événements se sont produits, l'Indochine a vu placer à sa tête un nouveau gouverneur général et modifier les principales directives de sa politique, si bien qu'une question qui paraissait à la veille d'être complètement solutionnée doit aujourd'hui être reprise.

* * *

Le contrat passé le 10 mars 1903 pour la fabrication de l'alcool indigène au Tonkin et dans le

(1) Voir le *Bulletin du Comité de l'Asie française*, nov. 1906, août 1908, et l'*Asie française*, mai 1911.

Nord-Annam — devenu applicable le 11 avril suivant, et devant par conséquent arriver à échéance le 11 avril 1913 — prévoit à son article 12 :

Qu'un an avant l'expiration du présent contrat, les sociétés contractantes d'une part et de l'autre l'administration des douanes et régies formuleront leurs intentions au sujet du renouvellement du présent contrat.

La même disposition existe dans le contrat (art. 11) passé le 12 novembre 1905 pour la fabrication de l'alcool indigène en Cochinchine, sauf que dans ce dernier cas le rachat du matériel et des immeubles de la Société exploitante est facultatif pour l'administration.

Le contrat de 1903 étant passé pour dix ans et celui de 1905 pour huit ans, c'est donc aux mois d'avril 1913 et novembre 1913 qu'expire le double monopole, et c'est à partir du mois d'avril 1912 que l'administration doit faire connaître officiellement ses intentions.

Celles-ci ont été formulées officieusement à plusieurs reprises. C'est tout d'abord M. Klobukowski qui dans son discours de 1909 au Conseil Supérieur déclare « avoir acquis la conviction profonde que, sur divers points, dans l'intérêt aussi bien des indigènes que de la colonisation française la modification de ce régime dit des monopoles s'imposait comme une obligation impérieuse à laquelle il eut été coupable de résister ».

M. Klobukowski montra encore mieux son intention de mettre fin au régime actuel de la fabrication de l'alcool en donnant comme limite aux nouveaux contrats de vente pour l'alcool en Annam-Tonkin la date d'expiration du monopole de la Société des distilleries de l'Indochine.

Les intentions du gouvernement furent également précisées par M. Messimy, ministre des Colonies, qui, lors de la discussion du budget de 1911 à la Chambre déclara (1) :

Je veux mettre fin à la ferme abusive de l'alcool ; il n'est pas question de supprimer l'impôt sur l'alcool, ce serait supprimer une des ressources essentielles du budget général de l'Indochine. Il s'agit simplement de mettre fin aux fermes de l'alcool.

On peut du reste faire observer que ni le gouvernement général ni le ministre ne pouvaient plus d'un an avant l'expiration des contrats annoncer explicitement leur intention formelle de ne pas les renouveler ; ils auraient sinon donné une arme nouvelle, argument pouvant lui servir dans une réclamation contentieuse, à la société intéressée, qui aurait pu se plaindre du préjudice qui lui était ainsi porté.

Mais les différentes manifestations que nous avons rappelées suffisaient largement pour qu'aucun doute ne subsistât sur les intentions de l'administration supérieure.

Il nous a donc paru étonnant de voir M. Viollette (2) qui dans son rapport de 1911 à la Chambre avait apprécié très sévèrement les contrats

de monopole, émettre dans son rapport de 1912 une opinion dubitative qui semble vouloir laisser considérer comme admissible le renouvellement du contrat de fabrication.

De son côté M. Gervais, qui dans son rapport de 1911 au Sénat déclarait ne pas vouloir donner d'indications sur la façon dont le problème devait être résolu à la fin du monopole, cette question étant de la compétence de l'administration indochinoise seule, estime dans son rapport de 1912 qu'il serait désirable qu'une assez large part fut faite dans la fabrication aux villages, et que « pour le reste des quantités nécessaires à la consommation il pourrait continuer à être fait appel aux distilleries européennes dont les produits, bien que ne répondant peut-être pas, en l'absence d'un goût empyreumatique nettement prononcé, aux préférences de certains consommateurs indigènes, n'en sont pas moins, au point de vue de l'hygiène publique, de beaucoup les plus purs et partant les moins nocifs des divers alcools consommés en Indochine ».

Nous connaissions déjà cet argument d'un alcool prétendu hygiénique, c'est celui que la Société intéressée avait découvert pour réclamer son monopole, et ensuite pour le défendre. Mais on oublie un peu trop facilement que cette question a été définitivement jugée ; hygiénique ou non, les indigènes n'ont aucun goût pour cet alcool, et ils prétendent que nous n'avons pas le droit de le leur imposer ; c'est parce que nous avons voulu ignorer que l'on n'impose pas un goût comme une taxe, qu'ils se sont agités, et c'est devant le mécontentement grandissant que le gouvernement reconnaissant la grave erreur commise leur a, il y a dix huit mois, formellement promis qu'à l'expiration les monopoles ne seraient pas renouvelés.

Des faits nouveaux se sont-ils donc produits depuis cette époque qui nous permettraient de manquer à la parole donnée ? Certainement pas, et on peut dire seulement que le moment de la solution étant plus proche, on se rend un compte plus exact des difficultés à vaincre quoiqu'elles ne soient pas plus redoutables que celles rencontrées à l'occasion de la suppression du monopole de vente. Nous nous proposons donc de les passer rapidement en revue.

I. — Les difficultés à vaincre.

a) *Le prix du rachat.* — L'article 12 du contrat de 1903 est formel : l'administration si elle ne veut pas renouveler le monopole du fabricant devra racheter le terrain, les constructions, le matériel et la valeur industrielle des exploitations.

Ce n'est plus le moment de discuter la raison de ce rachat, et nous pouvons nous dispenser de démontrer une fois de plus l'inconcevable absurdité d'un contrat qui avait prévu pour l'administration une telle obligation.

La même clause figurait d'ailleurs dans le contrat passé avec le débitant général pour la vente

(1) Séance du 4 avril 1911.

(2) Voir l'Asie française, décembre 1911.

de l'alcool indigène, sauf que dans ce dernier cas on avait prévu une règle pour l'estimation du prix de rachat. Suivant l'article 27 de ce dernier contrat, le prix devait être fixé par experts ou établi d'après la valeur exacte portée aux inventaires de l'entreprise, après amortissements annuels qui ne pouvaient être inférieurs à 5 0/0 pour la partie immobilière et à 10 0/0 pour la partie mobilière.

Nous ne trouvons aucune de ces garanties dans le contrat de fabrication, le plus prodigieusement imprévoyant et mal rédigé, que se soit laissé arracher l'administration indochinoise : il y est dit simplement que l'administration devra racheter les immeubles et le matériel, sous-entendez qu'elle devra accepter le prix qui lui sera demandé par le fabricant ou qu'elle devra, si elle le discute, subir un procès. Car malgré les termes explicites des conditions du rachat du matériel du débitant général de la vente, l'administration n'a pu encore s'entendre avec lui (1) et il était du reste à craindre que le détenteur de l'ancien monopole, n'ayant plus rien à espérer, voudrait tirer le maximum d'un matériel inutilisable aussi bien pour lui-même que pour l'administration.

On conçoit que dans ces conditions le sacrifice du rachat du monopole de fabrication sera plus onéreux encore ; on ne peut évidemment l'estimer même approximativement, mais il est à peu près certain que le rachat total des monopoles, fabrication et vente, dépassera 10 millions de francs.

Les perspectives financières de l'Indochine ne sont pas suffisamment brillantes pour que ce sacrifice ne lui soit pas pénible : c'est à peine si le budget de 1911 a pu être équilibré en fin d'exercice : et la régie de l'opium aura l'an passé rapporté 1.400.000 piastres de moins qu'en 1910. Ce sont peut-être ces considérations qui font dire au rapporteur du budget des colonies à la Chambre que si les ressources de l'Indochine ne permettaient pas le rachat on pourrait peut-être négocier avec la société des distilleries une

régie intéressée avec participation aux bénéfices pour la colonie.

Il nous est impossible de partager cette opinion car les abus inséparables de la régie de l'alcool ont une portée politique qui dépasse toute espèce de considération budgétaire. Nous donnerons par la suite d'autres raisons qui militent contre le renouvellement ; mais pour en finir avec la question du sacrifice pécuniaire à consentir pour être débarrassé du monopole de fabrication, il nous semble que l'on doit surtout mettre en balance avec la somme à verser le préjudice matériel causé à l'Indochine en ces dix années par ce monopole. S'imagine-t-on que ce préjudice ne puisse également se chiffrer par un nombre respectable de millions ; et ne serait-il pas insensé, dans ces conditions que, pour économiser le prix de l'indemnité à verser, on fasse une nouvelle tentative de monopole, sur laquelle on ne peut conserver beaucoup d'illusions.

b) *Les réclamations contentieuses.* — Mais ce qui plus encore que la note à payer peut effrayer le gouvernement indochinois c'est le procès que le fabricant dépouillé de son précieux privilège, lui intentera si, comme cela est vraisemblable, l'administration repousse les conditions du rachat qu'il ne manquera pas de faire exorbitantes.

L'Indochine a déjà sur les bras le procès intenté par la Compagnie générale du Tonkin et du Nord-Annam. Va-t-elle donc avoir à soutenir une instance, peut-être plus épineuse ? Notons que le fabricant d'alcool est déjà en procès avec l'administration à laquelle il réclame des dommages et intérêts pour n'avoir pas réalisé les contingents indiqués dans son contrat de 1905 passé pour la Cochinchine.

Mais le fond même du débat reposerait sur cette clause ambiguë de l'extravagant contrat de 1903, suivant laquelle il est dit :

A l'expiration du présent contrat, l'administration réserve son droit de traiter pour l'excédent dont elle aura besoin avec tel producteur qu'elle jugera à propos.

Ce qui pourrait faire croire que la fourniture principale soit annuellement 10 millions de litres d'alcool à 40 degrés n'est pas en cause, et que par suite le contrat est *sine die* en ce qui la concerne. L'absurdité d'une telle prétention semble suffire en elle-même pour permettre de penser que le tribunal administratif la repousserait. Nous croyons cependant utile de reproduire l'argumentation que M. Violette avait présentée à cet égard dans son rapport de l'année dernière.

Pour triompher, M. Fontaine devrait démontrer que la cause de cette stipulation est, à la vérité, non pas dans le régime postérieur au 12 avril 1913, puisque le contrat dénoncé fait évanouir toutes ses obligations, mais dans le régime créé par le contrat du 11 avril 1913, autrement dit, il devrait démontrer que ce dernier paragraphe constitue, par exemple, une sorte de dédommagement des sacrifices par lui consentis pour établir sa ferme générale.

Seulement M. Fontaine aurait manifestement quelque peine à entreprendre cette preuve. Ce qui la lui rendrait plus difficile encore c'est que le paragraphe qui nous in-

(1) A l'heure actuelle, l'administration indochinoise a déjà versé une somme de 4 millions de francs à l'ancienne compagnie générale du Tonkin et du Nord-Annam, mais ce chiffre ne représentera pas la totalité de sa dette. Si l'administration a déjà payé un acompte aussi respectable, c'était pour éviter le paiement des intérêts moratoires sur la totalité du solde débiteur. La somme réclamée par la Compagnie générale et que l'administration a contestée est de 5.740.000 francs.

Devant l'incertitude des résultats d'une expertise l'administration s'était ralliée à la fixation de la valeur suivant les chiffres portés à l'inventaire, inventaire qui n'avait pas d'ailleurs été dressé contradictoirement, comme c'est l'usage en pareil cas. La valeur des immeubles étant ainsi fixée à 2.830.000 francs, celle du mobilier et du matériel à 1.017.000 francs, c'était donc tout d'abord une somme de 5.207.000 francs que réclamait la Compagnie générale. Mais pour éloigner la perspective d'une réclamation contentieuse, elle exigeait que l'administration reprit en même temps pour 56.000 francs d'immeubles divers et son matériel flottant qu'elle estimait à 432.000 francs, celui-ci étant dans le contrat formellement exclu du rachat obligatoire.

Le ministre des Colonies consulté et qui était à l'époque M. Messimy refusa d'accepter ces conditions draconiennes ; et la Compagnie générale qui était prête à renoncer à toute réclamation contentieuse moyennant le paiement d'une somme de 432.000 francs pour son matériel naval, qui sans valoir un capital aussi élevé valait cependant quelque chose, réclamait à l'administration, le lendemain de son refus, une dizaine de millions pour troubles de jouissance dans l'exercice de son monopole.

téresse de l'article 12, ne comporte aucune limitation de durée, et M. Fontaine ne pourrait cependant pas prétendre qu'il a subi du chef de l'organisation de la ferme de production de l'alcool au Tonkin un sacrifice qui légitime ainsi un engagement éternel de la colonie.

Il ne semble donc pas que le procès qui sera fatalement intenté à l'administration par le fabricant d'alcool, si elle ne lui renouvelle pas son privilège, soit particulièrement redoutable et si l'on réfléchit que la crainte d'affaires contentieuses a été autrefois un des mobiles de la constitution des monopoles, il serait vraiment trop singulier de voir à dix ans de distance se renouveler les mêmes fautes. Il serait temps que l'administration renoncât à son procédé trop habituel de grever indéfiniment l'avenir de la colonie pour écarter une difficulté immédiate.

II. — Les possibilités à trouver.

Il nous reste maintenant à examiner quel régime peut être substitué à celui qui a été pratiqué depuis dix ans pour l'alcool indigène. Deux hypothèses principales peuvent être admises : celle de la suppression de la régie et du remplacement de l'impôt indirect par une taxe directe d'une part, et, le maintien de la régie sans monopoles, d'autre part.

a) *La suppression de la régie.* — *L'Asie Française*, soucieuse avant tout de la saine politique indigène qui seule peut assurer notre avenir en Indochine s'est toujours montrée favorable à cette solution qui est celle que les Annamites ont constamment réclamée. Les mandarins l'ont indiquée comme étant seule capable de donner satisfaction aux aspirations indigènes, et la Commission consultative a, dans sa session de 1910, émis à cet égard un vœu très précis que nous croyons utile de rappeler.

La Commission demande que l'on complète la réforme jusque-là insignifiante en accordant la possibilité de fabriquer l'alcool indigène, c'est-à-dire en *dénonçant le monopole de fabrication*. Les provinces auraient à payer proportionnellement au nombre des habitants ce que la régie de l'alcool rapporte actuellement.

Il est certain qu'une taxe directe dont le produit égalerait celui de l'impôt sur l'alcool serait seule bien accueillie : sa perception faite au moyen des rôles des autres impôts directs ne serait accompagnée d'aucune de ces formalités gênantes, de ces mesures de surveillance étroite et de répression rigoureuse qui entourent fatalement la perception des produits de régie.

M. Picanon déclarait en 1909 qu'après examen des diverses contributions directes perçues en Indochine il lui avait paru que le meilleur moyen de parvenir à effectuer cette substitution sans troubler les usages, serait d'augmenter simplement dans la proportion nécessaire l'impôt personnel pour les populations natives et la taxe d'immatriculation pour les Asiatiques étrangers.

La mission d'inspection de 1908 avait proposé

la substitution des impôts directs à la taxation indirecte pour la plupart des produits de régie. M. Picanon a estimé que cette combinaison était en l'état actuel inapplicable sous une forme aussi générale, mais qu'elle serait par contre d'une réalisation facile dans le cas spécial de la suppression des droits sur l'alcool.

Le seul inconvénient de ce système serait de stabiliser les recettes provenant de la régie de l'alcool, et sur l'accroissement desquelles le gouvernement a longtemps compté et compte encore pour l'équilibre de son budget.

L'état précaire des finances indochinoises bientôt privées de leur principale source de revenus, soit la régie de l'opium, empêchera peut-être le gouvernement de décider en même temps la suppression de la régie de l'alcool; et nous devons donc examiner la possibilité du maintien de cette régie sans monopoles, quoique cette deuxième solution ne doive, nous le répétons être considérée que comme un pis aller, tout monopole de l'alcool étant inséparable de la nécessité d'opérer des perquisitions fréquentes dans les villages, c'est-à-dire d'établir entre la population indigène et l'autorité française les contacts brûlants, désagréables qu'il importerait précisément au plus haut point d'éviter.

b) *Un régime de liberté relative.*

Le principal inconvénient du maintien de l'impôt indirect viendra toujours en effet de la nécessité de la répression de la contrebande, et si le gouvernement se considère comme forcé de conserver la régie, il faudra tout d'abord qu'il impose à l'administration des contributions indirectes des règles strictes sur les conditions dans lesquelles les perquisitions pourront être opérées de concert avec l'autorité civile, et qu'il s'assure que ces prescriptions ne demeurent pas lettre morte.

Le meilleur moyen d'atténuer les abus et les brutalités commises il y a quelques années consistera d'ailleurs à opérer la scission entre les deux services des Douanes et des Régies, formation hybride qui n'a plus aujourd'hui aucune raison d'être (1). Le service des Douanes étant indépendant et ne relevant plus que de la Direction générale des finances, il n'y aurait semblait-il aucun inconvénient à placer les receveurs des Régies sous la dépendance directe des chefs de province, et à faire des anciennes sous-directions de simples bureaux attachés aux Résidences supérieures, la Direction générale des finances suffisant pour assurer l'unité du service. Cette solution qui s'imposerait si l'impôt de l'alcool était changé en taxe directe est encore rationnelle avec le maintien de cette régie.

(1) On peut faire observer qu'au point de vue de l'éducation professionnelle des agents la conception d'un service mixte des Douanes et Régies était déplorable. La complexité des règlements est telle que les fonctionnaires de cette administration sont dans l'impossibilité absolue de s'adapter à ces deux professions si différentes, et s'ils se sont spécialisés, des nécessités de personnel feront qu'un bon agent des Régies sera un beau jour appelé dans un service de Douanes, ou *vice versa*, ce qui amène le gâchis le plus inextricable.

Il paraîtrait à peine nécessaire de déclarer une fois de plus qu'en toute hypothèse, l'administration devra renoncer à tout monopole aussi bien pour la fabrication que pour la vente de l'alcool indigène ; mais les difficultés de rupture du contrat existant que nous avons énumérées, prouvent que cette recommandation n'est pas vaine.

Il faut que le gouvernement de l'Indochine et le ministre des Colonies soient bien persuadés que de tous les griefs de l'indigène contre les régies, le plus grave est celui des perquisitions que lui vaut le monopole, sans parler de l'obligation qui lui est faite de consommer l'alcool neutre sorti des usines françaises, qui est considérée comme une vexation très douloureuse, et que forts de la promesse de l'administration les Annamites espèrent fermement que ce régime aura pris fin au printemps 1913. L'administration ne peut sans se déjuger et risquer, par suite, de soulever un mécontentement très grave, revenir sur la parole donnée par le gouverneur général, M. Klobukowski lui-même. Elle a d'ailleurs bien d'autres raisons pour ne pas accorder de nouveaux monopoles.

Notons toutefois qu'en ce qui concerne la vente de l'alcool indigène, le régime actuel des débitants généraux par région ou provinces pratiqué tant en Cochinchine qu'au Tonkin, a donné toutes satisfactions, qu'il constitue dans tous les cas un progrès très sérieux, et qu'il assure de plus grandes garanties que le débitant général unique.

Mais en ce qui concerne la fabrication, on peut dire que le régime du monopole, instauré en 1903, était contraire non seulement à la tradition, mais aux principes mêmes admis par l'administration. Dans les arrêtés des 20 et 22 décembre 1902 qui constituent la charte de l'alcool en Indochine, il est question de la possibilité d'un concessionnaire général de la vente, mais pour la fabrication, elle doit être assurée par des distillateurs multiples autorisés.

Nous ne voulons pas revenir sur la spoliation des distillateurs indigènes au profit de la société française ; mais il est bien évident que si l'on entend rétablir des distilleries indigènes tout en assurant à la Société des distilleries de l'Indochine le maintien de tout ou partie de son monopole, on risque de mettre en défiance les indigènes qui craindront avec quelque raison de se voir bientôt mis de côté comme en 1903.

On se demande d'ailleurs pourquoi la Société des distilleries de l'Indochine a besoin d'un monopole pour subsister, si comme elle le prétend, elle fabrique un alcool qui satisfait entièrement les indigènes, nous ne concevons pas pourquoi elle redoute le régime de la libre concurrence. Lorsque le débitant général pour la vente vit cesser son monopole, on trouva très aisément quatorze industriels qui consentirent à le remplacer, à des conditions beaucoup plus avantageuses pour l'administration, et pour une durée beaucoup plus limitée. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour la fabrication ?

Reste la question du prix de fabrication (1) : c'est encore un argument mis en avant par la Société des distilleries de l'Indochine pour prouver la supériorité de son monopole : obtenant un rendement bien supérieur à la distillation indigène avec un prix de revient beaucoup plus faible, elle peut donc vendre à meilleur marché. Ceci est indéniable. Raison de plus, soit dit en passant, pour que la distillerie française n'ait pas besoin de son monopole et accueille sans défaveur le régime de la libre concurrence. A la rigueur cependant, on pourrait concevoir que, dans la future réglementation, il soit admis deux prix de vente suivant que l'alcool sera produit par les procédés européens ou les procédés indigènes.

Mais une grave question se pose : si, à l'expiration du contrat du débitant général, la substitution de quatorze débitants provinciaux a pu se faire facilement, il est évident que le problème de la fabrication sera plus ardu et que la substitution de distillateurs multiples au distillateur unique exigera une plus longue préparation. On peut toutefois faire observer que l'administration n'avait pas besoin d'attendre la dénonciation du contrat de la Société des distilleries de l'Indochine pour prendre ses précautions d'avance ; si elle ne l'a pas fait, elle est déjà coupable, mais si elle tergiverse encore quelques mois elle n'aura plus d'autre solution, semble-t-il, que de s'adresser au distillateur actuel en le suppliant de continuer sa fabrication de peur que les Annamites ne manquent bientôt d'alcool sur tout le territoire du Tonkin et du Nord-Annam.

Si rien ne se prépare, on pourra même soupçonner que c'est à cette solution que l'on voudrait tout doucement, et de manière à créer l'irréparable, laisser acculer la colonie. Cette dernière difficulté doit-elle nous arrêter ? Certainement pas, et il serait vraiment trop facile que, pour éviter toutes autres complications, l'administration se contentât de ratifier les propositions de la Société des distilleries de l'Indochine. La question ne se poserait pas si, au régime actuel, devait succéder celui de la liberté pleine et entière, mais en admettant même que l'administration veuille rétablir l'ancien système de la dis-

(1) Il ne faudrait cependant pas s'illusionner sur le bon marché des prix consentis par la Société des distilleries de l'Indochine à l'administration.

Par une convention passée le 19 décembre 1900. (Mémoire pour la Compagnie générale du Tonkin et du Nord-Annam contre 1° le gouvernement général, 2° l'administration des douanes et régies de l'Indochine. Pièces annexes, page XXXII), M. Fontaine s'engageait à livrer à M. Debeaux toute sa production d'alcool aux prix suivants :

16 p. 66 l'hectolitre d'alcool pur lorsque le cours du riz serait inférieur à 2 p. 60 le picul ;

17 p. 66 l'hectolitre d'alcool pur lorsque le cours du riz serait de 2 p. 61 à 2 p. 85 le picul ;

18 p. 66 l'hectolitre d'alcool pur lorsque le cours du riz serait de 2 p. 86 à 3 p. 10 ; etc.

Or, le 10 mars 1903, dans le contrat passé par l'administration avec M. Fontaine, les prix étaient les suivants :

22 p. 40 l'hectolitre d'alcool pur lorsque le cours du riz serait de 2 p. 45 à 2 p. 70 le picul ;

24 piastres l'hectolitre d'alcool pur lorsque le cours du riz serait de 2 p. 71 à 2 p. 95 le picul ;

Soit 35 0/0 plus cher.

tillation surveillée, il lui appartient, en attendant l'ouverture de distilleries européennes ou indigènes en nombre suffisant, de prendre toutes mesures transitoires utiles, en admettant au besoin temporairement la distillation libre pour parer au manque d'alcool qui pourrait se produire.

Conclusion.

Si nous avons cru devoir examiner les conditions dans lesquelles la régie de l'alcool pourrait être conservée, c'est uniquement parce que cette hypothèse risque d'être retenue par le gouvernement de la colonie, mais nous n'en maintenons pas moins que la suppression de toute régie demeure le seul régime vraiment désirable, le seul qui permette de supprimer totalement l'odieuse perquisition, le seul qui soit réclamé par les indigènes. Mais nous croyons en toute hypothèse avoir suffisamment démontré que dans l'un et l'autre cas l'administration ne peut opposer aucune raison valable à la non continuation du monopole de fabrication accordé à la Société des distilleries de l'Indochine.

Après tous les témoignages décisifs contre ce monopole, celui de M. Clémentel nous paraît particulièrement précieux. M. Clémentel était, l'on s'en souvient, ministre des Colonies, lorsque fut signé le deuxième contrat Fontaine, celui qui concerne la Cochinchine, et il a été amené à déposer devant la commission du budget lors du débat qui suivit le rapport Viollette au mois de mars 1911.

L'ancien ministre des Colonies a donc exposé comment il avait rappelé à Paris le gouverneur général et le directeur général des douanes et régies à la suite de l'engagement pris à la légèreté par ce dernier à l'égard de la société des distilleries de l'Indochine (1).

Immédiatement, déclare M. Clémentel, mettant ainsi l'administration centrale devant le fait accompli, M. Fontaine avait commencé à réaliser l'achat des distilleries chinoises. Je dois dire qu'au point de vue de la consommation les Annamites élevaient de vives protestations car ils voulaient continuer à faire leur alcool empyreumatique. C'était la grosse question.

Les difficultés avec les Annamites n'étaient pas les seules. Les distillateurs chinois se défendaient énergiquement. A ce moment j'ai voulu savoir si oui ou non nous étions liés et je me suis adressé à M. Jean Labbé, avocat conseil du ministère des Colonies, qui m'a répondu par un rapport qui est au dossier : il n'y a pas de doute, vous êtes tout à fait lié. Votre seule ressource c'est d'améliorer la situation de la colonie en précisant les conditions du contrat, mais la colonie s'est engagée définitivement.

Le contrat ou plutôt le règlement sur la base du contrat de 1904 a été fait en décembre 1905. Après un an d'effort pour diminuer les prétentions de M. Fontaine, on s'est mis d'accord, non sans avoir été obligé d'employer la procédure, car ce n'est qu'à la suite d'une sommation par huissier en date du 29 août 1905 que M. Fontaine s'est plié aux exigences de la Commission présidée par M. Picquié.

(1) Séance du 27 mars 1911. Annexe au rapport Viollette, p. 73.

Je tiens à le dire, je trouvais ce monopole mauvais pour la Cochinchine, et j'ai toujours déploré que cet accord ait été conclu en 1904.

Et il ne s'agissait que du contrat de la Cochinchine, le moins favorable des deux au distillateur ! Il l'était même si peu aux yeux de M. Fontaine, qu'il déclarait à cette même séance de la commission du budget qu'il ne l'aurait pas signé s'il avait été présent à Paris.

Comment après des témoignages aussi décisifs, ceux de M. Klobukowski, gouverneur général, de M. Messimy, rapporteur du budget, puis ministre des Colonies, de M. Viollette, rapporteur du budget des Colonies, enfin de M. Clémentel, ministre des Colonies, l'hypothèse du renouvellement de ces contrats peut-elle être encore envisagée ?

N'oublions pas que les indigènes, les seuls intéressés en l'espèce, et dont le témoignage peut cependant être pris en considération, nous ont maintes fois fait connaître leur sentiment à cet égard, et que la commission consultative, élue par eux, a déclaré que la réforme serait insignifiante, tant que le contrat de fabrication ne serait pas dénoncé. Allons-nous les tromper une fois de plus et leur prétendre que diverses circonstances nous obligent à renouveler un monopole qu'ils admettent encore en silence parce que nous leur avons solennellement promis qu'il cesserait en 1913, et qu'ils ont encore confiance en la parole du gouvernement français ?

C'est un sujet qui intéresse trop profondément toute notre politique indigène, c'est-à-dire l'avenir même de notre Colonie pour que l'Asie Française n'y revienne pas constamment.

ROBERT DALCAN.

LA QUESTION

DES

EMPRUNTS CHINOIS

Nous n'avons pas à revenir ici longuement sur les principes dont doit s'inspirer notre politique dans la question des emprunts chinois : ils sont suffisamment exposés à la fin de la conférence publiée en tête du présent numéro. Il faut cependant résumer les faits pour montrer comment les situations sont maintenant pires et la manière dont la question va sans doute évoluer dans l'avenir immédiat.

Les gouvernements chinois ont évidemment besoin d'argent, immédiatement pour payer leurs troupes et maintenir un minimum d'ordre, et pour réorganiser le pays, c'est-à-dire qu'il leur faut des avances successives et qu'ils doivent envisager ensuite la conclusion d'un grand emprunt de réorganisation.

Lorsque Yuan Chi Kai, devenu président de la République, a fait appel aux puissances étrangères

pour avoir de l'argent, il s'est naturellement trouvé en présence du consortium des banques des quatre pays : l'Angleterre, la France, l'Allemagne et les Etats-Unis, qui s'étaient entendus pour partager à l'avenir, sur des bases équitables, les emprunts chinois. Au commencement de mars, le consortium, dont les représentants s'étaient réunis à Londres, avait décidé de pourvoir aux besoins immédiats de la République chinoise, tout en réservant, jusqu'à la reconnaissance de cette République et à l'élaboration d'un programme général, la question du grand emprunt de réorganisation. Par l'effet de cette décision plusieurs avances ont été faites, s'élevant à 3 millions de taels depuis la fin de février, et des versements analogues devaient s'échelonner pour permettre au gouvernement de vivre jusqu'au moment où une réorganisation d'ensemble et un emprunt plus important pourraient intervenir.

Sur ces entrefaites, la discipline financière nécessaire aux marchés européens a été, comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre, rompue par l'intervention d'un groupe dissident. Un contrat d'emprunt de 1 million de livres sterling fut signé le 14 mars entre Tang Chao Yi, président du Conseil des ministres, et un groupe anglo-belge représenté par la banque Sino-belge et par l'Eastern Bank. On disait d'ailleurs à ce moment que ce groupe comptait arriver à placer ses titres sur le marché de Paris et qu'il les avait pris à 97 0/0 du capital nominal et devant donner intérêt à 5 0/0.

Immédiatement, le consortium plus ancien qui s'était formé sur la demande de la diplomatie des quatre pays intéressés, a protesté, et les ministres des quatre nations à Pékin ont formulé une protestation fondée d'une part sur ce que ce nouvel emprunt était en violation des engagements pris par Yuan Chi Kai dans ses pourparlers avec le consortium, et aussi d'un certain nombre de contrats antérieurs, entre autres celui de l'emprunt de 125 millions de francs signé le 8 octobre 1908 destiné au rachat du Pékin-Hankéou par le gouvernement chinois. Le contrat de cet emprunt spécifiait en effet que son service serait assuré sur les revenus encore disponibles de différents travaux publics contrôlés par le ministère des Communications : la ligne Kalgan-Pékin étant un de ces travaux publics productifs ne pouvait donc être donnée en gage à aucun emprunt postérieur, et cependant le contrat signé avec le groupe anglo-belge par Tang Chao Yi le 14 mars donnait à celui-ci une hypothèque sur la ligne Pékin-Kalgan.

Tang Chao Yi a affecté de traiter de haut les protestations des quatre puissances. Il a fait observer qu'une petite avance de 3 millions de taels ne pouvait assurer à aucun groupe un monopole financier dans un pays comme la Chine. Il a déclaré qu'au moment où l'on parle tant de porte ouverte et de libre concurrence, il était inadmissible qu'un tel monopole fût constitué au détriment des finances de son pays.

Ce langage dégagé ne répond en aucune ma-

nière aux réalités de la situation. Il suffit d'un peu de réflexion pour se rendre compte de ce que le crédit de la Chine est absolument disproportionné à l'heure actuelle avec l'état réel des choses dans ce pays, et que voir les fonds chinois au-dessus du pair, comme ils le sont en ce moment, démontre non pas la solidité des finances chinoises, mais bien l'in vraisemblable ignorance ou indifférence du public des prêteurs. Acheter 97 0/0 comme l'a fait le groupe anglo-belge des titres chinois, c'est manifester qu'on se réserve, pour s'assurer un bénéfice, et les placer au-dessus du pair, c'est-à-dire d'abuser en réalité de cette confiance excessive du public. Il est inadmissible que dans ces conditions, en ce qui concerne la France en particulier, on puisse permettre l'admission à la cote de titres chinois de cette provenance. Ce serait aider à un placement très dangereux pour l'épargne. Pour permettre de placer à un taux aussi élevé de la rente chinoise, il faudrait auparavant que les puissances aient obtenu une réorganisation sous leur contrôle de l'administration et des finances de la République chinoise, ce qui n'a pas encore eu lieu.

Mais outre cette considération financière intervient une considération politique présentée dans la conférence qui paraît en tête de ce Bulletin. A l'heure qu'il est, il est nécessaire d'obtenir de la Chine qu'elle se réforme et qu'elle donne des garanties répondant aux intérêts généraux des puissances et aux intérêts particuliers que certaines d'entre elles ont en Extrême-Orient. Toute dissidence est donc une sorte de trahison de l'intérêt des différentes nations européennes et américaine, et on saurait d'autant moins les faciliter par des admissions à la cote que, comme nous venons de le dire, il s'agirait en l'espèce de compromettre une partie de notre épargne.

Ajoutons que toute affaire d'emprunt chinois, étant donnée la situation actuelle politique de la Chine, peut du jour au lendemain devenir une affaire obligeant les gouvernements étrangers à intervenir pour éviter que leurs nationaux ne perdent l'argent avancé par eux.

Les banques émetteuses ont sans doute d'ordinaire fort peu le souci d'un pareil danger. Une fois le papier placé, elles se désintéressent complètement du sort des titres qu'elles ont vendus, mais les gouvernements dont les intérêts sont un peu plus permanents que ceux d'un bénéfice de courtage, ne peuvent avoir la même philosophie. D'ailleurs, il faut croire que les financiers sérieux se rendent compte de cette situation, puisque le 14 mars à la Chambre des communes, une question était posée au ministre des Affaires étrangères pour lui demander si les avances faites au gouvernement chinois par des banquiers invités par certaines grandes puissances, pourraient mettre en jeu la responsabilité de ces gouvernements. Sir Edward Grey a répondu. « Le groupe anglais qui contribue aux avances a été informé qu'il pourra compter sur l'appui du gouvernement de Sa Majesté au cas où des difficultés surgiraient pour le remboursement. » C'est la raison

même. Il n'y a pas en ce moment en Chine d'affaires financières qui puissent être indépendantes de la politique, c'est-à-dire que toute espèce d'emprunt qui n'aurait pas l'approbation des gouvernements exposés à être bientôt appelés à défendre les intérêts des porteurs, doit être absolument découragé.

Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas en ce moment, quelle que soit la belle assurance de Tang Chao Yi, un gouvernement chinois maître du pays. Il n'existe en réalité qu'un gouvernement encore divisé entre Pékin et Nankin et qui a devant lui la tâche de reconquérir la Chine. Tout dans ces conditions impose la prudence et l'obligation de recourir à un accord constant entre la diplomatie et les finances des pays intéressés. Comme le disait très justement l'autre jour le *Times* « les puissances qui ont à cœur la restauration d'un ordre de choses stable en Chine ne peuvent rendre à ce pays un plus grand service que de décourager l'importation des capitaux étrangers sans garanties adéquates en ce qui concerne leur emploi régulier et utile, et en ce qui concerne une répartition équitable des charges financières entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux », c'est-à-dire que les prêts ne doivent être faits à la Chine qu'en proportion de la bonne volonté de ce pays de se prêter à l'élaboration d'un programme de réorganisation fait d'accord avec les puissances et exécuté sous leur contrôle.

*
*
*

Lorsque l'emprunt dissident de 25 millions de francs conclu par Tang Chao Yi a été annoncé, on a dit que la banque Russo-Asiatique donnait un appui secret à cette combinaison et qu'il fallait voir là la preuve que le gouvernement de Saint-Pétersbourg voulait contrecarrer les efforts du consortium des banques des quatre puissances. Une pareille opinion indique peut-être un peu trop d'imagination, car si la Russie employait un tel moyen d'imposer ses volontés, elle se servirait d'un instrument un peu court étant donné qu'il s'agit pour la Chine de toute autre chose que d'un emprunt de 25 millions de livres, qu'il faudra beaucoup plus de fonds, et qu'un certain nombre d'établissements dissidents, fussent-ils aidés par la banque Russo-Asiatique, ne pourraient satisfaire aux besoins de la République chinoise, laquelle devra nécessairement recourir à de grands groupes financiers approuvés et soutenus par les gouvernements.

Mais cette rumeur relative à la banque Russo-Asiatique était fondée sur ce fait que la Russie considère avec beaucoup de défiance les prêts qui sont faits actuellement à la Chine par le consortium. On semble craindre à Saint-Pétersbourg que des sommes énormes doivent être prochainement avancées au gouvernement de Pékin, sommes avec lesquelles il pourrait continuer en Mongolie la politique de ces dernières années, et que la Russie considérerait avec des soupçons qui se comprennent, et aussi se livrer à une réorga-

nisation militaire qui pourrait entraîner pour l'empire Russe en Sibérie des contre-parties extrêmement coûteuses. Aussi, jusqu'à présent, l'accord des quatre puissances n'a-t-il pas pu s'élargir et englober la Russie ni le Japon comme on l'avait proposé. Le gouvernement de Tokyo fait aussi quelques difficultés : il demande quelques garanties en ce qui concerne la Mandchourie ; mais le gouvernement de Saint-Pétersbourg est beaucoup plus hostile et, après avoir dit qu'il entrerait dans le consortium, il semble vouloir renoncer à ce projet. La Russie voudrait, avant de s'engager, obtenir les garanties en ce qui concerne la politique chinoise en Mongolie et peut-être en ce qui concerne même l'emploi général des sommes qui seraient prêtées à la Chine par les marchés étrangers. Voici d'ailleurs les notes qui ont été publiées sur cette question par les gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Tokyo. La première a paru dans le *Novoïe Vremia* du 1^{er} avril.

Le plan du secrétaire d'État Knox pour neutraliser la Mandchourie au moyen du rachat par un syndicat international des chemins de fer mandchouriens sud et oriental avait été vu d'un très bon œil par la Russie et le Japon.

Le gouvernement russe avait eu connaissance de ce plan par les notes de l'ambassadeur d'Amérique des 3 et 16 décembre 1909. Le 30 décembre de la même année, le conseil des ministres examinait et concluait qu'il fallait écarter la proposition de M. Knox. La note du gouvernement russe rédigée dans ce sens fut remise à l'ambassadeur américain le 8 janvier 1910. Le jour même, le gouvernement Japonais refusait la proposition du rachat du chemin de fer sud-mandchourien.

Le 2 avril 1911, le gouvernement russe apprenait qu'il avait été signé à Pékin entre le gouvernement chinois et le consortium des banquiers anglais, américains, français et allemands, un emprunt préliminaire pour un emprunt de 10 millions de livres sterling. L'article 16 de ce contrat décidait qu'en cas de nécessité on pourrait recourir à de nouveaux emprunts ayant pour but la prolongation des entreprises qui dépendent de cette affaire financière, et que la Chine devrait avant tout s'adresser à ce consortium.

La Russie et le Japon protestèrent contre cet emprunt, indiquant que l'article 16 du contrat donnait à ce consortium une sorte de monopole. Le consortium insistait sur la conservation de l'article 16 et cet emprunt n'a pas été réalisé.

Ni la Russie ni le Japon n'ont réclamé de faire partie du consortium des quatre puissances. La Banque russo-asiatique a formé son syndicat de capitalistes russes, belges, anglais et français, et a de même, comme but, de financer les emprunts chinois. Les capitalistes japonais n'ont fait partie ni du syndicat de la Banque russo-asiatique, ni du consortium des quatre puissances.

En février 1912, le gouvernement russe reçut l'invitation de participer pour un sixième dans les avances que le même consortium faisait au gouvernement provisoire chinois, en attendant l'emprunt chinois. Le 29 février, le gouvernement russe répondait qu'il était d'accord pour participer à ces avances aux conditions suivantes :

1° Que ces avances fussent regardées comme une opération financière indépendante des emprunts chinois généraux ;

2° Qu'il fallait immédiatement entamer les pourpar-

l'ère au sujet des conditions de la réalisation de ces derniers ;

3° Que tant que ces pourparlers ne seraient pas terminés les prêts à la Chine ne sauraient se faire sans l'accord préalable des puissances intéressées.

Le 3 mars 1912, le gouvernement russe reçut une nouvelle invitation de participer à l'emprunt que le consortium des quatre puissances a l'intention de faire pour la Chine. La somme de l'emprunt se monte à 60 millions de livres sterling. La réponse du gouvernement russe, à cette dernière invitation, se prépare, et il faut prendre en considération que la Russie ne prendra part à l'emprunt chinois qu'à la condition expresse de la sauvegarde des intérêts russes en Chine.

Quant à la note exprimant les opinions du Japon, on la trouve dans un télégramme adressé de Tokyo, le 28 mars, à l'Agence de l'Extrême-Orient :

Le Japon considère que cet emprunt n'est que le premier d'une série et qu'il ne saurait participer à tous ces emprunts successifs, mais il tient à figurer dans le consortium. Le Japon a autrefois protesté contre l'article 16 de l'accord relatif à l'emprunt de 1911 pour la réforme monétaire et au développement de la Mandchourie, où il était dit que la Chine s'adresserait au consortium de banques des quatre puissances pour les emprunts subséquents. Il veut donc profiter de l'occasion pour rendre sa protestation efficace.

Un échange de vues a eu lieu entre la Russie et le Japon au sujet des six propositions suivantes :

1° Le Japon et la Russie entrent dans la combinaison politique de l'emprunt, non dans sa combinaison financière ; 2° toutefois le Japon participera à ce premier emprunt, mais réserve l'avenir ; 3° le Japon, même s'il ne participe pas aux emprunts suivants, doit conserver tous ses droits de s'intéresser à cette occasion à la question politique ; 4° l'article 16 de l'ancien contrat doit être supprimé ; 5° en ce qui concerne la Mandchourie, le Japon et la Russie doivent conserver la moitié de l'emprunt ou tout au moins une grande partie de celui-ci ; 6° les puissances doivent accepter de ne pas faire de concurrence à la Russie et au Japon en Mandchourie.

On estime que l'accord peut se faire sur les quatre premiers points. Il sera plus difficile sur le cinquième et le sixième. Ces deux derniers institueraient un monopole russo-japonais.

Nous ne pouvons, ces notes nous parvenant au moment de mettre en pages, les analyser et les discuter en détail. Cependant, quelques observations s'imposent, la première est que la politique si maladroite de M. Knox continue à avoir ses mauvais effets : on peut voir en partie les résultats de sa proposition extravagante relativement aux chemins de fer de Mandchourie dans la défiance que manifestent à l'heure actuelle les gouvernements de Tokyo et de Saint-Pétersbourg, en présence du consortium. Cependant, et il s'agit surtout ici de la Russie — l'opposition du Japon paraissant beaucoup plus limitée et facile à surmonter — il est bon de faire observer que la politique d'abstention du gouvernement de Saint-Pétersbourg risquerait de servir beaucoup moins ses intérêts qu'une participation à un consortium qui s'élargirait en comprenant la Russie et le Japon.

Il est bien difficile, même à l'opposition russe, d'empêcher la Chine de trouver pendant quelques mois les avances nécessaires à faire vivre tant

bien que mal le nouveau gouvernement. Si donc on escomptait, par hasard, les chances que donnerait une explosion immédiate de désordres pire que celui qui existe dans l'ex-empire chinois, on risquerait fort de se tromper.

Quant à l'avenir et à l'emprunt de réorganisation, il est clair qu'il ne pourra se faire sans s'accompagner d'un contrôle financier assez étroit et il sera plus facile à la Russie d'orienter ce contrôle vers un programme comportant des dépenses utiles et ne se prêtant pas à une extension illimitée des armements si elle fait partie des puissances prêteuses que si elle reste à l'écart. La Chine, à l'heure qu'il est, ne pourrait prendre vis-à-vis d'elle que des engagements dont la valeur serait assez précaire s'ils ne répondaient pas aux conditions, à la puissance et aux intérêts de la République chinoise telle quelle se trouvera dans quelques années. Participer à la réorganisation et au contrôle c'est, répétons-le, la meilleure manière de se donner des chances d'orienter les affaires chinoises dans le sens que l'on désire. En ce qui concerne spécialement la Mongolie, la Russie n'a qu'à y provoquer immédiatement, et alors que personne ne peut l'en empêcher le genre d'organisation qu'elle considère comme le plus conforme à ses intérêts permanents et, en ce qui concerne la Chine propre, mieux vaut, nous le répétons, pour le gouvernement de Saint-Pétersbourg entrer dans les accords que de rester à part.

Une expérience récente lui a montré que l'abstention n'était pas toujours la plus sage des politiques. Il s'est abstenu dans l'affaire du chemin de fer de Bagdad et sa politique a décidé la France, par déférence pour ses alliés, à s'abstenir aussi. Cela n'a pas empêché le chemin de fer de Bagdad de se faire et la Russie de se trouver obligée, en 1911, pour sauvegarder sa situation en Perse, de signer avec l'Allemagne un traité qu'il est permis de ne pas trouver fort avantageux pour les intérêts russes. Même si la France s'abstenait, ce qui rendrait à vrai dire plus difficile pour la Chine de trouver les capitaux nécessaires à sa réorganisation, il serait impossible d'empêcher d'autres nations d'avancer des sommes importantes au gouvernement de Pékin. Mieux vaut donc, pour celui de Saint-Pétersbourg, entrer dans l'accord des puissances. Il a en Extrême-Orient assez de moyens d'action pour peser sur l'orientation de cet accord, il se trouve d'ailleurs en présence de partenaires qui n'ont aucune espèce de désir de faciliter en Chine les tendances et les organisations dont la perspective paraît inquiéter si prématurément les gouvernants de Saint-Pétersbourg. Enfin on doit se dire en Russie qu'il est fort difficile à la France de s'associer à une politique négative qui compromettrait certainement les intérêts français et toutes les chances d'avantages que peuvent nous offrir les grands événements qui se produisent en Extrême-Orient, sans donner aucune garantie efficace aux intérêts russes pour lesquels d'ailleurs il nous convient d'avoir la plus sincère considération.

EN CHINE

LA RÉVOLUTION A CANTON

Canton, janvier.

Dans l'amas de faits contradictoires, déconcertants, le plus souvent incompréhensibles pour nous, qui font de la révolution chinoise une chose si touffue et si obscure, on se rappelle que j'ai déjà fait une constatation assez précise et dont je vous ai entretenu dans ma lettre relative à la situation sur le Yang-tsé. J'ai noté en effet que, dans toute cette région, derrière un petit nombre de jeunes gens modernistes, c'était toute la vieille Chine qui, pour les motifs que je vous indiquais, s'était soulevée.

A Canton, où je viens de poursuivre mon enquête, cette antinomie entre les dirigeants et les troupes qui les suivent est encore plus marquée, si c'est possible, et elle y atteint des proportions vraiment curieuses.

Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, la grande capitale du Sud a beaucoup tardé à se joindre au mouvement. Toute la Chine centrale était acquise à la rébellion qu'elle hésitait encore, comme si elle attendait, pour se décider, d'être sûre de la victoire. A la vérité, la terrible répression qui avait suivi la tentative faite par les révolutionnaires, au mois d'avril dernier, rendait les plus audacieux timides et, d'autre part, les meneurs habituels de toutes les révoltes cantonnaises, comme Ouang Shing, étaient, dès le début, partis pour Outchang. De plus, l'attitude bizarre du vice-roi, Tcheng Ming Ki, qui, il y a huit mois, avait si durement fait sentir sa poigne, était bien faite pour inquiéter ceux qui désiraient se joindre à la révolution. A surplus, voici comment les choses se sont passées, selon des renseignements puisés aux meilleures sources.

L'agitation commença à la fin du mois d'octobre, alors que les nouvelles du Nord avaient fait connaître, en l'exagérant encore et en le présentant comme définitif, le succès du mouvement dans les provinces du Yang-tsé. Les partisans de la révolution, enhardis, entreprirent d'abord leur campagne dans la presse et par voie d'affiches. Ils s'appliquèrent surtout, par ces moyens, à faire savoir à la population que le triomphe de la rébellion entraînerait la suppression de toutes les taxes antérieures et diminuerait de beaucoup le coût de la vie.

A la faveur du courant d'opinion favorable, qui s'établit de la sorte rapidement, les associations cantonnaises, guildes commerciales et sociétés diverses, au nombre de 38, entrèrent en scène. Elles tinrent, le 25, une première réunion, au cours de laquelle un haut mandarin en retraite, Liang Ting Foun, ancien juge suprême du Hou-pé, sous la vice-royauté de Tching Che Tong, et ennemi personnel de Yuan Chi Kaï qu'il accabla

autrefois de rapports d'accusation, fit un grand discours. On y décida de présenter, au vice-roi, Tcheng Ming Ki, un certain nombre de vœux qui ne tendaient à rien moins qu'à la proclamation de l'indépendance. Sur ces entrefaites, le nouveau maréchal tartare, qui arrivait de Shanghai, fut tué par des révolutionnaires qui lancèrent une bombe sur son passage. Il n'est pas téméraire de penser que cet incident impressionna vivement le vice-roi. Quoi qu'il en soit, il fit l'accueil le plus gracieux à la délégation du meeting. Il la félicita sur l'excellence des mesures qu'elle proposait et donna immédiatement un gage de son acquiescement, en éludant une demande de fonds que venait de lui adresser le gouvernement de Pékin, pour aider à la répression du Hou-pé. Il ne s'en tint pas là, du reste. Il demanda à la Cour, par télégramme, la libération d'un étudiant cantonnais, Ouang Chaï Ming, qui, un an auparavant, avait lancé une bombe sur le passage du régent et était emprisonné depuis. Il faisait en outre grâcier un nommé Tcheng King Houa, ancien sous-préfet du Kouang-si, qui avait été privé de sa charge à cause de sa cruauté excessive et qui, depuis lors, réfugié à Singapour, s'était lancé dans le mouvement révolutionnaire. Il l'attacha, dit-on, à sa personne, pour s'en servir comme d'un intermédiaire auprès des comités de Hong-kong.

Les Associations, qui ne doutaient pas désormais de l'adhésion de Tcheng Ming Ki, se préoccupèrent, à ce moment-là, d'obtenir la neutralité des puissances, et elles chargèrent, à cet effet, un missionnaire de faire, auprès d'un des principaux consuls étrangers, une démarche qui ne pouvait évidemment aboutir.

Telle était la situation, lorsque, le 30, à l'instant même où une grande manifestation parcourait les rues, drapeaux de l'indépendance en tête, le vice-roi faisait brusquement arrêter un certain nombre de meneurs, interdisait tout cortège ainsi que tout écrit ou discours favorable à l'indépendance et appuyait cette défense d'un gros déploiement de forces militaires, sur le quai bordant la rivière et à tous les points importants de la ville.

Ce coup de théâtre, si inattendu, provoqua une panique extraordinaire. Tous les magasins et les portes même des quartiers furent fermés instantanément. Le lendemain, Canton, si animé d'ordinaire, conserva encore cet impressionnant aspect de mort. La vie ne reprit que pour accroître d'une manière intense l'exode des Chinois qui avait déjà commencé depuis quelques jours. La terreur générale était si vive que beaucoup de marchands vendirent, pour partir, leurs magasins à un prix dérisoire.

L'autorité impériale était donc ainsi maintenue, dans le Kouang-toung, au début de novembre. Lorsque la lamentable faiblesse du gouvernement de Pékin vint lui porter la plus rude atteinte et finalement la détruire. Il n'est pas douteux, en effet, [et je le tiens du témoignage le plus sûr, que ce furent les quatre décrets lancés par le

trône à cette époque qui rendirent la confiance aux révolutionnaires que les mesures énergiques de Tcheng Ming Ki paraissaient avoir matés. Ces décrets sont ceux où l'empereur confesse ses fautes, où il décide de soumettre le projet des lois constitutionnelles au Sénat provisoire, où il réorganise le cabinet avec le principe de la responsabilité et où il amnistie enfin tous les condamnés politiques depuis 1898. Les fausses nouvelles répandues à profusion par la presse chinoise qui ont joué un rôle considérable dans l'extension du mouvement et qui annoncèrent précisément à cette date la prise de Pékin, achevèrent la déroute du pouvoir mandchou dans la grande métropole du Sud.

Le 7 novembre, à la suite de la dépêche publiée par tous les journaux et annonçant cette chute de la capitale, les Associations se réunirent pour discuter de l'envoi d'une nouvelle délégation au vice-roi, pour lui demander la proclamation de l'indépendance. Ils se réunirent encore le lendemain et décidèrent, cette fois, de faire immédiatement la démarche projetée. Tcheng Ming Ki répondit par une proclamation en vers de quatre caractères, où il disait en substances, après avoir invité à la concorde et à l'amour de la patrie, qu'un jour serait fixé pour hisser le drapeau de l'indépendance. C'était en somme une capitulation.

Ce même jour, dans un autre meeting, on arrête que le vice-roi conservera provisoirement la direction de l'administration sous le titre de « président ». Les journaux chinois changent leur millésime et au lieu de compter du règne de Sinen Tong, datent de l'empereur Hien Yuen Hoeng Ti, dont la présente année était la 4609^e.

Le 9, au matin, les Associations réunies proclamaient l'indépendance. Parmi les articles de la proclamation rédigée, il faut citer le huitième ainsi conçu : « Tous les prisonniers seront libérés pour leur donner l'occasion de se corriger. » Et on leur fournit aussitôt cette occasion, en les enrôlant en masse.

On se rendit aussitôt au yamen de la vice-royauté pour remettre, à Tcheng Ming Ki, le sceau de la présidence, mais on trouva, à sa place, une lettre de refus. Séance tenante, on nomma un journaliste de Hong-kong nommé Hou Han Ming. Cette décision fut d'autant plus aisément prise que les Associations s'étaient mises, depuis le début, en rapport avec les comités révolutionnaires de la colonie anglaise. L'amiral Li, qui s'était distingué, ces dernières années, par la vigueur avec laquelle il avait réprimé toutes les tentatives de rébellion, accepte néanmoins de conserver le commandement de la marine. A midi, le drapeau de l'indépendance, bleu avec une étoile blanche, était arboré au milieu d'un grand enthousiasme et les nattes, de gré ou de force, commençaient à tomber.

Le vice-roi s'était réfugié, à 4 heures du matin, au consulat, dans la concession de Shameen. Il emportait 600.000 taëls appartenant à la Caisse provinciale. Le consul mit à sa disposition une

canonnière qui l'emmena à Hong-kong d'où il partit, pour voyager à l'étranger. Le grand trésorier s'était enfui, la veille, en emportant, lui aussi, un sérieux viatique prélevé sur les fonds publics. La plupart des hauts fonctionnaires et les deux sous-préfets disparurent également. Le gouvernement passa donc ainsi totalement et d'un seul coup aux mains des révolutionnaires qui organisèrent, à la place des grandes directions anciennes, un certain nombre de « bureaux » chargés de l'expédition des affaires courantes.

Les premiers temps de ce nouveau régime furent marqués par un grand désordre dû à l'affluence, dans la capitale, de malandrins de toutes sortes, à l'inexpérience et à la nervosité des innombrables soldats improvisés que l'on enrôlait chaque jour et qui appartenaient d'ailleurs à la lie de la population. Pendant un mois, les bagarres et les escarmouches furent incessantes. A la moindre alerte, les patrouilles, qui parcouraient les rues, tiraient à tort et à travers et en venaient même souvent aux mains, sans qu'on pût connaître les motifs de ces batailles. D'autre part, des partisans de la Société de Kang-yu-wei, qui a toujours eu de nombreux adeptes à Hong-kong et Canton et qui est monarchique réformiste, furent impitoyablement pourchassés. Ils succombèrent sous le nombre et on les supplicia, avant de les immoler sur les tombes mêmes des victimes révolutionnaires de la répression d'avril.

Pendant ce temps, l'exode de la population commerçante se poursuivait par suite de la persistance de la panique qu'augmentaient encore les menaces et les mesures de défense des Mandchous que surexcitaient des craintes de massacre.

Les chefs du nouveau gouvernement firent tous leurs efforts pour rétablir l'ordre et la tranquillité. Ils lancèrent des proclamations, dans lesquelles il était dit que la révolution avait pour but « de reconstituer la vieille patrie chinoise, de secouer la honte nationale et de permettre aux 400 millions de Chinois de jouir du bonheur et de la liberté absolus ». Ils menaçaient aussi des peines les plus rigoureuses tous ceux qui se livreraient au pillage et au désordre. Après cela, leur premier souci fut d'envoyer à Changhaï et sur le Yangtsé des renforts militaires composés de troupes régulières encadrant de nombreux contingents de volontaires.

Dès le début, ils eurent, pour les seconder dans leur tâche, une collaboration paradoxale, qui stupéfie des Européens, mais dont personne ne s'étonne en Chine : celle des pirates. Les bandes, en effet, qui ont toujours exercé leur industrie de brigandage dans le Kouang-toung, avaient tout de suite pris fait et cause pour la Révolution, soit qu'elles eussent déjà, par les *Triades* qui abondent chez elles, lié partie avec certains dirigeants du *Kéming*, soit qu'elles aient profité de l'occasion pour abattre l'autorité mandarinale, leur ennemie naturelle. Ce qui rendrait plausible la première hypothèse c'est que, aussitôt que le mouvement eut éclaté, elles enrôlèrent elles-

mêmes des volontaires, en leur promettant une solde mensuelle de 10 dollars, les munirent d'un brassard blanc et en formèrent ainsi des troupes révolutionnaires.

Dans les premiers jours du mois de novembre, les troupes régulières du vice-roi Tchong Ming Ki rencontrèrent ces bandes de pirates ainsi transformées et les battirent. Mais il arriva, lorsque le mouvement de rébellion parut triompher, que les adversaires s'unirent. C'est ainsi que, le 6 novembre, les soldats réguliers, qui se trouvaient à Tsién-chen, sur la frontière de Macao, se mutinèrent et arborèrent le drapeau révolutionnaire, à l'instigation du chef pirate Li Ta Liou, de la sous-préfecture de Hieng-chan-hien.

Quoi qu'il en soit, ces bandes au nombre de quatre : la bande de la rivière de l'Ouest, celle de la rivière de l'Est, celle de la rivière du Nord et celle de Pakkoï, accoururent aussitôt après la proclamation de l'indépendance et se constituèrent comme la garde prétorienne de l'ordre de choses nouveau. Bien payées, bien nourries, grâce au concours financier des associations commerciales et aux nombreuses cotisations qui, toutes, ne sont pas volontaires, elles protègent la Révolution dont elles vivent en somme grassement. Il est du reste juste de constater qu'à l'heure actuelle elles sont à peu près parvenues, par les moyens de la répression la plus brutale et la plus cruelle, il est vrai, à rétablir l'ordre et la vie normale dans Canton.

Outre que de pareils auxiliaires qui, comme j'ai pu m'en rendre compte, appartiennent à la partie la plus vile et la plus arriérée de la population, ne sont guère en harmonie avec les tendances progressistes de ceux qui les emploient, on comprend combien ils peuvent facilement devenir, au premier prétexte, dangereux pour l'ordre et la sécurité dont ils ont la charge. Une rivalité qui vient justement d'éclater entre les deux principales bandes force les plus optimistes à prévoir cette éventualité redoutable. Le président Hou Han Min avait pris pour sa garde personnelle et celle des bureaux de la présidence la puissante bande de l'Ouest, dont le chef Lonk Lang Sing, est particulièrement célèbre par ses hauts faits de brigandage. Mais Hou Han Min étant parti pour aller rejoindre, à Nankin, Sun Yat Sen, dont il a été jadis le secrétaire, son successeur, Tchen Kioug Ming, a remplacé la bande de l'Ouest par celle de l'Est. D'où grande colère de Louk Lang Sing, qui dans un tout récent conflit entre le président et les journaux a pris bruyamment parti par ces derniers, affirmant même qu'il les défendrait par la force, à la moindre atteinte qui leur serait portée.

Bien que, dans ces conditions, l'avenir de la capitale soit vraiment précaire et qu'on ne puisse y être sûr du lendemain, il faut reconnaître que jusqu'ici les efforts faits pour le rétablissement et le maintien de l'ordre ont eu de réels résultats. Il n'en est malheureusement pas de même pour le reste de la province qui échappe complètement à l'action du nouveau gouvernement. La

piraterie y est plus intense que jamais, car de^s bandes nouvelles se sont aussitôt substituées partout à celles qui s'étaient rendues à Canton et leurs méfaits se sont tout de suite portés à la hauteur des circonstances. L'insécurité, dans le Delta, est devenue telle, qu'à la suite du pillage d'un vapeur, dont le second, Anglais, fut tué, un peu au-dessus de Macao, le service régulier a été suspendu entre Hong-kong et Outchéou, terminus de la navigation sur le Si-kiang, au Kouang-si. Ces jours-ci même, à Fatshan, grosse ville voisine de la capitale provinciale, des pirates ont, le revolver au point, prélevé une taxe de 50 dollars sur tous les magasins. Il y a trois jours, aux portes même de Canton, non loin de la gare, le train qui vient de Kovoloong-Hong-kong a été attaqué par une bande. La voie avait été barrée par de grosses pierres. Le mécanicien, les ayant aperçues à temps, a fait machine en arrière, mais les pirates ont alors criblé de balles le train, tué le mécanicien et blessé des voyageurs. Le convoi a été heureusement sauvé par le chauffeur qui a pu continuer la manœuvre. Sur la rivière du Nord, la nouvelle bande a commis de tels excès qu'il s'est produit ceci d'original que l'on a envoyé, pour la réprimer, celle dont elle avait pris la place. On ne sait trop à quoi pourra finalement aboutir un tel état de choses dont on note déjà une très fâcheuse conséquence. Le commerce étant en effet, de ce fait, à peu près complètement arrêté, les marchandises et même les denrées essentielles comme le riz ne pouvant plus circuler et arriver aux grandes agglomérations, le prix de la vie y a considérablement augmenté. On comprend que cela n'est pas fait pour arranger les choses.

Il était, pour toutes ces raisons, particulièrement intéressant de voir les dirigeants de la révolution cantonaise. Je me suis donc empressé de leur faire une visite en compagnie d'un aimable missionnaire français qui entretient avec eux les meilleures relations. Nous avons été reçus par le « bureau des affaires extérieures ». Nous avons eu une longue conversation avec le directeur, Chan Chin Pak, ancien journaliste de Hong-kong. Contrairement à la plupart des « Jeunes-Chinois » que j'ai eu l'occasion de voir, celui-ci m'a fait l'impression d'avoir un esprit net et réfléchi. Il est vrai que les difficultés de la situation l'ont sans doute forcé à faire un sage retour sur les choses et l'ont amené à se rendre compte des réalités. Il n'est certainement pas de ceux qui croient que l'on va pouvoir installer en un tour de main un régime républicain constitutionnel. A une question que je lui ai posée là-dessus, il m'a répondu en effet qu'on ne pouvait songer à établir une Assemblée nationale avant trois ans, qu'il fallait auparavant y préparer la Chine et que, jusque-là, il appartiendrait au pouvoir militaire révolutionnaire de gouverner le pays. Il a fait encore plus de réserves sur les possibilités d'application du fameux programme socialiste de Sun Yat Sen.

Il est d'ailleurs à remarquer que le plan de constitution établi par le gouvernement canto-

nais se distingue par un manque complet de libéralisme. D'après ce projet, les membres de la Chambre seront nommés par les préfectures et par les associations, à l'exclusion rigoureuse « de tous ceux qui auront commis des actes ou écrit des ouvrages hostiles aux révolutionnaires et aux volontaires ». De plus, le pouvoir militaire aura le droit de dissolution.

Il semble qu'actuellement les chefs improvisés de la révolution à Canton aient un vif sentiment de leur faiblesse et de leur inexpérience. Ils ont eu, et je le tiens de deux sources absolument sûres, l'intention d'offrir la mission de réorganiser les provinces du Sud à un homme d'Etat étranger et on a même prononcé le nom de Roosevelt. Le missionnaire dont je parle plus haut et dont les conseils sont prisés au point qu'on lui a demandé des conférences sur les « Droits de l'homme » s'est efforcé, dans un louable but patriotique, de tourner leurs vues vers un personnage français. Tout cela est certes assez pué- ril et inapplicable, mais montre bien dans quel désarroi on se trouve et combien se fait durement sentir l'absence d'hommes compétents.

On aurait pu utiliser à cet égard certaines têtes de l'ancien personnel qui ont, du reste, joué un rôle important dans la proclamation de l'indépendance : l'ancien grand juge du Hou-pé, Liang Ting Foun, l'amiral Li, le directeur de l'arsenal, Wa Yang, très intelligent et d'esprit très moderne, l'académicien Kiang Kong Yin, leader de la Société du « Self Government », qui était maîtresse de l'opinion ces dernières années. Mais tous ces notables se sont empressés de disparaître lorsqu'ils ont vu le pouvoir tomber entre les mains de jeunes gens de Hong-kong, sous la protection des bandes de pirates.

Ainsi, dans le Sud, plus encore que sur le Yang-tsé, ce sont les adeptes du *Kéming*, les affiliés de la « Société du Serment », composée en majeure partie d'étudiants fixés à l'étranger ou de Chinois établis dans les colonies européennes d'Extrême-Orient, hors de Chine, qui ont immédiatement fourni les cadres de l'armature nouvelle. Il était inévitable que cette subite prépondérance de « déracinés », due uniquement à un ensemble heureux et fortuit de circonstances, entraîna de graves inconvénients. Il faut reconnaître par contre que ces éléments, plus intelligents, plus avertis des choses extérieures, conscients des dangers qu'une autre attitude aurait fait courir à la Chine, ont su, dans ces circonstances, faisant taire leur xénophobie antérieure, adopter à l'égard des étrangers l'attitude qui convenait. Et le mot d'ordre donné par eux, dans toutes les provinces, qu'il fallait respecter les Européens « pour éviter le partage de la Chine », semble avoir été compris et, dans tous les cas, a été à peu près partout observé jusqu'à ce jour. Cela est dû sans doute aux liens qui existaient déjà auparavant entre les révolutionnaires et les sociétés secrètes, où se sont toujours recrutées les forces du boxérisme, et durera probablement tant que la bonne harmonie existera entre des

éléments si disparates, à certains points de vue si contraires. Les motifs de désaccord ne manqueront pas, en effet, entre eux lorsque l'entente ne sera plus exigée par des nécessités aussi impérieuses. Nous souvenant cependant que la Chine est le pays des accommodements les plus bizarres et de toutes les invraisemblances, nous nous garderons bien de faire à cet égard des prévisions trop précises.

JEAN RODES.

LE FUTUR EMPRUNT DE 90 MILLIONS DE L'INDOCHINE ⁽¹⁾

On sait que le gouvernement indochinois a renoncé à contracter immédiatement un emprunt de 200 millions dont la garantie aurait dépassé de beaucoup la réduction de 3.630.000 francs qui lui est consentie par le gouvernement métropolitain sur sa contribution militaire, et qu'il a décidé de demander à l'épargne française un capital dont les intérêts seront exactement représentés par le montant de cette réduction, soit 90 millions.

L'Asie Française ayant autrefois discuté en détail le projet d'emprunt de 200 millions, il ne nous sera pas nécessaire de nous étendre bien longuement sur les principaux articles du programme de cet emprunt, tel qu'il a été définitivement arrêté par le ministre des Colonies, d'autant que la décision prise nous donne satisfaction sur le point principal que nous avons voulu mettre en lumière, soit l'impossibilité de demander de nouveaux sacrifices au contribuable indochinois. Nous reportant au passé, à l'emploi mal ordonné et contrôlé des 200 millions de l'emprunt de 1898, nous étions en effet assez sceptiques en ce qui concerne le caractère rémunérateur des travaux qui pourraient être faits avec les fonds de nouveaux emprunts et nous désirions que ceux-ci n'ajoutassent aucune charge nouvelle au budget de la colonie.

Le programme de l'emprunt même réduit que l'on va demander aux Chambres de voter appelle plusieurs critiques. Il a été ainsi établi :

1 ^o Achèvement des travaux engagés sur l'emprunt de 1898.....		26.000.000
2 ^o Irrigations :		
Ving-yen.....	1.500.000	
Song-cau.....	9.000.000	
Thanh-hoa.....	8.200.000	
Thua-thien.....	400.000	
3 ^o Routes :		19.100.000
Du Tonkin.....	2.000.000	
De Cochinchine.....	1.500.000	
Dong-ha au Mékong.....	6.000.000	
Du Langbian.....	1.500.000	
		41.000.000
A reporter.....		56.100.000

(1) Voir l'Asie Française : Le projet d'emprunt indochinois, septembre 1911.

	Report.....	56.100.000
4° Chemins de fer :		
Dong-dang à Nacham.....	1.800.000	
Vinh à Quang-tri (1 ^{re} section).....	10.000.000	
Mytho à Cantho.....	11.500.000	
		23.300.000
5° Instruction publique.....		1.500.000
6° Assistance publique.....		1.500.000
7° Installation de postes et télégraphie sans fil.....		600.000
8° Etudes de voies ferrées, de routes, etc....		4.000.000
9° Sommes à valoir et frais de négociation..		3.000.000
		90.000.000

On voit qu'en ce qui concerne les chemins de fer nouveaux, bien que le capital qui leur soit consacré soit considérablement réduit, 23.300.000 de francs au lieu de 112.300.000 de francs, le nouveau programme consacre les mêmes erreurs que comportait déjà le projet d'emprunt de 200 millions. C'est ainsi que l'on consacra 10 millions à cette entreprise d'un intérêt si théorique et « trompe-l'œil », du moins dans les circonstances actuelles, qu'est le transindochinois, et c'est en vain que l'exposé des motifs qui accompagne le projet d'emprunt nous assure que cette ligne a une importance capitale tant au point de vue politique qu'économique. Jusqu'où les travaux pourront-ils être menés avec le capital réduit qui leur est consacré? On ne nous le dit pas et pour cause, sans doute la ligne sera arrêtée au milieu de la brousse ou à un village ignoré. Or il faut pourtant avouer que si cette voie avait un intérêt quelconque, c'était tout au plus de joindre Hanoi et Tourane. La ligne sera bien commencée, elle ira jusqu'au kilomètre 100 nous assure-t-on, plus vraisemblablement le kilomètre 80 ou 70, mais nous ne savons pas à quelle époque même approximative elle pourra être menée jusqu'à Tourane. N'oublions pas que dans le projet primitif d'emprunt la ligne totale était estimée devoir coûter 45 millions et le gouverneur général lui-même est forcé de déclarer aujourd'hui qu'on ne peut prévoir à quel moment la colonie pourra recourir de nouveau au crédit de la métropole. Enfin il ne faut pas oublier que le chemin de fer de Vinh à Quang-tri, qui doit traverser des régions très pauvres, sera encore moins rémunérateur que les voies ferrées déjà construites et dont nous rappelons par ailleurs le rendement décevant; est-il nécessaire, dans ces conditions, de commencer à construire une voie ferrée destinée à relier des points entre lesquels la navigation assure des communications bien suffisantes?

On peut se demander également comment il se fait que la ligne Mytho-Cantho, dont la construction était estimée à 13.500.000 francs dans le projet primitif, n'est plus comptée que pour 11.500.000 francs.

Enfin si l'Indochine ne peut avant un assez long délai recourir de nouveau à l'emprunt, est-il bien utile de prévoir 4 millions pour études de voies ferrées et de routes.

Ces études, déclare l'exposé des motifs, doivent porter sur les travaux suivants :

a) Irrigation : Aménagement du delta du Tonkin, irrigation du Phuyen;

b) Routes : Routes de Hagiang, au Tonkin, route de la région du caoutchouc, en Cochinchine, route mandarine, en Annam;

c) Chemins de fer : Ligne de Vinh à Kouang-tri (section du Sud), ligne de Saïgon vers Battambang;

d) Enfin, et dans la limite où les crédits le permettront, il faut prévoir des études en vue de travaux dont la nécessité peut apparaître plus tard, travaux qui, faute de documentation suffisante, n'ont pu être portés au programme d'ensemble, tels que : amélioration des grands ports, route de pénétration au Tranninh, etc.

Or l'ensemble de ces travaux exigera un capital considérable, peut-être 150 millions, et l'Indochine ne sera pas capable avant plusieurs années d'en trouver le gage. Il semble donc plus simple de commencer par économiser les frais d'études, à moins, ce qui paraîtra sans doute plus rationnel, que l'on demande au coûteux service des Travaux publics, qui doit cependant compter le personnel suffisant pour cela, d'entreprendre petit à petit ces études avec son budget ordinaire. Il serait absolument ridicule que les fonds du nouvel emprunt fussent servent à recruter de nouveaux fonctionnaires à un service dont les effectifs sont plus remarquables que son rendement.

En ce qui concerne les irrigations et les routes, les crédits qui leur sont consacrés restent relativement importants par rapport à ceux inscrits au programme de l'emprunt de 200 millions (19.000.000 de francs au lieu de 27.400.000 francs pour les irrigations, et 11 millions au lieu de 19.500.000 francs pour les routes). Le ministre des Colonies a conservé dans son intégralité le programme prévu au projet primitif, en réservant seulement parmi les irrigations celles qui n'avaient pu être étudiées sur le terrain, soit l'aménagement du Moyen-Delta et les irrigations du Phuyen. Pour les routes, ont été retenus les travaux d'une urgence immédiate. Les crédits inscrits au projet d'emprunt pour ces deux catégories de travaux ne représentent pas la dépense totale; et il est prévu que les budgets régionaux devront participer à la dépense. *L'Asie Française* avait déjà critiqué cette manière de faire, car il n'est pas prouvé que les budgets locaux pourront présenter au moment voulu les disponibilités suffisantes, l'affectation aux mêmes travaux de ressources de deux provenances, dont l'une est moins assurée que l'autre, ne pouvant en toute hypothèse que créer du désordre dans la comptabilité des dépenses engagées. Nous observons cependant que certains crédits ont été relevés. C'est ainsi que la route de Dong-ha au Mékong est estimée à 6 millions au lieu de 5 millions, et les irrigations du Thanh-hoa à 8.200.000 francs au lieu de 7 millions. Par contre les irrigations par le Song-cau ne reçoivent plus qu'un crédit de 9 millions au lieu de 10 millions.

Les crédits inscrits pour l'instruction publique

et l'assistance n'appellent pas d'observations particulières. Ils permettront, assure l'exposé des motifs, d'exécuter la moitié des travaux prévus au programme d'ensemble qui comprend le parachèvement des œuvres d'assistance existantes et, pour l'instruction publique, les travaux suivants :

1° En Cochinchine, l'extension du collège Chasseloup-Laubat, la création d'une école d'agriculture, de six écoles de filles, et de deux internats primaires pour l'enseignement franco-indigène;

2° En Annam, la construction d'un collège à Hué, la création de dix centres d'enseignement primaire avec direction européenne, de quatre écoles de filles, la construction de centres d'enseignement traditionnel;

3° Au Tonkin, l'extension du collège du protectorat, la création de six centres d'enseignement primaire avec direction européenne, d'une école professionnelle à Haïphong, de quatre écoles de filles et la construction de centres d'enseignement traditionnel;

4° Au Cambodge, la création de quatre centres d'enseignement primaire et de quatre directions européennes, de quatre écoles de filles, et la construction de centres d'enseignement supérieur indigène;

5° Au Laos, la construction de six écoles.

Enfin le projet d'emprunt prévoit une dépense qui n'avait pas été inscrite au programme primitif, mais dont l'utilité ne saurait être contestée, c'est la création d'un réseau radiotélégraphique avec un poste central à Saïgon, communiquant avec Djibouti, la Nouvelle-Calédonie, Singapour, Batavia, Hué, Vientiane, Hong-kong et Hanoï; et de deux postes secondaires à Hué et à Hanoï. La dépense est évaluée à 800.000 francs, mais une somme de 200.000 francs ayant déjà été inscrite au budget général de l'exercice 1911, il suffit de prévoir un crédit total de 600.000 francs.

Le programme de l'emprunt de 90 millions ne paraît pas devoir être accepté les yeux fermés par le Parlement. Déjà M. Métin, rapporteur de ce projet, déclare que les dépassements de l'emprunt de 200 millions pourront être réduits, certains travaux qui doivent être exécutés sur ces fonds n'ayant pas encore été commencés, comme une gare monumentale à Saïgon, dont le besoin peut ne pas paraître des plus urgents. M. Métin propose donc que l'on diminue de 5 à 6 millions la part consacrée aux dépassements de l'emprunt de 200 millions, et que l'on reporte ce crédit aux travaux neufs. Espérons que le Parlement se rendra compte en même temps de la nécessité de refondre entièrement le programme des nouveaux chemins de fer proposés, et s'il garde encore quelques doutes au sujet de l'économie de voies, dont celle de Vinh-Kouang-tri ne doit être que la continuation, il n'aura qu'à consulter la statistique du produit de ces chemins de fer en ces dernières années; elle est des plus instructives nous la publions ci-après.

Les Chemins de fer en Indochine

QUELQUES CHIFFRES

Il paraîtra sans doute intéressant, au moment où va être discuté devant le Parlement le projet d'emprunt de 90 millions, de dire quel a été le résultat de l'exploitation des chemins de fer qui ont été construits avec les fonds de l'emprunt de 200 millions, autorisé en 1898.

Il ne nous est pas possible, malheureusement, de présenter ces chiffres depuis le début; le gouvernement de l'Indochine s'est montré peu prodigue de renseignements, et ce n'est que depuis 1906 que les résultats officiels sont publiés au *Journal officiel de la République*. C'est, on s'en rappelle, la loi du 30 mars 1907 approuvant la convention et le compromis avec le chemin de fer du Yunnan, qui a décidé que le ministre devrait publier chaque année un rapport faisant ressortir au 31 décembre précédent la situation des chemins de fer.

Il n'y a pas lieu de regretter d'ailleurs que les chiffres antérieurs à 1906 ne puissent être rapprochés de ceux des exercices suivants, car ce n'est que depuis 1906 que l'Indochine a la disposition de la totalité de son emprunt, et le point intéressant à mettre en lumière, au moment où l'on songe à engager la colonie dans de nouvelles dépenses de chemins de fer, c'est la médiocrité des résultats financiers obtenus par rapport à la charge supporter par la colonie.

L'emprunt (1) a été réalisé en trois tranches s'élevant aux chiffres suivants :

1899.....	47.850.000 francs
1902.....	69.750.000 —
1905.....	80.172.000 —
	<hr/>
	197.772.000 francs

A ce capital correspond un service d'intérêts s'élevant à 7.267.000 francs.

On sait que cet emprunt de 200 millions devait, d'après les estimations primitives, être ainsi réparti :

Ligne Haïphong-Laokay.....	50 millions
— Hanoï-Vinh.....	32 —
— Tourane-Kouang-tri.....	24 —
— Saïgon-Khanhoa et embranchement du Langbian.....	80 —
— Mytho-Cantho.....	10 —
	<hr/>
	196 millions

Ce capital devrait être réduit de 26.500.000 fr. par suite de l'abandon de l'embranchement de Xomgom-Dalat (16,5 millions) et de la ligne Mytho-Cantho (10 millions); mais en fait il aura été insuffisant par suite d'importants dépassements sur les seules lignes construites.

A la fin de 1910 la direction générale des Tra-

(1) Voir pour le détail des trois émissions l'article de M. FRANCONIE : L'Emprunt indo-chinois. *Bulletin du Comité de l'Asie française*. 1905, p. 378.

vaux publics présentait ainsi le compte des dépenses de l'emprunt :

Personnel et frais d'études.....	27.800.000	francs
Haiphong-Laokay.....	71.439.141	—
Hanoi-Vinh.....	39.150.410	—
Tourane-Kouang-tri.....	27.841.704	—
Saigon-Khanhoa.....	52.039.110	—
Imprévus.....	3.500.000	—
	221.770.365	francs

chiffres qui n'étaient pas encore définitifs, puisque l'on annonçait bientôt que le dépassement réel atteindrait finalement 26 millions. Si nous déduisons les 2.228.000 francs que l'Indochine n'a pas reçus sur le total de 200 millions, nous voyons donc que le coût de construction réel se

sera élevé à 223.772.000 francs, capital auquel correspond comme intérêt une annuité de 8 millions 200.000 francs environ.

Pour être rémunérateurs, les chemins de fer de l'Indochine devraient donc produire une somme égale. Or, comme on va le voir, nous sommes loin de compte.

Voici en effet le tableau des résultats de l'exploitation tels que nous les avons relevés au *Journal officiel de la République*. Quoique les chiffres soient fournis par le même service, soit l'inspection générale des Travaux publics, ils sont présentés chaque année d'une manière différente, et pour l'année 1908 en particulier on n'a publié que le chiffre des recettes, qui n'a par lui-même aucune signification (1).

		1906	1907	1908	1909	1910	
I. HAIPHONG-LAOKAY-YUNNANSEN (1).							
Longueur prévue : 390 kilomètres. Dépense prévue : 50.000.000.	Haiphong Laokay	Longueur exploitée.....	390 km.	399 km.	466 km.	607 km.	841 km.
		Dépenses faites.....	58.436.173	57.159.468 95	"	"	"
		Dépenses exploitation.....	2.809.812 03	2.495.201 63	"	3.142.985 93	4.464.442 94
		Recettes exploitation.....	4.011.857 49	3.525.558 60	3.045.895	3.744.305 72	5.128.684 30
		Produit net.....	1.202.045 46	1.037.316 93	"	601.379 79	686.077 94
		70 %	70,6 %	"	83 %	86 %	
Longueur prévue : 470 kilomètres. Dépense prévue : primitive : 95.000.000. définitive : 165.467.000.	Laokay Yunnan	Dépenses faites.....	92.932.592 58	130.642.494 71	"	"	156.536.471
II. HANOI-VINH.							
Longueur prévue : 326 kilomètres. Dépense prévue : 32.000.000.		Longueur exploitée.....	326 km.	326 km.	326 km.	326 km.	326 km.
		Dépenses faites.....	35.781.841 43	35.458.104 01	"	"	"
		Dépenses exploitation.....	1.420.153 49	1.183.237 82	"	1.246.018 40	1.434.161 44
		Recettes exploitation.....	1.643.075 83	1.432.256 82	"	1.272.785 82	1.228.398 50
		Produit net.....	222.922 34	249.018 99	"	26.767 42	94.237 69
		77,5 %	82,6 %	"	97 %	92 %	
III. TOURANE-KOUANG-TRI.							
Longueur prévue : 174 km. 6. Dépense prévue : 24.000.000.		Longueur exploitée.....	107 km.	107 km.	168 km.	175 km.	175 km.
		Dépenses faites.....	18.976.640 89	24.106.030 11	"	"	"
		Dépenses exploitation.....	2.036 42	235.823 70	"	443.716 34	490.703 87
		Recettes exploitation.....	7.695 50	185.627 56	326.635	224.255 43	241.326 25
		Produit net.....	5.662 08	-50.196 14	"	-219.460 91	-279.377 62
		"	127 %	"	191 %	232 %	
IV. SAIGON-KHANHOA.							
Longueur prévue : 528 km. 6. Dépense prévue : 80.000.000.		Longueur exploitée.....	89 km.	89 km.	128 km.	132 km.	190 km.
		Dépenses faites.....	17.142.421 18	24.712.245 03	"	"	"
		Dépenses exploitation.....	460.323 24	390.216	"	580.091 43	743.319 38
		Recettes exploitation.....	501.928 93	367.277 13	453.280	536.928 54	619.927 24
		Produit net.....	41.605 69	-22.938 87	"	-42.162 89	-123.392 14
		89,9 %	106,2 %	"	108 %	119,9 %	

(1) *Observation.* — Pour la ligne Haiphong-Laokay-Yunnan, les chiffres portés aux recettes d'exploitation sont ceux accusés par la Compagnie; les dépenses représentent le montant provisoire du prélèvement formulaire sur les recettes brutes opéré par la Compagnie et le produit net l'excédent des recettes brutes sur le prélèvement formulaire à partager entre la Compagnie et les colonies, dans les proportions indiquées dans la convention de concession.

Ces chiffres n'ont pas besoin de bien longs commentaires; ceux du produit net demeurent lamentablement faibles et, fait assez curieux, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les résultats sont de plus en plus médiocres.

Le produit net s'élève pour les quatre lignes à :

1906.....	1.472.234	francs
1907.....	1.213.240	—
1909.....	366.524	—
1910.....	377.545	—

(1) Le *Journal officiel de la République* a publié en annexe, les 13, 14 et 15 mars 1912, un rapport officiel sur la situation générale de la colonie pendant l'année 1911.

Cet important document qui est, par ailleurs, fort intéressant

correspondant vis-à-vis de la charge des intérêts de l'emprunt à un déficit de :

1906.....	6.800.000 francs
1907.....	7.000.000 —
1908.....	7.900.000 —
1910.....	7.900.000 —

On peut donc dire que les chemins de fer en Indochine ne sont surtout intéressants que pour ceux qui les ont construits, le personnel et frais d'étude absorbant 12 0/0 de la dépense, ce qui est fantastique, et pour le personnel qui les exploite. Les résultats obtenus — lesquels, soit dit en passant, ne donnent pas lieu à de bien flatteuses comparaisons avec ce qui a été fait dans certains pays voisins — n'encouragent pas à multiplier rapidement les chemins de fer d'une colonie dont l'avenir budgétaire est un peu incertain, d'autant que les régions où l'on établira des voies ferrées sont en général moins riches que celles qui sont déjà desservies et où le trafic « rend » cependant si peu.

LA CANONNADE ITALIENNE DE BEYROUTH

Beyrouth, le 4 mars 1912.

Au moment où ces lignes parviendront en France, la démonstration navale que les Italiens ont effectuée à Beyrouth ne sera déjà plus du domaine de l'actualité. Le récit en aura été fait par tous les journaux ; il est à craindre que celui-ci ne fasse que répéter sur certains points ce qui aura déjà été publié. Nous espérons cependant qu'il présentera encore quelque intérêt par les détails nouveaux qu'il apportera sans doute sur cette affaire et par la manière dont les faits y sont exposés, car nous nous sommes efforcé de situer l'action dans son cadre en essayant de revivre les heures tragiques de cette journée et en dépeignant l'état d'esprit de la population au cours de ces événements.

Très peu de temps après la déclaration de la guerre italo-turque, dès le mois d'octobre, le bruit d'une action probable des Italiens sur les côtes de Syrie n'avait pas tardé à se répandre. L'imagination populaire, inquiétée par de fausses nouvelles, avait cru plusieurs fois deviner des formes de bâtiments suspects évoluant au large. Puis, rien ne se produisant, les appréhensions s'étaient assez rapidement calmées pour renaître ces jours-ci seulement. Elles avaient été provoquées par l'annonce d'une manifestation italienne sur les côtes de Turquie à la suite de ratification par les Chambres du décret d'annexion de la Tripolitaine. Il fut de nouveau question d'un bombardement de la ville, et la nouvelle, tour à

tour annoncée et démentie, laissait planer une certaine anxiété sur une population particulièrement nerveuse et impressionnable.

Tel était l'état d'esprit des Beyrouthins lorsque le samedi 24 février, vers 6 heures du matin, apparurent à l'horizon deux grands croiseurs à deux cheminées, qui, d'abord pris pour des navires français dont on annonçait la venue, furent bientôt reconnus pour être des bâtiments italiens. C'était le *Varese* ayant à son bord l'amiral Thaon de Revel et le *Ferruccio*. Par un temps magnifique et une mer superbe, ils avançaient lentement vers le port. Depuis deux jours, celui-ci n'abritait aucun vapeur étranger, fait extrêmement rare et qui constitue une singulière coïncidence. Il ne contenait que des voiliers et deux unités de guerre ottomanes : l'*Angora*, petit torpilleur, jaugeant environ 200 tonnes, armé de deux canons et ayant un équipage de 60 hommes, et l'*Aoun-Allah*, bâtiment beaucoup plus important, mais de construction ancienne, jaugeant près de 2.000 tonnes, comptant 4 canons moyens et 10 petits et un équipage de 220 hommes.

Les croiseurs italiens stoppèrent face à la ville, au Nord de la jetée. A sept heures, un coup de canon à blanc partit du bord de l'un d'eux en signe d'avertissement. Aussitôt une embarcation emmenant un officier se détacha de l'*Aoun-Allah* pour se diriger vers les navires ennemis, tandis que les deux bâtiments ottomans se mettaient sous pression. Un ultimatum fut remis à l'officier turc menaçant les deux canonnières de se voir couler à coup d'obus, si avant neuf heures elles n'étaient pas livrées aux navires italiens, leurs feux éteints. L'ultimatum fut transmis en hâte au vali, S. E. Harzum Bey, pendant que les bâtiments turcs hissaient leurs flammes de guerre au grand mât et commençaient leurs préparatifs de combat.

Le bruit de l'arrivée des croiseurs ennemis s'était répandu en ville avec une extraordinaire rapidité. Mais les Beyrouthins pensaient qu'ils seraient respectés par les obus italiens. Aussi est-ce une foule intriguée et curieuse qui descendait en masse vers le port pour assister à la bataille qu'elle croyait devoir se livrer en mer. Les terrasses surplombant le port étaient couvertes de monde, de même que les cimetières voisins ; la foule stationnait sur les quais et beaucoup de personnes, pour mieux jouir du spectacle, s'étaient avancées jusque sur la jetée malgré les avertissements des marins ottomans qui faisaient signe à tous de s'éloigner.

Pendant que le vali conférait avec le commandant de l'*Aoun-Allah* sur la suite à donner à l'ultimatum, les préparatifs continuaient à bord des navires turcs qui levaient l'ancre pour sortir du port, tandis que les vaisseaux italiens se mettaient de nouveau lentement en marche. L'un d'eux alla se placer vis-à-vis de l'usine à gaz, de façon à avoir l'entrée du port dans l'axe de son tir, l'autre se tenant quelque peu à l'écart.

A neuf heures exactement, c'est-à-dire à l'expiration précise du délai, sans attendre la réponse

et fort complet (il remplit 90 pages de l'*Officiel*) ne donne aucun renseignement ni sur les travaux publics d'intérêt général ni sur l'exploitation des chemins de fer.

du vali, qui était encore en conférence, un croiseur italien ouvrit le feu. A ce moment les deux bâtiments turcs se trouvaient toujours dans le port : l'*Aoun-Allah* était resté à son stationnement habituel, en face du pavillon de l'administration sanitaire, mais le torpilleur avait reculé au fond du port et se trouvait devant le bâtiment de la Banque ottomane.

Le premier obus tomba au milieu des quais et vola en éclats, faisant autour de lui de nombreuses victimes. Ce fut alors une panique inouïe, un affolement général. Il n'y eut qu'un cri : « Les Italiens bombardent la ville. » La foule terrifiée se rua dans toutes les rues et s'engouffra dans le bazar pour se sauver : en un clin d'œil, les quais, les jardins, les cimetières, les terrasses furent vides. La canonnade continuait : un autre obus éclata au bas de la caserne, tout près de l'Eglise des Capucins français, blessant plusieurs personnes. La panique gagnait l'intérieur de la ville, les magasins se fermaient en hâte.

Peu à peu les Italiens, rectifiant leur tir, atteignirent l'*Aoun-Allah*. Celui-ci, bientôt criblé de coups, ripostait de son mieux. On n'a pas eu d'indication sur l'effet de son tir, qui, à son début au moins, a dû être aussi peu précis que celui des Italiens. La preuve en est dans un obus ottoman qui n'est pas allé tomber à moins de 5 kilomètres de Beyrouth, dans le village libanais de Jedeidé, sans d'ailleurs faire de victimes. Malgré leur situation désespérée, les marins ottomans combattirent avec le plus grand courage et firent preuve d'une vaillance et d'une abnégation remarquables : le mot d'héroïsme n'est certes pas trop fort pour qualifier la façon à la fois brave et simple dont ils ont combattu sans espoir dans cette lutte disproportionnée et dont ils sont allés à la mort, sans songer à se rendre.

Les obus s'abattaient autour des navires turcs, tantôt perçant dans leur flanc une brèche nouvelle et ruinant leurs agrès, tantôt éclatant sur le quai. Les entrepôts de la douane furent atteints, des portefaix tués, des marchandises détruites. Puis ce fut le tour de la Banque de Salonique où s'ouvrait bientôt un trou béant. Un pan de mur s'abattit ensevelissant plusieurs personnes sous ses décombres. Des obus tombèrent jusque dans le bazar où un notable commerçant, M. Araman, trouva la mort. De tous côtés on ne voyait que civières transportant des morts et des blessés.

Les bâtiments turcs étant anéantis en fait et réduits au silence, le croiseur italien s'avança encore davantage, de manière à se mettre en travers de l'entrée du port. De cette position, il dirigea son tir vers le fond du port, sur la petite canonnière l'*Angora* qui commença à couler. Il lança ensuite contre l'*Aoun-Allah* des torpilles qui soulevèrent en éclatant d'énormes colonnes liquides. Mais avant que le navire turc n'ait été atteint, les marins avaient mis le feu à bord pour l'anéantir. Ils eurent également le temps de retirer le pavillon avant que les torpilles italiennes ne l'aient fait définitivement disparaître sous les flots, tandis que le torpilleur, réduit à une car-

casse informe et déchiquetée, surnageait encore devant la Banque ottomane.

Il était environ onze heures. Les navires ennemis, estimant leur œuvre de destruction terminée, se retirèrent, s'éloignèrent vers le Nord, puis faisant un crochet vers l'Ouest, restèrent en vue du phare pendant que les matelots turcs essayaient de sauver les débris de l'*Angora*.

Mais bientôt, on vit les croiseurs italiens évoluer de nouveau, se rapprocher du port, à la grande terreur de la population, et s'arrêter à 100 mètres à peine de la jetée. Vers une heure et demie, ils tirèrent, à intervalles très rapprochés, huit coups de canon sur le petit torpilleur. C'était le coup de grâce : le navire sombra subitement. Malheureusement, plusieurs de ces obus ont causé de grands dégâts à l'élégant bâtiment de la Banque ottomane, situé à une vingtaine de mètres de l'endroit où l'*Angora* était mouillé. L'un d'eux démolit le balcon ; deux autres, traversant des murailles, éclatèrent au milieu des bureaux où, par bonheur, il ne se trouvait encore personne. L'immeuble voisin fut également sérieusement atteint ainsi que les bureaux du chemin de fer. Le coup de grâce une fois donné, les bâtiments italiens s'éloignèrent et, après s'être encore arrêtés quelque temps en vue du phare, disparurent définitivement vers 5 heures.

L'effet moral produit par cette démonstration a été considérable. Elle a causé une violente panique qui, grâce aux mesures énergiques prises par les autorités, n'a heureusement pas eu les conséquences que l'on pouvait craindre. On sait que la population de Beyrouth est très nerveuse. Les musulmans et les chrétiens s'y rencontrent en nombre à peu près égal. Mais ces derniers, divisés en de nombreux rites différents et manquant par suite de cohésion, vivent dans la terreur d'une explosion du fanatisme musulman et craignent toujours un retour des massacres de 1860. C'est donc là un élément facilement influençable, prompt à la panique et toujours prêt à fuir devant un danger souvent imaginaire. La nouvelle des massacres d'Adana a, sans raison aucune, rempli la ville d'effroi en avril 1909 ; une rixe entre chrétiens et musulmans est aussitôt considérée comme un événement fort grave. Et même, dans un autre ordre d'idées, n'a-t-on pas vu, après la catastrophe de Messine, de nombreuses familles s'en aller coucher dans la forêt des Pins à l'annonce d'un chimérique tremblement de terre ! C'est assez indiquer à quel point est poussée la nervosité de cette population. Aussi peut-on facilement se rendre compte du bouleversement qu'y a apporté la canonnade italienne. Comme l'ont spirituellement fait remarquer quelques rares observateurs de sang-froid, les musulmans ont fui par peur des Italiens et les chrétiens par peur des musulmans. Le lendemain de l'événement, la ville était à peu près déserte.

Cependant, au début, l'effervescence avait été vive. La population était déjà énervée ces jours-ci : des discussions politiques et quelques crimes

commis en ville, des fausses nouvelles colportées çà et là avaient créé une atmosphère d'anxiété favorable au désordre. Au premier coup de canon, les musulmans s'étaient montrés fort excités et proféraient des menaces contre les étrangers d'abord, puis contre les chrétiens. Une foule d'entre eux s'était ruée sur la caserne, avait enfoncé les portes des magasins militaires et s'était emparée de près d'un millier de fusils et de 90 caisses de munitions qui avaient été aussitôt distribués à tous les malandrins de la ville. Ceux-ci tentèrent un coup de force pour délivrer les prisonniers; mais la gendarmerie faisait bonne garde et ils ne purent y réussir. Bientôt, lorsque la canonnade parut devenir sérieuse, que les obus tombaient sur la ville et dans le bazar, cette ardeur se calma assez vite chez beaucoup pour faire place à la panique. Mais la lie de la population chercha à en profiter pour se livrer à tous les excès. Des coups de fusil et de revolver tirés de tous côtés, sans raison, augmentaient le désarroi; des groupes armés circulaient, semant la terreur; des rixes eurent lieu; des magasins furent envahis et la police ne put pas toujours intervenir à temps pour arrêter le pillage. Dans l'une de ces scènes, le magasin Orosdi Back eut l'un de ses employés tué. Tout individu pris pour un Italien était aussitôt attaqué. C'est ainsi que la gendarmerie dut prêter assistance au vice-consul de Rumé, à celui d'Angleterre, à une institutrice française, à plusieurs prêtres. Les vauriens de la ville en profitaient pour assouvir leurs vengeances personnelles: plusieurs personnes furent tuées dans ces conditions.

D'un autre côté, une grande partie de la population, terrorisée et croyant à un bombardement, se hâta de fuir vers le Liban. Le train et les tramways libanais, obligés de s'arrêter aux portes de la ville, étaient pris d'assaut ainsi que les voitures. Beaucoup de monde fuyait à pied. Les écoles renvoyaient leurs élèves. Les personnes qui ne quittaient pas Beyrouth cherchaient à se réfugier dans les consulats, dans les établissements ou chez les notables étrangers. C'est ainsi que le Collège américain a abrité un nombre considérable de réfugiés. Dès le début de la canonnade, en effet, toutes les maisons étrangères s'étaient empressées de hisser leur pavillon national et l'on voyait ainsi le drapeau français flotter sur de nombreux établissements.

Le vali Harzum Bey et le commandant de gendarmerie déployèrent une grande énergie pour maintenir l'ordre. Ils ont d'ailleurs été félicités par la Porte de leur attitude réellement digne d'éloge. Les consuls des diverses puissances, les chefs religieux et les notables firent auprès du vali une démarche à laquelle il répondit en les assurant que rien n'était à craindre et que tout serait fait pour éviter des troubles. En effet, des mesures sérieuses et efficaces furent aussitôt prises: des patrouilles circulaient en ville, un renfort de troupes arrivait de Damas et le lendemain, après une nuit calme, l'état de siège était proclamé et une cour martiale constituée. En

présence de l'attitude ferme et décidée des autorités, les agitateurs et les malandrins rentrèrent aussitôt dans le calme. L'excitation s'apaisa brusquement, une sourde agitation grondant seulement encore du côté de la place des Canons, centre de tous les désordres. Mais dès le lendemain un grand nombre des armes volées étaient rendues, les étrangers circulaient de nouveau librement et enlevaient les pavillons arborés sur leurs maisons, la circulation commençait à reprendre et la confiance renaissait. Seules les habitations des consuls continuaient d'être gardées militairement pour éviter toute complication. Les curieux allaient voir les dégâts et assister à la lugubre opération de l'enlèvement des cadavres carbonisés des marins turcs qui s'effectuait bien lentement. Des navires entrèrent dans le port après avoir subi une visite minutieuse de la part des croiseurs italiens. La ville reprit peu à peu son aspect normal.

L'arrivée, le 26 à midi, d'un navire de guerre français, l'*Amiral-Charner*, venu de Crète, a calmé les dernières appréhensions. Son voisinage inspire la sécurité à tous et l'on se dit que tant qu'il sera en rade il n'y aura rien à craindre.

Comme mesure de représailles, l'expulsion des Italiens vient d'être décidée: ils doivent quitter le vilayet dans un délai de quinze jours qui expire le 13 mars. Sur l'invitation de la Porte, le gouverneur du Liban a pris une mesure analogue.

Naturellement on discute beaucoup en ville sur la nature de l'action italienne, sa légitimité au point de vue des règles du droit international et le nom qu'il convient de lui donner. Le nom de bombardement est généralement dans toutes les bouches. Six obus italiens ont été trouvés enfouis dans les sables tout près de l'École des arts et métiers, c'est-à-dire bien loin du port. Comment alors, disent les uns, peut-on douter de l'intention qu'avaient les ennemis de bombarder la ville? Certains vont jusqu'à prétendre que les Italiens ne cherchaient qu'un prétexte pour opérer un débarquement et que tel était leur projet lorsque leurs croiseurs se sont approchés si près de la jetée. D'autres, au contraire, se contentent de taxer les marins italiens de déplorables pointeurs et de maladroits. Les plus sages enfin, — mais ils sont rares, — estiment qu'il est bien difficile de couler à coups de canon des bâtiments ancrés dans un port sans causer des dégâts aux environs. On dit aussi que le vali a adressé une protestation pour faire savoir que l'ultimatum lui ayant été remis à 8 h. 20, il n'avait matériellement pas le temps d'y répondre avant 9 heures.

Deux vieilles canonnières turques, bien peu redoutables, coulées sans danger, 55 marins, 35 civils et 5 policiers tués par les obus, 70 personnes blessées, une dizaine d'autres assassinées en ville par la populace, les bâtiments de la douane, de la Banque ottomane, de la Banque de Salonique, de la Deutsch Palestina Bank, des bureaux du chemin de fer Beyrouth-Damas-Alep, l'église des Capucins et bien d'autres immeubles encore plus ou moins fortement endommagés, une

population sans défense terrorisée, une panique qui pouvait avoir de regrettables conséquences, tel est le bilan de cette journée du 24 février. Est-ce un fait d'armes et les Italiens en retireront-ils grand avantage ?

L'effet de la canonnade italienne n'a pas été moindre dans les environs de Beyrouth. La nouvelle a causé une vive émotion dans toute la Syrie, à Damas où de nombreux Beyrouthins avaient fui, à Tripoli, à Saint-Jean-d'Acre et jusqu'à Alep. A Caïffa, elle a même provoqué une petite panique irraisonnée et plusieurs familles ont, paraît-il, quitté précipitamment la ville en l'apprenant. Les Druses de la région de Saïda en ont été fortement excités et auraient parlé d'exercer des représailles contre les chrétiens, mais les autorités ont pu rétablir le calme parmi eux.

D'une autre lettre reçue de Beyrouth, nous extrayons les passages suivants : on constatera que nos deux correspondants n'ont pas tout vu du même œil.

Tous ceux qui ont assisté au tir des navires italiens ont été émerveillés de sa justesse et de sa précision ; tous les obus ont porté, et les quelques immeubles endommagés sont situés sur le port dans la ligne de prolongement du tir. Quelques-uns ont été atteints par les éclats d'obus ; par ricochet, et après que les deux bateaux qui servaient de cible eurent coulé, 2 ou 3 obus pénétrèrent dans lesdits immeubles. Les dégâts occasionnés sont estimés à 100.000 francs au maximum. Le *Journal Officiel* du vilayet de Beyrouth assure que les obus tirés par les bateaux turcs atteignirent les deux navires italiens et les endommagèrent, ce qui les obligea à se retirer vers 10 heures pour réparer leurs avaries dans la haute mer. Il reconnaît en outre que quatre meurtres ont été commis à la faveur des troubles qui suivirent la pseudo bataille navale (tandis qu'en réalité le nombre des chrétiens assassinés traîtreusement par les musulmans armés se monte à huit).

Il me reste à vous faire l'éloge du courage déployé par notre distingué consul général, M. F. Couget, qui, seul, parvint à se frayer un passage parmi la multitude fanatique des musulmans armés qui dévalait de la caserne, se rendit au Consulat placé dans le prolongement du tir et où une foule énorme s'était réfugiée, tandis que les éclats d'obus pleuvaient sur l'immeuble. Après avoir donné les ordres nécessaires, il sortit et courut dans la ville à la recherche du vali et du commandant militaire de la place. Il les trouva au bureau du télégraphe et les exhorta à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité et protéger les établissements français. Il envoya aussi un attaché au consulat tranquilliser les directeurs inquiets des dits établissements.

L'attaché monta à cheval, parcourut la ville faisant preuve d'un grand courage et s'acquitta consciencieusement de sa mission.

Il me faut aussi rendre hommage au courage et à la crânerie du marquis Gavotti, vice-consul d'Italie à Beyrouth, qui n'a pas voulu désertier son poste depuis le commencement des hostilités, qui sortit seul en ville après la destruction des deux bateaux turcs, pour s'informer s'il était arrivé malheur à ses ressortissants établis à Beyrouth. Le lendemain dimanche, il se rendit avec la marquise Gavotti à l'église paroissiale des Capucins et ne craignit pas de se montrer devant les musulmans étonnés de cette audace.

Je dois vous dire aussi que l'arrivée de l'*Amiral-Charner* a enrayé la panique générale, et que les musulmans sont tout aussi reconnaissants à la France que les chrétiens. La présence de ce croiseur leur est un sûr garant que les Italiens ne reviendront pas. Ils ont été très sensibles d'ailleurs à la marque de sympathie prodiguée par le commandant, M. Allaire, capitaine de vaisseau, qui pavoisa le jour de la fête de la naissance du « prophète ».

La même lettre mentionne le mécontentement de la colonie italienne contre le consul d'Allemagne à Beyrouth. Les sujets italiens établis au Liban et frappés d'expulsion s'adressèrent à lui pour protester et trouver protection. Il paraîtrait que les réponses du consul allemand témoignent plus de la crainte de déplaire à la Porte que du désir de secourir des amis gênants. Le consul se serait esquivé de façon plutôt désinvolte, en conseillant aux Italiens de s'adresser directement à Constantinople.

LE CONFLIT ITALO-TURC ET L'OPINION MUSULMANE

Le sentiment islamique en général a été violemment impressionné par la guerre. La stupeur indignée déterminée en Turquie par la résolution du gouvernement italien a débordé hors des frontières de l'empire, s'est amplifiée encore en gagnant les parties les plus reculées du domaine de la Foi coranique. Jamais aucune atteinte à l'intégrité de la Porte n'avait provoqué une telle émotion. La dernière guerre avec la Grèce avait, sans doute, avivé le zèle mahométan, ranimé çà et là les espoirs anachroniques, rappelé le souvenir des jours de Hongrie et de la Horde d'Or. Mais elle n'avait point, au même degré que l'agression italienne, développé le sentiment de solidarité confessionnelle et la conscience d'une étroite cohésion spirituelle. Le patriotisme musulman est incontestablement un fait. Il était inconnu il y a une quinzaine d'années, ou du moins ses manifestations étaient isolées, s'ignoraient les unes les autres. Les théories panislamiques, la propagande par la presse, les conférences, ont donné à la foi mahométane une vigueur d'extériorisation soudaine, comme un retour de cette force irrésistible d'expansion qui, au moyen âge, avait précipité les armées des khalifes sur la chrétienté et l'Orient. Sans doute, il ne s'agit plus aujourd'hui

d'hui de répandre par le monde, dans une ruée conquérante, les enseignements du Livre sacré. Mais il est devenu un axiome que les vestiges de la splendeur politique de l'Islam d'autrefois doivent être jalousement sauvegardés. L'internationalisme musulman s'avive à mesure que les nécessités de la concurrence économique déterminent une poussée de l'impérialisme européen.

Le monde mahométan se révèle donc aujourd'hui comme une force impressionnable et qui réagit contre toute atteinte à l'un de ses membres. Les événements de Perse ont provoqué, aussi bien en Turquie qu'en Egypte et aux Indes, une émotion qui s'est traduite, de la part de la Porte par une tendance à l'intervention directe, et du côté égyptien, par des articles de presse très acerbes contre l'action anglo-russe. Les musulmans indiens ont, à diverses reprises, au cours des sessions de l'All India Moslem League, appelé l'attention du gouvernement britannique sur leur désir de voir respecter l'intégrité du royaume iranien.

Mais c'est principalement vers la Turquie que se dirigent tous les regards des sectateurs du Coran... Elle représente, à l'heure actuelle, le seul centre de ralliement de tous les tenants de l'Islam, parce qu'elle a relevé à son profit la dignité khalifale, et parce qu'elle a pu maintenir l'indépendance du pays d'où a surgi la Foi mahométane. Par elle, l'Islam garde encore un reflet de sa grandeur politique passée. Les sultans héritiers d'Osman ont eu pour guide unique de leur règne la volonté de conserver jalousement, sinon d'agrandir, le patrimoine hérité des empires arabes,

L'apparition du drapeau de la monarchie de Savoie sur les rivages de « Tripoli » a fourni un but précis aux tendances confuses qui s'étaient ainsi dessinées. Elle a provoqué la formation du « bloc » islamique. Et les sympathies à l'égard du khalifat se sont révélées sous des formes diverses, correspondant aux circonstances de milieu, mais toutes aussi sincèrement vouées à la sauvegarde du « dar el Islam ». En Tunisie, l'état d'esprit s'est montré dans les effets d'un soudain antagonisme contre les Italiens ; de là l'effervescence, qui s'est traduite par des troubles, d'ailleurs vite réprimés, et par le boycottage de la Compagnie de tramways à qui l'on faisait grief d'employer les Italiens en trop grand nombre. En Egypte, dès les débuts de la guerre, une certaine animosité se marquait vis-à-vis de la population italienne et Alexandrie était le théâtre de rixes entre champions des deux causes. La presse fulminait contre le gouvernement de Rome. Le *Lioua*, le *Moayad*, *El Djarida*, *El Ahram* publiaient des articles bien propres à alimenter l'indignation musulmane. Les deux premiers de ces organes n'ont point cessé de consacrer leurs colonnes, avec des manchettes sensationnelles, à l'annonce des victoires turques. Ils ont sur place leurs correspondants de guerre qui décrivent, avec une admiration sincère, les prodiges de valeur dont ils ont été témoins, vantent les résultats

auxquels sont arrivés les officiers ottomans dans l'organisation des contingents arabes, soulignent l'enthousiasme de ces derniers et grandissent le rôle des Senoussya. Le *Moayad* ainsi que le *Lioua* ont publié le texte du mandement adressé par le cheikh de Koufra à ses Khouans pour les inciter au « djihad ». La note dominante de tous ces détails sur le conflit révèle une quasi certitude du succès final. Les grands quotidiens arabes se basent sur l'apparente inaction des forces italiennes, sur le fait qu'elles demeurent rivées au littoral et que les contingents turco-arabes les pressent sans trêve, pour affirmer l'impuissance de l'ennemi. Bien entendu, l'annonce d'une médiation éventuelle est accueillie par eux avec une stupeur indignée.

Comment admettre, disent-ils, que la Turquie victorieuse puisse consentir à traiter ? La paix ne sera possible que lorsque l'ennemi aura renoncé à sa chimérique entreprise.

En Syrie, même note dans le *Raï-ul-Am*, dans *El Ittihad-ul-Asmani*. Ce dernier a pour correspondant de guerre le prince Ali, de la descendance de l'émir Abd el Kader, dont les lettres sont empreintes d'un confiant optimisme. On sent que ces éléments arabes éprouvent une réelle fierté, une immense satisfaction d'orgueil à constater la vigueur de la résistance turque, à laquelle la bravoure indigène apporte un appoint considérable.

Et il apparaît bien, ici, que le présumé antagonisme ethnique entre Arabes et Turcs, le schisme possible auquel il a été fait allusion maintes fois, ne sont guère que le grossissement de querelles de parti. Les divergences qui ont mis aux prises, durant de longues années, le gouvernement ottoman et certaines personnalités remuantes de la péninsule arabique n'ont peut-être pas une plus grande portée que les conflits d'influence par l'effet desquels ces mêmes personnalités arabes sont souvent dressées les unes contre les autres. Quoi qu'il en soit, l'existence d'un danger extérieur a ramené l'union, la conscience d'un commun intérêt religieux. L'Imam Yahia et les émirs du Nedjed et du Chammar ont suspendu provisoirement le développement de leurs griefs contre Stamboul ou de leurs rivalités coutumières, pour fournir leur appui moral au prédominant partenaire, le khalife... L'attitude ambiguë du cheikh Idriss, que les Italiens auraient, croit-on, gagné à leur cause, n'est pas de nature à déterminer cette diversion inquiétante pour laquelle il aurait été acheté.

Les journaux arabes ne paraissent attacher aucune importance à cette prétendue action politique de l'Italie en Arabie. La revue *El Manar*, l'organe du cheikh Rachid Riza, l'un des esprits les plus actifs de l'Islam, estime au contraire que le rapprochement entre Arabes et Turcs a été assuré par la communauté du péril. Dans une étude très fournie de son numéro du mois de février, *El Manar* démontre que l'agression du gouvernement de Rome a eu pour résultat de fondre instantanément en un patriotisme commun les

divers particularismes régionaux qui nuisaient à l'unité de l'Islam. La revue égyptienne signale d'autre part l'attitude de l'émir d'Afghanistan, Habib Oullah, qui s'est résolument rangé du côté ottoman. Le souverain afghan a rédigé un appel pressant à tous ses sujets ; il s'adresse à leur instinct religieux, leur démontre la gravité du conflit actuel, les conséquences qu'il peut entraîner pour l'intégrité du khalifat islamique et leur demande de fournir, à défaut d'une aide directe sur le théâtre de la lutte, une assistance pécuniaire, en faveur du « djihad ».

L'*Observer* de Lahore fait allusion à la manifestation des sympathies afghanes. Il ajoute que l'émir de Kaboul a chargé un certain nombre de *mounchis* de traduire en persan toutes les nouvelles de la guerre, dont il prend connaissance chaque jour. Son agent à Bombay, Ghoulam Rasoul Khan vient de préconiser le boycottage des produits italiens sur tout le territoire de l'Afghanistan.

La presse mahométane de l'Inde suit avec un intérêt très marqué les phases de la lutte. A Lahore, à Amritsar, à Madras, à Bombay, à Calcutta, partout où un organe rédigé en langues anglaise, persane ou hindoustanie, défend la cause de l'Islam, ce sont les mêmes considérations véhémentes contre l'Italie et les mêmes vœux de succès final en faveur de la Porte. L'*Observer*, l'un des journaux les plus importants de la communauté musulmane de l'Inde, est optimiste. Il puise son espoir dans la lecture des périodiques turcs. Ses derniers articles, consacrés à la proclamation officielle par les Chambres romaines de l'annexion de la Tripolitaine et au bombardement de Beyrouth, soulignent avec ironie le geste du Parlement italien s'attribuant la pleine propriété d'un territoire dont le général Caneva n'a pu franchir le seuil. Il montre l'inutilité de l'agression contre la côte de Syrie : « Beyrouth jouit d'une très grande autonomie et de considérables intérêts français qui y sont engagés. La situation précaire des Italiens en Lybie semble avoir déterminé chez eux un déséquilibre mental. S'ils ont pensé imposer la paix à la Turquie, ils se sont abusés. La Porte n'est point d'humeur à s'agenouiller devant Victor-Emmanuel III et ses hommes d'Etat viennent d'affirmer la résolution de poursuivre la lutte. »

* * *

Ainsi, partout, dans le monde de l'Islam, un même élan de sympathie, né d'une circonstance des plus imprévues, assure au siège du khalife un prestige dont l'ampleur soudaine impose au sultan l'obligation de maintenir haut et ferme le drapeau de l'Islam. Tout concourt à ancrer la Turquie dans ses résolutions de continuer la lutte. La situation électorale a obligé le Comité Union et Progrès, qui détenait la majorité dans l'ancienne Chambre, à faire oublier l'impérialisme dont on l'a accusé en ce qui concerne la défense de la Tripolitaine. C'est pourquoi il a aujourd'hui adopté comme tremplin la question patriotique, c'est-à-

dire la lutte à outrance. Il veut ainsi donner satisfaction à l'opinion et sauvegarder sa popularité. Le sentiment quasi unanime chez les Turcs est, en effet, de n'admettre aucune médiation européenne pouvant revêtir le caractère d'une pression vis-à-vis de la Porte. C'est ce que le *Tanine* de Constantinople, l'organe du parti « Ittihad ve Taraggi » exprimait déjà en février : « A l'heure où, à Tripoli, une armée ottomane défend avec fermeté et succès l'honneur du pays, où les Italiens après cinq mois de guerre sont tremblants et assiégés dans les villes de la côte, la suggestion tendant à nous amener à l'abandon de la Lybie moyennant compensation pécuniaire est offensante comme un soufflet. Notre réponse à un ou plusieurs pouvoirs ne peut-être qu'un refus indigné. Car on ne meurt qu'une fois ! »

La note dominante, en mars, dans la presse de Constantinople, c'est que la paix ne saurait exister que sur la base de l'évacuation de la Tripolitaine par l'Italie. La *Yeni-Gazeta* n'admet pas une réédition du troc bosniaque. « Les Ottomans, dit-elle, ne vendront jamais leur honneur, celui de millions de compatriotes et leurs droits de souveraineté en Afrique contre une indemnité, aussi considérable qu'elle soit... Un gouvernement qui, bien qu'ayant conservé ses communications avec la métropole, diminue considérablement ses premières prétentions, sera avant deux mois obligé de reconnaître nos droits s'il étend le champ de ses opérations. Notre unique devoir est donc pour le moment de résister à outrance. »

Le *Tanine* du 8 mars estime que « l'Europe ne doit attacher aucune importance à des demandes de médiation où la prière se cache sous la menace ».

L'Italie étendra-t-elle ses opérations navales ? Fera-t-elle une démonstration dans les Dardanelles, ou ira-t-elle, comme à Beyrouth, utiliser son artillerie contre Smyrne et Salonique ? Pour la *Yeni-Gazeta*, le bombardement de ces ports n'aurait pas des avantages pouvant suffisamment compenser la perte de plusieurs cuirassés et de milliers de vies humaines... Quant à une pression du côté des Détroits, une semblable opération est, au point de vue militaire, impossible à la flotte italienne... »

« Qu'ils viennent donc prendre nos îles ! qu'ils forcent les Dardanelles, écrit le *Tanine*. Et nous verrons ! Nous sommes fatigués de les attendre là où nous avons tout préparé pour les recevoir. »

Ces quelques citations suffisent à démontrer que les perspectives de paix ne paraissent point immédiates. Quel que soit le résultat de la guerre actuelle, il est à penser que désormais les idées de l'Orient musulman seront de plus en plus enclines à rechercher un élément de résistance dans l'établissement d'une fédération spirituelle. C'est la mise en œuvre du concept panislamique qui, en dépit de ses aspects chimériques, tend à prendre forme.

H. MARCHAND.

VARIÉTÉS

INSTANTANÉS D'EXTRÊME-ORIENT

Nous avons reçu il y a quelque temps cette lettre de Chine, écrite avant les premières manifestations révolutionnaires. Nous nous permettons cependant de la présenter à nos lecteurs : depuis que « cet instantané » a été pris, le tableau vivant a changé sans doute. Les gestes et les attitudes ne sont plus les mêmes, mais comme les personnages n'ont fait que développer à l'extérieur leurs tendances intimes, il peut être curieux de rapprocher leur visage d'aujourd'hui de celui d'hier.

Changhaï, printemps de 1911.

On donne un spectacle au profit des volontaires. La nouvelle s'est répandue que les étrangers partageront la Chine, si l'on n'organise pas au plus vite une armée. Des mandarins, des marchands, des tireurs de pousses, des chanteuses forment le public. La pièce exalte l'amour de la patrie. L'assistance frémit d'enthousiasme. On pleure. Les spectateurs ne savourent plus leur thé, ne fument plus nonchalamment leurs pipes. Ils sont debout et lancent aux acteurs des sapèques et des piastres. Les Chinoises, émues, s'arrachent leurs bijoux et les jettent sur le théâtre.

Qu'une telle scène ait lieu à Changhaï, cela mérite de surprendre et d'étonner. Les Chinois, ainsi du moins l'ont affirmé historiens et voyageurs, ignorent la patrie et méprisent l'armée. Même, s'il fallait en croire certains auteurs anglo-saxons, leur pays serait à la veille d'être démembré (1). La fortune imprévue du Japon (2) a exposé la Chine à des jugements sévères. On a exagéré les progrès de l'un pour mieux critiquer l'inertie de l'autre. La prudence a été taxée de faiblesse, la lenteur réfléchie, d'impuissance. Les plus indulgents ont accordé que la Chine évoluerait sous la férule du Japon. Ils se sont complu dans la vision du monstre gigantesque lancé contre la race blanche par son minuscule dompteur. Si les Chinois rejettent la domination de l'Europe, pourquoi accepteraient-ils une autre tutelle ? La France de 1793 s'imaginait que les peuples, dégoutés de la tyrannie, viendraient tous se placer sous sa protection. Ils montrèrent bientôt sur la liberté des idées moins françaises. La Chine n'a aucune raison de démentir l'éternel égoïsme des nations. Cessera-t-elle du moins de contempler

son passé ? Quittera-t-elle, pour entrer dans la lutte, l'immobilité qui achemine au Nirvanah ? Des Chinois habitant Londres ou Paris affirment que leur pays s'ouvre à la civilisation occidentale. Des Européens de Changhaï ou de Tien-tsin déclarent que la Chine dort toujours son immuable sommeil. Qui a raison, et le problème est-il bien posé ?

Ces dernières années, une mission chinoise est venue étudier le régime politique des divers Etats européens et américains. Une constitution chinoise a été préparée. Quelques supplices cruels ont été abolis. Des universités furent fondées pour l'enseignement des sciences modernes. Grand bruit a été mené autour de ces faits. On a proclamé aussitôt la transformation de la Chine. Des Célestes parlant français ou anglais, ayant vécu longtemps en Occident, imbus de nos théories juridiques, familiers avec nos mœurs, vous vanteront le sort des femmes de Tchoung-king ou de Tsinan-sou, et prétendront que nos féministes n'ont rien inventé. Ils vous éblouiront par leur savoir, par leur esprit, par leurs paradoxes brillants : en les écoutant, vous croiriez que la Chine a toujours aimé le progrès, qu'elle a quitté ses derniers errements pour suivre « le flambeau que nous tendons au monde ». Cela chatouille délicieusement votre amour-propre. Mais vous êtes-vous demandé combien il y a de pareil Chinois, et de quelle influence ils jouissent chez eux ?

Interrogez un commerçant de là-bas. Il vous dira que jamais peut-être la Chine n'a opposé aux Européens plus d'hostilité polie, plus d'inertie décevante. Les assemblées locales récemment créées fournissent une nouvelle arme au mandarin récalcitrant : « s'il ne dépendait que de lui..., mais l'assemblée oppose un refus formel » et il se confond en regrets. Les tracasseries des autorités provinciales entravent les entreprises. La corruption sévit comme jamais. Sous prétexte de construire des voies ferrées avec des capitaux chinois, et des ingénieurs chinois, on retire les concessions accordées, et l'on ne construit rien. Les ouvriers manquent de persévérance, de conscience (1). S'agit-il de consolider un terrain avec des pilotis, et le contremaître européen a-t-il le dos tourné, au lieu d'enfoncer les pieux, on les coupe au ras du sol. C'est moins fatigant. La ligne Hankéou-Péking s'abîme sous l'administration imprévoyante des Chinois. Pour distribuer de plus gros dividendes on supprime les frais d'entretien. Une locomotive a-t-elle besoin d'une réparation légère, on la laisse rouiller dans un coin, et l'on en prend une neuve à la réserve. A

(1) Cf. NORMAN, *Peoples and politics of the far east*, page 593 : « My own view, which I present with due diffidence, is that the fate of China — I use the name for convenience, although, as I have said before, there is really no such thing as « China » at all — this country of rag-tag and pig-tail, will be partition among other nations. »

(2) Cf. *Annales des sciences politiques*, 15 novembre 1908, « Angleterre et Japon ».

(1) C'est un commerçant d'Extrême-Orient qui parle. Peut-être serait-il moins sévère s'il avait vécu ces dernières années en Europe.

force d'étudier le passé, les Chinois ont perdu le sens de l'avenir. Le provisoire leur suffit. Ils méprisent les longues échéances.

Sont-ils capables de progrès ? Jusqu'ici bien peu, vous répondra un ancien professeur des universités chinoises. La pensée occidentale est loin d'eux. Leur langue est encore enfantine et vague. Ils manquent de conscience et d'application. Les vieux-lettrés sont étroitement hostiles à l'Europe. Ils tiennent l'enseignement de nos sciences pour une mode passagère, pour une tentative saugrenue dont on se lassera. Ils jaloussent les professeurs étrangers, cherchent à les supplanter. Si la culture européenne doit être propagée, elle le sera par des Chinois. Les fameuses universités, espoir d'une Chine régénérée, sont devenues une ombre sans corps : les études n'y sont qu'une parodie. Ceux qui dirigent le pays sont ennemis de tout changement, de toute évolution. Il faudrait un bouleversement pour amener au pouvoir les hommes nouveaux, ceux qui ont entrevu l'Europe. A ces derniers les vieux-lettrés reprochent leur ignorance. Les études classiques absorbent la vie d'un homme. Celui qui s'est instruit chez nous ne connaît pas toutes les finesses de la langue mandarine. Il est incapable d'écrire une supplique parfaitement protocolaire et correcte. Il manque de style. Il ne sait pas encore l'anglais ; il ne sait plus le chinois. Il semble que la culture céleste et la culture occidentale débordent les limites d'un seul crâne. Ni l'une ni l'autre n'acceptent de partage. Si la Chine marche vers le progrès, c'est avec des pieds de Chinoise.

Voilà le bilan de la Chine fait par les résidents Européens. Est-il exact ? Tient-il compte de tout l'actif ? Un jour que je méditais sur ce problème, le grand Bouddha m'apparut : son visage reflétait la puissance intuitive des Aryens et la patience sereine de l'Asie. Sans ouvrir ses paupières mi-closes, gardant son immuable sourire, il me dit : « Les Chinois d'Europe veulent donner bonne opinion de leur pays, mais les Européens de Chine sont peut être trop sévères. Beaucoup d'entre eux font profession d'ignorer les Chinois, de ne les fréquenter que pour affaires (1). Ils se méprennent sur leurs qualités, ne saisissent pas leurs raffinements subtils. Ils méprisent les faces jaunes. Ils ne cherchent pas à pénétrer ces masques impassibles ou grimaçants. La politesse extrême-orientale, flegme sans raideur, ironie obséquieuse, feinte modestie, affectation de s'ignorer soi-même et de s'intéresser aux moindres particularités des autres, dissimule la pensée chinoise. Des symptômes la laissent deviner. Les

Chinois sont d'autant plus impatients de la tutelle de l'Europe qu'ils ont vu les Japonais s'en affranchir. On est moins résigné à un mal que l'on sait curable, à un joug que l'on peut secouer. Lorsqu'un peuple devine sa valeur et sa force, il souffre d'être traité en inférieur. Les Européens les plus arrogants pourraient souvent demander des leçons de politesse, de culture artistique, voire même d'honnêteté à ces Chinois qu'ils méprisent. Quelques-uns se comportent comme en pays conquis. A l'instar des seigneurs du moyen âge, ils exercent sans contrôle le droit de chasse. Ils foulent les récoltes, blessent les paysans, les tuent parfois, et payent en rechignant une indemnité de quelques dollars : « Les Chinois « sont frappables et escroquables à merci. Ils osent « se plaindre ? Ne sont-ils pas faits pour être « gillés, boxés et tondus ? A la moindre dette, « qu'on les emprisonne ! Créanciers, ils ont l'audace d'assigner leur débiteur européen devant « le tribunal ? C'est trop d'outrecuidance. »

« Contre la situation qui leur est faite, les Chinois réagissent peu à peu. Ils ont pu comprendre toute la vanité du mouvement boxer. Leur haine de l'étranger est moins sauvage et plus pratique. Lorsqu'on massacre les blancs, ils reviennent plus nombreux et plus terribles. Il faut pouvoir leur montrer que l'on est maître chez soi. D'utiles réformes sont poursuivies avec patience, avec succès. On s'est efforcé d'atténuer le fléau de l'opium. Des casernes s'élèvent de tous côtés. Partout des soldats s'exercent. L'idée d'émancipation travaille les cerveaux. L'an dernier, à Changhaï, quelques centaines d'enthousiastes sacrifièrent leur natte à la Chine nouvelle. Gravissant une estrade, ils coupèrent leur chevelure et la jetèrent avec orgueil. Plus récemment, la municipalité internationale dut rapporter sous la menace d'une émeute les mesures décidées contre une épidémie. Vainement par des conférences on essaya de persuader les marchands et les compradores. Vainement des Allemands, des Anglais, des Américains traînèrent dans les rues des canons Maxim et s'exhibèrent le fusil sur l'épaule, la cartouchière en sautoir. Il fallut céder. Maintenant, ce sont les volontaires chinois qui paradedent fièrement dans la cité ; au grand enthousiasme de leurs compatriotes. Comme autrefois le Japon, la Chine dira aux nations européennes : « Donnez-moi vos armes et je serai votre égale. « Si je n'en ai pas inventé d'aussi puissantes, « c'est que j'ai mis toute mon intelligence et tout « mon génie à adoucir encore la grâce de ces « collines, à enrichir les corolles de ces fleurs ; à « donner une âme à ces paysans, à répandre de la « beauté sur les émaux, les porcelaines et les « laques. Donnez-moi des navires et des canons, « et vous verrez si les mains qui surent évoquer

(1) J'ai connu des commerçants de Changhaï qui n'avaient jamais mis les pieds dans la cité chinoise.

« les charmes de la vie n'appelleront point la mort. »

« Est-ce à dire que la Chine s'eupéaniserait ? L'Europe est bien présomptueuse de croire à son absolue et universelle supériorité ? Le chapeau haut de forme est-il une coiffure supérieure ? Toutes vos idées et toutes vos modes méritent-elles de régner sur le monde ? Demandez à un Chinois cultivé ce qu'il pense du socialisme. Il vous répondra que la Chine l'a essayé il y a des siècles et que l'essai n'a pas été heureux. Pourquoi l'Asie ne passerait-elle pas au crible les choses d'Europe ? Le Japon fait preuve d'éclectisme. Restauré au pouvoir en 1868 par un mouvement xénophobe, le Mikado comprit qu'imiter les étrangers était le seul moyen de les égarer et de les tenir en respect. D'abord l'imitation fut quelque peu indistincte et servile. Les gens de cour revêtirent nos habits. Les règlements de police s'inspirèrent de la pudeur européenne plus que de la pudeur japonaise. On bâtit des maisons de pierre dans ce pays où le sol tremble sans cesse. Mais le bon sens populaire et l'instinct conservateur des boutiquiers résistèrent à cette eupéomanie. Le frac, le veston, le haut de forme sont en décadence. Les femmes font des révérences jusqu'à terre tout comme autrefois, et se refusent au supplice du corset. Les kimonos harmonieux continuent à égayer le coloris des rues, bordées de maisons de bois et de papier. Dans les villages, on voit encore les paysans occupés à quelque travail pénible, se trousser jusqu'au-dessus des reins. Les sanctuaires shintoïstes offrent parmi leurs solitudes mystérieuses le miroir et les bandelettes enroulées. Les temples bouddhistes, pleins d'offrandes et d'ex-votos, déroulent leur culte animé qui plaît au peuple. Le christianisme fait à peine des progrès. Pour réussir, il faudrait — les jésuites le savaient bien — qu'il se fit chinois ou japonais, comme il s'est jadis fait grec et romain, de juif qu'il était à l'origine. Le shintoïsme renaît, et l'on s'applique à montrer combien le bouddhisme s'accorde avec les raisonnements et les croyances de la philosophie moderne. L'attachement du Japon à ses traditions est d'autant plus caractéristique qu'elles sont presque toutes le reflet des civilisations étrangères.

« Comment la Chine, qui a créé ses formes d'art et de pensée, n'y resterait-elle pas plus fidèle encore ? Comment s'étonner qu'elle soit demeurée immobile tandis que le Japon évoluait ? Malgré leur contact prolongé avec les Européens, les Chinois des ports ouverts continuent à mener la vie chinoise. Ils savent la valeur de leurs coutumes et n'en veulent point d'autres. Une administration simple, peu coûteuse malgré les abus, et peu tracassière, le formalisme de la morale

confucianiste, l'autorité du père de famille, encadrent fortement la société sans l'étouffer. Le gouvernement éclairé des lettrés remplace avantageusement le régime féodal. La puissance des corporations et des associations tempère le pouvoir. La toiture est pourrie peut-être ; l'édifice est harmonieux et bien construit. Il a résisté aux conquêtes ; il a façonné les habitudes des vainqueurs. A son ombre les populations sont heureuses et paisibles lorsqu'elles ont assez de riz à manger. Que peuvent-elles envier à l'Europe ? Des canons, des chemins de fer, des usines. Prendre les armes de l'Europe et garder leur civilisation. Emprunter la force de l'Europe et lui laisser ses faiblesses. Vous laisser vos rivalités religieuses, vos luttes de classe, et ce ferment d'égalité, d'intolérance et de révolte que vous a légué le christianisme ; garder leurs doctrines apaisantes et le culte des morts. Voilà ce que les Chinois peuvent désirer ; ils feraient fleurir sur le confucianisme, le taoïsme et le bouddhisme de la science européenne, greffe d'ailleurs récente, sur le tronc grec, hébraïque et latin.

« Mais cette science ne contient-elle pas un germe d'émancipation et de scepticisme auquel vous avez déjà servi de terrain ? L'industrie et le machinisme ne sont-ils pas les destructeurs de la famille et les avant-coureurs du paupérisme, de l'alcoolisme et du socialisme ? Le gouvernement japonais, comprenant le danger, a pris des mesures contre l'importation des doctrines dites subversives. Mais la force des idées ne connaît pas de barrières. Les substances délétères pénètrent partout. La Chine est peut-être mieux préparée à la vie moderne que le Japon hier encore féodal. D'autres dangers la menacent. L'arbre de la science est paré de fleurs éclatantes ; il porte des fruits empoisonnés. Vous les avez goûtés peu à peu, à doses progressives, et, comme Mithridate, vous vous êtes endurcis. Les Japonais et les Chinois se gardent d'une gloutonnerie trop soudaine. Elle leur serait fatale. Désirable pour la suprématie des races blanche, elle serait à craindre pour l'avenir de l'humanité. »

Ainsi parla le grand Bouddha, d'une voix calme et majestueuse. J'avais bien des objections à lui faire ; mais, sans m'entendre, il disparut.

HENRI MYLES.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

Indochine

La naturalisation des indigènes. — Nous croyons savoir que le ministre des Colonies se prépare à modifier simultanément par trois décrets distincts le régime actuel des naturalisations en Indochine, en Afrique Occidentale et en Afrique Equatoriale.

Aucun règlement spécial n'avait été en effet prévu jusqu'à présent pour la naturalisation des indigènes dans ces trois grandes colonies. La loi en vigueur était la loi française. Il en résultait que la qualité de citoyen français, si elle venait à être attribuée à un indigène pour ses capacités exceptionnelles, était transmissible à tous ses descendants, si indignes qu'ils fussent. Inconvénient grave et qui empêchait bien souvent les administrations locales de consentir à la naturalisation des indigènes les plus méritants.

Cette disposition de la loi sera vraisemblablement supprimée dans les trois colonies en question. La naturalisation deviendra strictement individuelle et ne sera conférée que pour services rendus à la France. Elle ne sera pas plus transmissible qu'une décoration. Par là même le principal obstacle qui s'opposait à la naturalisation des indigènes sera aboli et la qualité de citoyen français sera plus fréquemment attribuée qu'autrefois à nos fidèles auxiliaires.

Ces garanties sont parfaitement justifiées. Mais il conviendra sans doute de reviser, de plus haut encore, si l'on peut dire, toute la question de la naturalisation des indigènes aux colonies et spécialement en Indochine. Dans bien des cas il serait intéressant de pouvoir accorder la qualité de Français à des indigènes ou à des Chinois dans la colonie, mais sans qu'ils puissent, avec cette qualité, venir en France. Les intérêts et aussi les prudences que fait naître l'extension de notre empire colonial doivent nous décider à étudier un régime de naturalisations *locales*, valables dans telle ou telle colonie, non pas dans l'ensemble des pays français.

Le régime du sel à Quang-tchéou-wan.

— Un arrêté du 18 janvier 1912 du gouverneur général a organisé le régime de vente du sel à Quang-tchéou-wan.

L'achat aux producteurs et la vente à la consommation sont, dans le territoire à bail, constitués en un monopole dont l'exploitation est concédée à un syndicat de sauniers producteurs.

Les sauniers devront livrer au syndicat la totalité du produit de leur fabrication au prix fixé par l'administrateur en chef et le syndicat ne pourra en aucun cas refuser de vendre le sel qui lui sera demandé contre paiement immédiat, à moins que les demandes ne dépassent les disponibilités de ses approvisionnements ou ne soient

supposées dissimuler une manœuvre commerciale préjudiciable aux intérêts du syndicat.

Le prix d'achat aux sauniers et le prix de vente à la consommation seront fixés mensuellement par l'administrateur en chef.

La stabilisation de la piastre. — *L'Asie Française* a déjà annoncé que le gouvernement général se préoccupait actuellement des moyens de stabiliser la piastre. C'est actuellement dans cet ordre d'idées qu'il vient de faire à la Monnaie une importante commande de pièces d'or. On sait qu'en effet l'or n'est pas monnaie courante en Indochine, et le fait, que le gouvernement veuille en constituer un stock, peut donc être considéré comme le témoignage de sa résolution de renoncer bientôt à l'étalon d'argent.

On peut faire observer d'autre part que la piastre vient d'atteindre le cours de 2 fr. 50 au-dessous duquel elle s'est constamment maintenue dans ces deux dernières années, et le moment pourrait donc sembler bien choisi pour opérer la stabilisation — si toutefois on juge que cette opération si discutée s'impose.

Une importante réforme judiciaire.

On sait quelles violentes critiques a soulevées la procédure suivie pour la justice indigène au Tonkin. Un décret du 31 août 1905 avait organisé en Indochine une quatrième Chambre de la Cour d'appel, destinée à connaître des appels des jugements des tribunaux indigènes du Tonkin. Ces appels étaient autrefois déferés à une commission instituée par décret du 1^{er} novembre 1901, et celle-ci avait elle-même remplacé un organisme spécial qui fonctionnait auprès du résident supérieur, lequel homologuait les jugements rendus par les autorités provinciales du Tonkin.

Le décret du 31 août 1905 avait décidé que la 4^e Chambre — comme antérieurement la Commission d'appel — jugerait sur pièces et pourrait procéder à l'audition des parties, soit d'office, soit sur leur demande, ces dernières n'étant pas admises toutefois à se faire représenter. Le ministre des Colonies pour compléter ces dispositions a fait prendre, à la date du 14 janvier 1912, un nouveau décret qui dispose que :

« Devant la quatrième Chambre de la Cour d'appel de l'Indochine siégeant à Hanoï les parties peuvent, dans tous les cas, produire des mémoires utiles. »

« Lorsque la peine prononcée par le tribunal indigène ou mixte est supérieure à cinq ans d'emprisonnement, les accusés doivent être entendus par la Cour en leurs moyens de défense présentés tant par eux-mêmes que par un avocat-défenseur. »

La modification du taux de l'intérêt légal. — Un décret du 10 février 1912 vient de modifier le taux de l'intérêt légal en Indochine.

Ce taux avait été fixé à 12 0/0 tant en matière civile qu'en matière commerciale par un arrêté

du 21 avril 1868 du gouverneur de la Cochinchine. S'il pouvait avoir sa raison d'être à l'époque où il a été adopté, il se trouvait depuis longtemps en contradiction avec la pratique constante du commerce local. Il n'y avait que demimal lorsque les intérêts moratoires étaient dus par des particuliers, ceux-ci ayant la faculté, dont ils usent fréquemment, de perdre quand ils contractent un taux plus faible. Mais quand le débiteur était le gouvernement général ou un organe administratif local, celui-ci n'avait pas la même faculté d'abaisser dans les contrats le taux de l'intérêt légal, et, dans les affaires contentieuses, ce taux élevé était pour les particuliers une arme dangereuse dont ils ne manqueraient pas d'ailleurs de faire usage.

Dorénavant l'intérêt légal en matière de marchés de travaux publics et de marchés de fournitures passés tant pour le compte de l'Etat que pour celui des administrations locales, provinces, villes et communes, est ramené au taux de 5 0/0.

L'application des lois ouvrières. — M. Georges Bois vient d'être nommé inspecteur du Travail en Indochine et il a été chargé par le gouvernement de fournir un rapport sur les établissements industriels et l'emploi de la main-d'œuvre.

On peut rapprocher cette nomination de la préoccupation de l'administration centrale qui étudie, actuellement, les moyens de rendre applicables dans les colonies les principales lois ouvrières ou sociales votées dans ces dernières années par la métropole. On a organisé à cet effet au début de cette année, au ministère des Colonies, un comité permanent de la législation coloniale du travail et de la prévoyance sociale.

Mais il est bien évident que si dans nos vieilles colonies l'application de telles lois peut être faite à peu près intégralement, il n'en va pas de même dans nos jeunes colonies comme l'Indochine, où les conditions du travail étant bien différentes de celles de la métropole, de profondes modifications devraient être apportées à ces lois si on veut les rendre applicables sans inconvénient. La manie de l'assimilation va-t-elle se manifester avec toutes ses absurdités dans ce domaine et y exercer ses ravages ?

Les tabacs indochinois et la Régie française. — La régie française des tabacs est tributaire de l'étranger pour ses achats de tabacs en feuilles, l'importation annuelle dépassant 40 millions de francs. Il lui a donc paru intéressant d'envisager l'utilisation des tabacs coloniaux, et elle a notamment demandé à l'Indochine de lui adresser une série d'échantillons des espèces récoltées dans la colonie.

Le *Bulletin Economique de l'Indochine* (1) a publié dans son dernier numéro les résultats des appréciations officielles sur ces échantillons.

Les envois faits à la suite de la demande de la Régie avaient été les suivants :

Tonkin.....	11 échantillons
Annam.....	45 —
Cochinchine.....	7 —
Cambodge.....	2 —
Laos.....	1 —

Or les 11 échantillons du Tonkin ont été déclarés sans intérêt ; sur les 45 échantillons de l'Annam, 4 présentaient un certain intérêt, 2 provenaient de la province de Quang-tri, 1 de la province de Quang-nam, 1 de la région Moï. Un échantillon de la Cochinchine sur les sept envoyés, a été retenu ; il provenait de la concession Suzannah. Quant aux échantillons du Cambodge et du Laos, ils ont été reconnus comme ne présentant aucun intérêt.

Le reproche fait généralement aux tabacs envoyés, c'est qu'ils présentaient pour la plupart un goût de terroir plus ou moins désagréable, et qu'ils étaient trop forts en nicotine.

On a dit dans la colonie, pour excuser ces résultats plutôt médiocres, que les échantillons avaient été faits trop en hâte, et qu'ils n'avaient pas été entourés de tous les soins désirables.

Il apparaît dans tous les cas que si les planteurs veulent s'assurer un débouché sur le marché métropolitain, ils doivent s'attacher à obtenir des tabacs plus légers par une plus grande compacité des plantes et par un écimage plus élevé.

SIAM

Une tentative révolutionnaire. — Au début de mars une conspiration militaire a été découverte à Bangkok. Un certain nombre d'officiers ont été arrêtés sous l'inculpation d'avoir tenté de provoquer une mutinerie parmi les troupes de la garnison de la capitale. D'après les renseignements que nous recevons, cette tentative était extrêmement sérieuse, mais, contrairement à ce qui s'est passé en Chine, il ne s'agirait pas d'un vrai mouvement révolutionnaire, mais d'un effort des princes et de l'aristocratie pour combattre le nouveau roi dont les tendances et l'autoritarisme ont fort irrité les classes dirigeantes siamoises. C'est ce qui rend cette conspiration singulièrement grave dans un pays où le peuple n'est encore rien, bien que le souverain voulût en faire quelque chose, et où l'aristocratie est parfaitement capable de défendre sa situation.

Ce qui semble prouver que le complot était très grave — on dit qu'il affectait non seulement l'armée, mais encore la marine — c'est que jusqu'à présent aucune mesure de rigueur ne semble avoir été prise par le gouvernement contre les conjurés. On a l'impression que le roi sent que s'il voulait châtier trop rudement ces derniers, il s'exposerait à voir immédiatement se produire le mouvement que la découverte de la conspiration a empêché pour l'instant, mais dont les par-

(1) *Bulletin Economique*. Novembre-décembre 1911.

tisans sont trop nombreux et trop puissants pour que l'on puisse ne pas en tenir compte.

Chemins de fer. — Ligne du Nord. — On sait que le gouvernement avait annoncé officiellement, par une déclaration datée du 29 mars 1909, qu'il renonçait provisoirement à poursuivre l'achèvement de la ligne du Nord. Celle-ci devait donc s'arrêter à la station de Sala-muc-puok et la section de ce point à Xieng-mai par Nakhon-lampang ne devait être mise en chantier qu'à une date assez éloignée.

Revenant sur cette déclaration, le gouvernement annonce aujourd'hui qu'il va poursuivre les travaux et revenir à l'exécution du programme initial complet.

Le programme financier sera publié plus tard. En attendant, mettant en œuvre les fonds disponibles sur le solde du premier emprunt, les travaux ont été repris au delà de Den-chai et on annonce qu'ils seront poussés activement pendant la saison sèche. S. A. R. le ministre des Travaux publics et le Directeur général des chemins de fer se sont, en février, rendus eux-mêmes dans le Nord pour présider à la réouverture des chantiers.

Manœuvres des Tigres de la jungle. — Poursuivant l'entraînement des corps de Tigres de la jungle auquel il attache l'importance que nous connaissons, le roi fait naître toutes les occasions d'entrer en contact avec eux. Dans la première semaine de février, il s'est mis à la tête des Tigres du Monthon-ratburi, rassemblés près de Ban-pong, dans un camp au milieu duquel on planta les tentes royales. Rejoint par les compagnies de Bangkok, il attaqua dans la nuit du samedi les Tigres du Monthon-nakhon-cheisi, qui défendaient la position du Sanam-chan en avant du Phra-pathoun. Ceux-ci furent déclarés vaincus et durent battre en retraite. Une deuxième fois, dans la nuit de dimanche, le roi renouvela son attaque, cette fois contre la ville même de Phra-pathoun dont les habitants furent réveillés par une fusillade intense.

Cela se termina par un nouveau succès du parti royal, bien que Sa Majesté elle-même ait été malencontreusement faite prisonnière par un parti de « boy scouts » ennemi.

Comme tous les Tigres ne sont peut-être pas encore aussi enthousiastes que le roi, on peut craindre que cette militarisation à outrance ne lasse tout le monde et ne dépasse son but.

L'aviation au Siam. — Les journaux de Bangkok annoncent que le ministre de la Guerre va envoyer en France 3 officiers élèves-pilotes.

Leur instruction terminée, ils devront acheter 3 aéroplanes, 1 éclaireur, 1 croiseur et 1 appareil d'instruction, qu'ils rapporteront avec eux. On étudie, enfin, les moyens de doter l'armée siamoise d'un organisme spécial chargé de suivre les progrès de l'aviation et de préparer un cadre suffisant d'officiers aviateurs.

E. LUNET DE LAJONQUIÈRE.

Levant

Le chemin de fer de Bagdad. — Le gouvernement ottoman n'a pas encore répondu à la dernière proposition de l'Angleterre, en ce qui concerne les participations à la construction de la section du chemin de fer de Bagdad au golfe.

Précédemment, la Porte proposait que le capital ottoman entrerait pour 40 0/0 dans le capital de cette entreprise et que la part des Allemands, des Anglais et des Français serait de 20 0/0. L'Angleterre a refusé, estimant qu'étant donnés les précédents on pourrait craindre que les 40 0/0 turcs n'arrivassent à donner, en réalité, 60 0/0 à l'Allemagne. L'Angleterre proposait par contre une participation égale de 20 0/0 par les Ottomans, les Allemands, les Anglais, les Français et les Russes.

Interrogé sur les négociations, M. E. Grey s'est contenté de déclarer, le 19 mars, aux Communes : « Le gouvernement de Sa Majesté attend d'importantes propositions de la Turquie, mais les négociations sont encore dans une phase qui les rend nécessairement confidentielles. »

Un télégramme de Constantinople à la *Gazette de Francfort* a annoncé, le 22 mars, que les plans pour la construction des 648 kilomètres d'El-Hélib à Bagdad ont été soumis au ministère des Travaux Publics. La décision de ce département était incessamment attendue et les travaux devaient commencer aux deux bouts de la section sitôt l'autorisation donnée.

Extrême-Orient

CHINE

LA RÉVOLUTION CHINOISE

L'attitude des puissances. — Le côté international de la question de la révolution chinoise est presque uniquement compris dans l'affaire de l'emprunt dont nous parlons par ailleurs. Cependant il est bon de noter que depuis le commencement de la révolution les différentes puissances étrangères ont cru nécessaire de renforcer les troupes qu'elles ont en Chine, et spécialement les postes que le protocole de 1901 leur permettait de garder sur la route de Pékin à la mer. Le gouvernement de Berlin, qui a fait au Reichstag les déclarations suivantes sur la révolution chinoise, a annoncé qu'il augmentait ses effectifs dans la Chine du Nord.

Le président Yuan Chi Kai est, certes, un homme digne de confiance, mais dans tous les cas, il ne s'est pas montré un homme à la hauteur des difficultés qui se sont produites lors des troubles et des mutineries de ces temps derniers. Le gouvernement deviendra maître de la situation, pourvu qu'il obtienne au plus vite l'argent.

Le gouvernement allemand, complètement d'accord en

cela avec les autres puissances, s'est conformé au principe de la non-intervention. Dans le cas d'une entente en vue d'une action commune, l'Allemagne interviendra contre toutes tentatives de partage de la Chine. L'empire doit être conservé comme un tout ; au point de vue économique, la politique de la porte ouverte doit être garantie.

Les troubles ne sont encore nullement terminés. De nombreux côtés on reçoit des demandes d'aide. Aussi une augmentation des troupes de protection de 500 hommes (pour porter leur nombre à 2.500) est-elle nécessaire d'urgence.

En même temps que cette déclaration, le gouvernement de Berlin disait que les effectifs des puissances dans le Nord de la Chine étaient actuellement les suivants : Angleterre : 102 officiers et 2.728 hommes ; France : 46 officiers et 1346 hommes ; Japon : 69 officiers et 1165 hommes ; Russie : 10 officiers et 476 hommes ; Etats-Unis : 32 officiers et 831 hommes. Il convient de rappeler en ce qui concerne la Russie et le Japon que ces deux puissances ont, à une petite distance du Petchili, c'est-à-dire à Kharbine et Vladivostok pour la première et à Port-Arthur pour l'autre, des effectifs militaires qui ont été renforcés ces derniers temps. On a récemment annoncé l'envoi de renforts japonais à Port-Arthur.

Les soldats étrangers, conformément au protocole de 1901, ont empêché les troupes chinoises de circuler librement aux environs de Tientsin, et on a signalé le cas de plusieurs détachements chinois désarmés par des soldats d'infanterie de marine français.

Les représentants étrangers, en considération de la saison d'hiver, ont spécialement renforcé la garde du chemin de fer de Tientsin à Tchinguang-tao, ce dernier port étant beaucoup plus accessible que Takou pendant la saison des gelées.

Jusqu'à présent on n'a à signaler aucune violence commise contre les étrangers : le mouvement actuel est, comme on le sait, fort différent à cet égard de celui des boxeurs, mais en présence de l'anarchie qui règne, il est bon de ne pas trop compter sur les tendances politiques de la révolution chinoise et d'avoir des moyens efficaces de sauvegarder la vie des étrangers au moins dans les régions où les puissances ont le droit d'entretenir des troupes, aux termes du protocole de 1901.

Des troupes étrangères ont d'ailleurs été envoyées ailleurs. Un régiment indien par exemple a occupé la concession anglaise de l'île de Cham-in à Canton. Un petit détachement d'infanterie anglaise a été envoyé à Hankéou. Ce ne sont pas là des précautions inutiles, et il est à désirer que le gouvernement français, tant pour protéger nos nationaux que pour ne pas nous laisser dans un état d'infériorité au cas où les interventions étrangères s'étendraient, maintienne et même renforce nos effectifs non seulement au Petchili, mais encore au Tonkin.

Les dépendances extérieures et la révolution. — On sait que des mouvements anti-

chinois se sont produits dans les parties extérieures du Céleste Empire au bénéfice de la révolution qui paralysait le gouvernement central. C'est ainsi que la Mongolie a proclamé son indépendance, qu'une révolution s'est produite au Turkestan et qu'au Tibet les troupes chinoises, qui cependant jusqu'ici ont réussi à se maintenir, ont été fréquemment étrillées par les Tibétains.

Il ne semble pas d'ailleurs que les révolutionnaires aient l'intention de chercher à provoquer une unification rapide de l'empire, et on dirait que leur désir d'action ne s'étend pas jusqu'ici beaucoup plus loin que les limites des dix-huit provinces. Il est vrai que c'est là un cadre assez large pour occuper pendant longtemps leur activité. Quoiqu'il en soit, d'après l'Agence d'Extrême-Orient, l'assemblée de Nankin, examinant au commencement de mars la question de la représentation des dépendances, a décidé que ces pays ne seraient pas représentés au Parlement par suite de la difficulté des langues. Il n'y aura pas non plus de ministère des Colonies, ces pays ne pouvant pas être considérés comme tels. Les dépendances seront représentées au ministère de l'Intérieur par des conseillers élus par le peuple qui feront valoir les désirs de la population auprès de l'administration.

Jusqu'à présent il n'apparaît pas qu'un pareil système doive fonctionner avec l'aide des intéressés. Le désir des populations en question est en effet de vivre aussi indépendantes que possible du gouvernement chinois ; il n'apparaît pas clairement que les Mongols soient décidés à maintenir une indépendance totale mais ils semblent parfaitement résolus à tout faire pour conserver une autonomie et éviter le régime qu'ils subissaient pendant les derniers temps de la dynastie Tsing. Les princes mongols ont discuté la situation pendant le courant de mars, et Yuan Chi Kai, en leur signifiant l'avènement de la République, a fait observer que la Mongolie, étant donnée la pauvreté et le petit nombre de ses habitants, ne saurait rester autonome, et il a ajouté : « J'espère que le koutoukta (grand lama d'Ourga, principal personnage mongol), vu son origine divine, doit être l'ennemi des querelles qui peuvent avoir des suites sanglantes et qu'il cessera de demander l'impossible, en l'occurrence l'indépendance mongole ». D'après les dernières nouvelles, il ne semble pas que le parti extrême qui voudrait cette indépendance l'emporte parmi les princes, mais en revanche ceux-ci insistent pour une très grande autonomie, et il semble qu'ils soient soutenus par la Russie dans cette voie.

L'attitude de la Russie s'explique d'ailleurs fort bien ainsi que celle des Mongols. Dans ces dernières années, une colonisation intense des marches mongoles avait été tentée par les Chinois, comme nous l'avons signalé. Un bureau de colonisation avait été établi à Ourga, semblable à ceux qui fonctionnaient dans la Mandchourie du Nord. C'était pour les Mongols la perspective d'une prompt submersion et pour les Russes celle du voisinage d'une population qui pouvait

causer quelques inquiétudes pour l'avenir de la Sibérie méridionale. Tout fait croire que, comme le désirent les Mongols, la Russie s'interposera en fait, sinon en théorie, entre le gouvernement de Pékin pour assurer l'établissement d'un régime qui lui donne toute garantie à l'avenir. On peut d'ailleurs penser que la République chinoise, ayant assez à faire actuellement à l'intérieur, ne s'exposera pas, pour poursuivre dans un pays au Nord du Gobi une politique désagréable à la Russie, à s'attirer l'hostilité de cette puissance qui pourrait peser très lourd sur tous les problèmes soulevés par la réorganisation de la Chine. Tout fait croire que la Russie s'efforcera de transformer la Mongolie en une sorte d'état tampon entre elle et la Chine.

Au Tibet la lutte contre les Chinois paraît devoir continuer. Le dalaï-lama, qui s'était réfugié dans l'Inde à la suite de l'invasion du Tibet en 1910 par les troupes du Tchao-eur-fong, est rentré à Lhassa. Il est probable que ce mouvement et aussi tout ce qui pourra servir à consolider l'autonomie tibétaine ne sera pas vu d'un mauvais œil par le gouvernement anglo-indien. Quant au Turkestan chinois, il semble très agité. Il est difficile à la République d'envoyer des renforts à ses partisans de cette dépendance la plus éloignée. On annonce que les troupes mandchoues font des leurs à Kouldja et qu'une contre-révolution va éclater dans le reste du Turkestan contre le général Yang Tou Ling qui avait commencé par y établir la République.

Le drapeau de la République. — La République chinoise a remplacé le vieil étendard jaune au dragon par un nouveau drapeau qui se compose de cinq bandes des couleurs suivantes : pourpre, jaune, blanc, bleu et rouge, qui doivent, dit-on, représenter les cinq races de l'empire : Mongols, Chinois, Mandchous, Mahométans et Tibétains. — Soit dit en passant, le mot de race appliqué aux musulmans paraît singulièrement aventuré.

En même temps que la République adoptait un nouveau drapeau, elle a décidé que les représentants chinois au dehors abandonneraient leur costume national et s'habilleraient à l'avenir comme les représentants de la République des États-Unis. Etant donné les dispositions niveleuses des républicains chinois, il n'y avait pas à douter qu'ils porteraient cette nouvelle atteinte à la couleur locale et qu'ils contribueraient à étendre au reste du monde la laideur du costume occidental.

Une cérémonie traditionaliste. — Malgré la rupture des Chinois avec les traditions, il faut croire qu'il leur est difficile de ne pas se conformer aux vieux rites de leur civilisation, rites qui jusqu'à présent ont si fort contribué à maintenir ensemble ce grand corps aux membres divers qu'est la Chine. Le *New-York Herald* a reçu de Changhaï la nouvelle que devant 15.000 sol-

datés assemblés, Sun Yat Sen, accompagné des hautes autorités de Nankin, était allé aux célèbres tombes de la dynastie des Ming pour notifier aux esprits des souverains de cette famille régnante nationale la reprise du pouvoir par les Chinois sur les Mandchous et l'établissement de la République. Sun Yat Sen a adressé un grand discours à ces esprits, les soldats ont poussé des hourrah et l'artillerie a tiré des salves.

Le féminisme et la révolution chinoise. — A côté des cérémonies comme celle dont nous venons de parler, on peut signaler des tendances singulièrement avancées parmi les révolutionnaires chinois, puisque, avant même que la masse du pays sache exactement ce que c'est que la République qu'on vient de lui donner, le féminisme se manifeste violemment en Chine. Des suffragettes, jalouses sans doute des lauriers de leurs émules d'Angleterre, et mécontentes de la froideur manifestée par l'assemblée de Nankin pour leurs revendications, ont envahi la maison du Parlement, brisé les vitres, battu les gardes et terrorisé les membres de l'assemblée et les ont obligés à rouvrir la question du suffrage des femmes jusqu'au moment où les soldats qu'on avait envoyés chercher ont réussi à rétablir l'ordre.

Les colonies chinoises de l'Asie méridionale. — A l'occasion des fêtes du jour de l'An chinois, les Célestes ont commis des désordres à Macao et surtout à Java. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la révolution chinoise provoque des troubles dans les pays de l'Asie méridionale : il y a quelque temps de grosses bagarres se sont produites dans les États Fédérés Malais où les Chinois des congrégations de Canton et de Souateou voulaient obliger les gens de la congrégation de Hakkas à couper leur tresse qu'ils s'obstinaient à garder. Des actes de violence ont même été commis contre les Hakkas et l'agitation a été telle que les autorités anglaises ont dû mettre en mouvement toutes les troupes indiennes stationnées dans les États Fédérés Malais.

A Java, où il y a des millions de métis chinois ou de Chinois, des boutiques ont été pillées — il semble, que, là aussi, les révolutionnaires zélés ont voulu imposer leur ardeur aux Célestes qui ne la partageaient pas — et les autorités hollandaises ont dû prendre des mesures énergiques.

A cette nouvelle, le gouvernement de Nankin s'est ému : on a proposé toute une série de mesures pour obliger les Hollandais à rapporter les lois d'exception prises contre les Chinois. Le gouvernement révolutionnaire est d'autant plus porté à se mêler des affaires des colonies chinoises à l'étranger, que c'est d'elles que la révolution a reçu ses premiers subsides. Il y a là une raison de préoccupations et aussi d'action commune pour toutes les puissances qui ont des possessions dans l'Asie méridionale.

JAPON

L'exportation du riz coréen. — On annonce que le gouvernement japonais se propose d'abolir les droits d'exportation sur les riz de Corée. Certains estiment que cette mesure pourrait nuire aux ventes de riz de Cochinchine et de Birmanie et le correspondant du *Times*, à Tokyo, a annoncé que les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont protesté en disant que l'abolition des droits d'exportation serait contraire aux déclarations faites par le gouvernement japonais au moment de l'annexion de la Corée.

La population de la Corée. — On a soutenu beaucoup de thèses contradictoires sur la population de la Corée et en particulier sur le nombre de colons japonais qui s'y étaient installés. D'après une statistique officielle du mois de janvier, la péninsule compterait 13.747.539.218 Coréens, 14.655 étrangers, surtout Chinois, et 193.675 Japonais. Ce dernier nombre paraît un peu faible étant donné ce que l'on avait dit ces dernières années sur le flot de l'immigration japonaise, mais c'est celui que donnent les statistiques officielles les plus récentes publiées par les soins de l'administration japonaise en Corée.

Une nouvelle banque franco-japonaise. — On a annoncé à la fin de mars qu'une banque franco-japonaise va être créée. Elle serait fondée avec le concours de la banque industrielle du Japon, de la Banque de Paris, du Crédit Lyonnais, du Comptoir d'Escompte et de la Société Générale.

PERSE

La réponse à la note anglo-russe : troubles dans le Nord. — Des bruits pessimistes ont circulé à Téhéran dans la première quinzaine de mars : on disait que des dissentiments avaient éclaté au sein du cabinet au sujet de la réponse à donner à la note anglo-russe, que l'entente ne pouvant se faire, le ministère allait démissionner. Luttant contre cette agitation stérile, le gouvernement, au contraire, semble avoir adopté une politique conciliante plus conforme à ses intérêts. On annonce en effet maintenant que la réponse à la note anglo-russe du 18 février dernier est prête, l'Angleterre et la Russie ayant donné à la Perse l'assurance qu'elles ne désirent pas limiter la force de l'armée et qu'elles consentent à l'emploi dans cette armée d'officiers des puissances secondaires. Cette assurance ne s'applique pas à la brigade de Cosaques dont les officiers seront toujours Russes et ne pose aucun principe restreignant le droit des officiers des petites puissances. Le gouvernement persan a déjà commencé le licen-

ciement des fidaïs, une des clauses de la note anglo-russe ; jusqu'ici le désarmement s'opère sans troubles.

Nous avons dit que le gouvernement russe avait consulté le gouvernement du Caucase sur l'opportunité du retrait total des troupes russes de Kasvine. Pour donner satisfaction à la Perse, le gouverneur a ordonné au général Gabayef de retirer le contingent militaire russe de Kasvine et de n'y laisser que la garde consulaire habituelle. La garnison de Tebriz consistant en deux régiments et des détachements de Cosaques, celle de Khoï composée du même nombre d'hommes avec huit canons de montagne, celle d'Ardébil enfin, comprenant un détachement mixte, resteront ainsi jusqu'à ce que l'état de la région soit de nature à justifier un retrait partiel ou total.

Ce ne semble pas avoir été le cas jusqu'à présent : le Kourdistan et le Louristan sont en proie à de nouveaux troubles. Tandis que Mohamed Ali reprenait le chemin de l'exil, son frère cadet Salar ed Daouleh, avec un de ses lieutenants Doud Khou, s'emparait de Kermanschah le 25 février et s'y fortifiait. Le despotisme et la cruauté du nouveau maître ont aggravé la situation. Le gouvernement persan lui a bien offert une pension comme à son frère, mais pour l'instant il fait la sourde oreille, profitant de son autorité pour mettre à mort certains personnages qui lui étaient hostiles. C'est ainsi qu'il s'est débarrassé de l'ancien gouverneur, Azen ed Daouleh, de la plus atroce façon : lui ayant fait couper les deux jambes, il l'aurait ensuite brûlé vif. On prête à cet ambitieux et sanguinaire personnage l'intention de mettre à profit le départ de Mohamed Ali et les premiers jours de printemps pour marcher sur Téhéran avec l'appui des Kurdes désireux de venger la mort du chérif El Molk. La population chrétienne d'Ourmiah a présenté une pétition à l'empereur de Russie et à la Douma réclamant aide et protection des soldats du tsar. Les troupes turques de cette ville ont été renforcées. Les Anglais ont dû envoyer 150 soldats hindous à Lingah, point de la côte du détroit d'Ormuz, dans la zone neutre, afin de protéger le consulat britannique que les tribus de l'arrière-pays se disposeraient à attaquer en représailles de la saisie récente d'une cargaison d'armes par des navires de guerre anglais.

Le retour en exil de Mohamed Ali. — « Nous sommes convaincus, déclarait le 14 février, à la Chambre des Lords, le marquis de Crewe, que l'espoir le meilleur, sinon le seul, pour le rétablissement de l'ordre, réside dans le départ de Perse de l'ancien chah. Nous ne pouvons en aucune façon le reconnaître après le mauvais gouvernement et la corruption auxquels son nom reste attaché. Aussi les amis de la Perse doivent-ils désirer qu'il quitte le pays ou qu'on l'en fasse partir le plus vite possible. » Le souhait formulé par le noble lord est aujourd'hui réalisé : sur avis directement exprimé par le tsar, Mohamed Ali a consenti à accepter les 75.000 tomans de pen-

sion annuelle octroyés par le gouvernement persan sur lesquels il devra payer les gens de sa suite. Parti le 1^{er} mars de l'île d'Ashurada, proche de la côte persane à l'Ouest d'Astarabad, sous la surveillance de deux officiers russes et de huit cosaques, on signalait de Saint-Pétersbourg, le 12 mars, son passage à Pétrowsk, sur la côte ouest de la mer Caspienne, d'où il s'est embarqué pour rejoindre sa famille à Odessa : il arriva le 16 dans cette dernière ville. Sur ce retour en exil, le *Rousskoie Slovo* a reçu d'Odessa les détails suivants : « L'ordre ayant été donné de rendre les honneurs à l'arrivée de l'ancien souverain, les autorités de la ville s'étaient rendues à la gare où l'on avait ouvert les appartements d'honneur. Mais quelle ne fut pas la surprise des autorités quand on constata que les deux wagons-salons réservés à l'ancien chah et à sa suite étaient vides ! On apprit que Mohamed Ali, fuyant la réception préparée, était discrètement descendu à la station d'Odessa-Nalaia, la dernière avant la gare principale. Là le capitaine Khabaief l'attendait avec une automobile et l'emmenait aussitôt au « château » qui sert de résidence à l'ancien souverain. On cherche actuellement un autre immeuble, parce que le château actuel n'est pas suffisamment vaste. »

On dit que Mohamed Ali a l'intention de fixer ultérieurement sa résidence en Angleterre.

Le Transpersan. — A une question que lui a posée à la séance de la Chambre des Communes du 19 mars, le comte de Ronaldshay à propos du Transpersan, sir E. Grey a répondu qu'effectivement des établissements financiers anglais, français et russes avaient constitué une « Société d'étude » pour l'établissement d'une voie ferrée entre Karachi et la frontière russo-persane. L'Angleterre ne s'oppose pas à une étude préliminaire, mais si la construction de la ligne est décidée, le gouvernement de Sa Majesté se réserve une complète liberté d'action en ce qui concerne l'itinéraire adopté, la composition du Conseil d'administration, la représentation des intérêts britanniques, la construction, le contrôle, les tarifs des voyageurs et des marchandises : « Je ne puis établir quelle sera la part représentative faite à l'Angleterre dans le futur syndicat, a ajouté sir E. Grey, aucune liste définitive ne m'ayant été encore soumise. »

Les relations anglo-persanes : déclarations de M. Asquith et de sir E. Grey. — Dans le traditionnel débat parlementaire qui suit en Angleterre la lecture du discours du trône, la Perse vient de tenir une assez large place. « La situation en Perse, avait dit George V, continue à retenir la sérieuse attention de mes ministres qui sont en communication constante avec le gouvernement russe pour aviser aux meilleurs moyens de permettre au gouvernement persan de rétablir l'ordre et la tranquillité chez lui. » Et tandis qu'à la séance du 14 février de la Chambre Haute, le marquis de Crewe, interrogé par lord

Lansdowne, rassurait le pessimisme de son noble collègue sur l'avenir de la monarchie persane, le premier, M. Asquith, en réponse aux attaques et aux questions du nouveau chef de l'opposition conservatrice, M. Bonar Law, faisait la déclaration suivante :

... Nous attendons anxieusement de voir en Perse l'établissement d'un gouvernement indigène établi sur une base solide et le maintien — que nous croyons essentiel pour un tel gouvernement dans notre intérêt propre comme dans ceux du monde — de notre entente avec la Russie. La position de ses troupes est la suivante : une grande partie a quitté Tebriz et leur retrait total est non seulement à l'étude, mais en voie d'exécution. En ce qui concerne l'emprunt, il est exact que nous avons accepté de participer à un emprunt urgent de 200.000 livres sterling, dont 100.000 seront fournies par la Russie, 50.000 par l'Inde et 50.000 par le gouvernement de Sa Majesté après approbation du Parlement. Cela est absolument nécessaire au gouvernement persan s'il veut être en mesure de rétablir l'ordre, de maintenir une administration effective, de protéger le commerce et les commerçants, en somme de remplir les devoirs élémentaires de tout gouvernement.

Le ministre des Affaires étrangères est venu, lui aussi, expliquer et défendre la politique de l'Angleterre en Perse. Un diner offert le 16 février par le Manchester Reform Club lui en a d'abord fourni l'occasion.

... On a une tendance dans certains milieux, a-t-il déclaré, à considérer l'accord anglo-russe comme nous imposant à l'égard de la Perse certaines responsabilités que nous n'avons pas avant la conclusion de cet accord, en particulier l'obligation de garantir l'indépendance de la Perse. Nous avons toujours décidé de maintenir l'indépendance et l'intégrité de la Perse. En concluant l'accord anglo-russe, nous n'avons jamais eu l'intention de prendre de nouvelles responsabilités. Et on oublie encore ceci. Au moment où nous avons conclu l'accord anglo-russe, l'influence de la Russie était déjà prédominante dans le Nord de la Perse, c'était déjà un fait accompli bien longtemps avant la conclusion de cet accord. Considérer l'arrangement de 1907 comme devant servir encore à ruiner l'influence russe dans le Nord de la Perse, c'est non seulement chercher dans l'accord anglo-russe quelque chose qui n'y est pas, mais c'est l'interpréter d'une façon tout à fait contraire à son esprit.

Qu'était-ce donc que cet accord ? Il ne concernait pas que la Perse, il avait trait aussi à l'Afghanistan et au Tibet. Son objet était le suivant : amener deux grandes nations, entre lesquelles la tension diplomatique était fréquente, à travailler de concert en Asie au lieu de travailler l'une contre l'autre, à respecter les frontières de leurs territoires. C'est dans cet esprit que l'arrangement a été conclu et il convient d'ajouter que des deux côtés il a été scrupuleusement respecté.

En ce qui nous concerne, nous n'avons jamais, depuis sa conclusion, poursuivi une politique d'expansion et nous n'avons jamais donné la moindre cause d'anxiété au gouvernement russe. En ce qui le concerne, toutes les appréhensions auxquelles ont donné lieu les mouvements de troupes le long de la frontière persane sont entièrement dissipées à l'heure actuelle. Mais nous avons même tiré un peu plus de cet accord. Tous ceux qui ont lu le compte rendu de la visite qu'ont faite récemment à Saint-Pétersbourg un certain nombre de personnages anglais ont pu se convaincre qu'il en est résulté non seulement de meilleures relations entre les deux gouvernements, mais éga-

lement entre les deux peuples. Demandez à l'un quelconque de ceux qui ont fait ce voyage, et il ne manquera pas de vous dire combien il a été frappé de la cordialité de l'accueil qu'il a reçu non seulement des personnages officiels, mais de toutes les classes du peuple. A ceux qui pourraient penser que les choses marcheraient mieux en Perse si l'accord n'existait pas, je puis répondre que sans l'accord elles auraient été encore plus mauvaises.

Le 21 février, aux Communes, sir E. Grey a répondu avec vigueur et précision aux attaques de ses adversaires, MM. Ponsonby, Morrell et Dillon. On reproche à la politique d'entente anglo-russe de compromettre les intérêts du commerce anglais dans le Nord de la Perse, les produits russes soutenus par le système de larges primes à l'exportation excluant peu à peu les produits anglais de cette région. On lui fait un grief de permettre l'occupation effective de la Perse par les troupes russes, ce qui constitue une menace pour la sécurité de l'Inde. Le jour où la barrière de l'Afghanistan serait tournée, il ne serait plus difficile à la Russie de construire un chemin de fer stratégique. On l'accuse enfin de ne pas tenir compte de la question musulmane. Les musulmans de l'Inde, de tous les Hindous les plus loyaux sujets, comptent sur l'Angleterre pour sauvegarder les droits de leur race. Si la Perse venait à sombrer, le loyalisme des musulmans de l'Inde ne serait-il pas sérieusement atteint et par contre-coup le prestige de l'Angleterre? A ces critiques, sir E. Grey a de nouveau répondu que l'accord de 1907 n'avait pas pour but de modifier les intérêts et les frontières des deux puissances en Asie et que rien n'était venu le changer depuis.

Le gouvernement russe n'a rien fait de nature à fomenté une agitation auprès de la frontière indienne ou à construire de son côté une ligne de chemin de fer. L'influence russe est prédominante dans le Nord, mais la situation était telle avant l'accord et rien n'a été fait depuis comme auparavant pour affaiblir notre position stratégique sur notre frontière de l'Inde... On a beaucoup commenté le fait qu'il y a des troupes russes en Perse et que leur nombre a été récemment augmenté; elles y furent envoyées à la suite d'une série de conflits, mais non pour effectuer une occupation permanente du pays... Les troupes russes ne sont pas les seules troupes étrangères dans cette région; il y a également des soldats turcs de l'autre côté de la frontière persane, et en Russie, on a regardé cette présence comme de nature à menacer les intérêts stratégiques de l'empire. Or, si les positions stratégiques de la Russie sont de nature à être mises en péril par une offensive des troupes turques, la Russie est parfaitement en droit d'être seule juge de ses intérêts stratégiques...

Examinons la situation actuelle: en ce qui concerne l'ancien chah, nous avons adopté une attitude très ferme et nous avons dit que nous ne pouvions le reconnaître. L'arrivée de l'ancien chah en territoire persan fut suivie du retrait des troupes persanes du Sud, et notre commerce souffrit de l'insécurité qui en fut la conséquence. Cette raison était suffisante pour nous induire à ne pas reconnaître l'ancien chah. Si le gouvernement persan était suffisamment puissant pour le chasser du territoire, il n'y aurait pas de question de pension à lui accorder, mais le gouvernement de Téhéran ne dispose pas de cette puissance. Comment alors nous débarrasser de l'ancien mo-

narque? Je suis étonné de voir nombre de gens parler des affaires de la Perse sans avoir étudié la carte. Le Nord de la Perse est au delà de notre atteinte. Nous ne pouvions donc y envoyer de forces. Devions-nous donc demander au gouvernement russe de se charger d'éloigner l'ancien chah? Le seul moyen d'arriver à cet éloignement était de s'entendre avec lui.

Passant à la question de l'emprunt, sir E. Grey a dit que la part anglaise serait principalement affectée à l'organisation de la gendarmerie dans le Sud. Le taux d'intérêt est de 7 0/0. Cette première avance a été faite aux conditions énumérées dans la note anglo-russe du 18 février dernier que nous avons signalée dans notre précédente chronique: le départ de Mohamed Ali, une amnistie générale, l'organisation d'une petite armée, l'obligation pour le gouvernement persan de se conformer à l'accord anglo-russe. En ce qui concerne la construction d'un transiranien, le ministre a dit qu'on n'en était encore qu'à la période d'études et qu'il estimait d'ailleurs que l'Angleterre ne devait pas s'opposer au développement des voies ferrées en Perse, car tôt ou tard il faudrait en arriver là.

Il n'est pas facile, a dit en terminant sir Edward Grey, de maintenir en Perse un gouvernement stable et de rétablir l'ordre dans tout le pays par les seules ressources du gouvernement. C'est cependant le but que nous poursuivons, et avec de la patience je crois que nous l'obtiendrons. S'il n'y avait pas entre les gouvernements l'accord qui existe actuellement, l'intervention étrangère aurait été beaucoup plus étendue. Je suis persuadé qu'il n'y aura pas de partage de la Perse, et que nous serons désormais en mesure de tenir nos interventions dans les affaires intérieures de la Perse dans des limites beaucoup plus étroites que nous ne l'aurions fait si nous avions senti l'hostilité de la Russie contre nos intérêts en Perse et réciproquement.

ASIE RUSSE

Le chemin de fer de l'Amour. — Le gouvernement russe, malgré les circonstances chinoises qui semblent devoir consolider l'emprise russe et japonaise en Mandchourie, semble décidé à pousser vigoureusement les travaux du chemin de fer de l'Amour. On annonce en effet que le ministre des chemins de fer russes a demandé au Conseil des ministres de sanctionner un crédit de 25 millions de roubles en vue de l'acquisition de matériel roulant pour le chemin de fer de l'Amour et en vue de la commande de 200 locomotives pour 1912.

ASIE ANGLAISE

Documents démographiques. — Le recensement effectué dans la colonie en l'année 1911 a donné les résultats suivants. (Rapport de M. Marriott.)

La densité de la population totale des Settle-

ments est passée de 363 habitants au mille carré en 1901, à 446 en 1911. Cette augmentation considérable se répartit comme suit entre les sexes : 26,8 0/0 d'hommes, 27,5 0/0 de femmes. Ce sont les Iles Christmas qui atteignent le pourcentage le plus élevé, 94 0/0. (Il est à noter que la population de ces îlots ne dépasse guère quelques dizaines d'habitants. Il a suffi, par conséquent, d'y voir arriver quelques familles attirées par le développement des plantations de cocotiers et l'exploitation des gisements très riches des phosphates, pour que le pourcentage en question soit atteint). Ensuite viennent le territoire suburbain de Singapour avec 89 0/0 et les Dindings avec 88. Cette augmentation est également due, pour les deux derniers Settlements, au développement des exploitations agricoles.

La population totale des Straits Settlements atteint donc en 1911 le chiffre total de 714.069 âmes, dont 467.374 hommes et 246.695 femmes, auquel il faut ajouter 8.000 âmes pour la population flottante. L'élément militaire apporte, en outre, un contingent de 1.490 Européens, 1.210 Indiens, 570 Chinois et 40 Malais. À considérer l'ensemble, la répartition entre les sexes donne donc la proportion suivante : 65 hommes pour 35 femmes. Elle varie entre les diverses races de la façon suivante :

Chinois nés en Chine.....	82 à 18
Chinois nés dans les Straits.....	46 à 54
Eurasiens.....	48 à 52
Européens.....	70 à 30
Malais.....	49 à 51

Il y a donc surabondance de l'élément féminin parmi les sédentaires et infériorité considérable parmi les immigrants. Les raisons de cette infériorité sont les suivantes : 1° beaucoup d'Européens arrivent jeunes de Malaisie et restent célibataires jusqu'à ce qu'ils aient acquis une situation leur permettant de faire face aux devoirs d'un chef de famille; 2° en ce qui concerne les Chinois, il a été interdit jusqu'ici aux femmes chinoises de s'expatrier. Cette interdiction, destinée à maintenir dans la mère patrie le chiffre très favorable des natalités, a été assez bien observée jusqu'ici, mais l'état d'esprit nouveau qui règne maintenant dans l'Empire du Milieu ne parviendra-t-il pas à l'abroger? On peut prévoir que cette mesure aurait des conséquences considérables, heureuses pour les pays favorisés par l'immigration des Célestes, mais désastreuse pour la vieille Chine elle-même, qui cesserait de devenir le plus important producteur de main-d'œuvre qu'il y ait au monde.

Religions. — La population des Straits se partage, au point de vue des religions, dans les proportions suivantes pour 10.000 unités :

Mahométans.....	3.729
Hindous.....	791
Chrétiens.....	388
Juifs.....	11
Chinois bouddhistes.....	5.081

Les communautés chrétiennes atteignent le

chiffre global de 27.664 âmes, en grande majorité catholiques.

Origines. — 317.834 des habitants de la colonie sont nés sur son territoire; 8 755 dans les Etats malais; 282.063 en Chine; 65.948 dans les Indes anglaises; 33.405 dans les Indes néerlandaises; et 5.296 en Europe; 768 en diverses autres contrées.

Répartition de la population entre les divers Settlements. — Ville de Singapour 259.610 âmes; île de Singapour moins la ville, 47.711; ville de Penang 101.182; île de Pulo-penang, moins la ville, 45.559; province Wellesley 128.978; Malacca 124.081; Labuan et divers 6.948.

Langues. — On parle dans la colonie 69 dialectes, dont 25 seulement sont employés par plus de 5.000 personnes et 10 par plus de 5.000. Parmi les dialectes chinois le hokienois et le cantonais sont les plus répandus.

Dans la ville seule de Singapour, l'anglais est parlé par 7.897 personnes; le français par 117; l'allemand par 209; l'italien par 15; le portugais par 1.297 (1); le russe par 37; l'espagnol par 90; les autres langues européennes, ensemble par 42; le japonais par 1.277; le malais par 34.130. Les autres emploient les divers dialectes chinois.

La révolution chinoise et l'opinion publique à Singapour. — Commentant les progrès de la révolution chinoise, le *Straits Times* émet sur leur répercussion à Singapour les considérations suivantes, « Il est intéressant de constater qu'ici même nous en sommes arrivés à souhaiter l'échec de la révolution, à un point tel que le gouvernement lui-même ne peut rester indifférent à cette poussée d'opinion. La grande majorité des coulis n'a aucune idée des subtilités à propos desquelles se disputent les meneurs du mouvement révolutionnaire, ils ont seulement compris que la Chine était maintenant un pays libre, le plus grand du monde et qu'ils ne doivent plus obéissance, désormais, à qui que ce soit sous peine de se mettre au rang des bêtes de somme.

Cette arrogance nouvelle se manifeste surtout, d'une façon particulièrement désagréable, dans la manière d'être des gens de la plus basse classe. Depuis une ou deux semaines, il s'est produit aux établissements de quarantaine de Singapour plus d'incidents que jamais auparavant. Ceux-ci, bien qu'indépendants les uns des autres, se présentaient, cependant d'une façon identique. Ce n'est évidemment agréable pour personne de voir arborer le pavillon sanitaire sur le navire alors que l'on entre au port et il faut prendre en pitié ceux qu'on envoie à l'île Saint-Joseph alors qu'ils espéraient descendre à terre sans délai. Mais voici que les immigrants chinois à qui on veut imposer ces mesures se montrent menaçants et il a fallu beaucoup de fermeté jointe à beaucoup de tact pour faire comprendre à quelques-uns de ces enragés que la chute de la dynastie

(1) Employé par les descendants des métis remontant à l'occupation portugaise de Malacca et par les Macaïstes.

Mandchoue n'impliquait pas pour ses anciens sujets le droit d'agir partout selon leur bon plaisir. Tous ces symptômes justifient une vigilance spéciale en rade et à terre.

Tout l'archipel est d'ailleurs peuplé de chinois ayant une mentalité supérieure à celle des coulis qui ont eu maille à partir avec les officiers de la Santé et on peut s'attendre, de leur part, à des troubles graves s'ils venaient à être contaminés par ce nouvel état d'esprit. Fort heureusement ils se sont donné des chefs qui connaissent mieux la situation respective des puissances et ont sur eux une influence incontestée. Il serait regrettable pour eux et malheureux pour nous que la révolution rende les Chinois plus difficiles à diriger qu'ils n'ont été jusqu'ici. Des années et des années s'écouleront avant que le changement de gouvernement ait une influence heureuse sur la prospérité industrielle de la Chine elle-même. Elle restera longtemps un pays où un trop plein de main-d'œuvre doit aller chercher ailleurs les ressources qu'elle ne peut trouver chez elle. Nulle contrée n'offre aux Chinois une situation plus avantageuse que la Malaisie et ils y accourent parce qu'ils peuvent en jouir librement. Si nous sommes amenés à augmenter nos corps de police et notre force armée, cette liberté sera forcément restreinte.

Il est à espérer que les événements récents sont surtout les symptômes d'une excitation anormale produite sur des ignorants par des discours aux tendances exagérées. Il est nécessaire cependant que le gouvernement se tienne sur ses gardes. Lorsque des coulis doivent être dirigés sur les camps de quarantaine, il faut qu'ils y soient conduits, si cela est nécessaire, même à la pointe des bayonnettes. S'ils viennent ici avec la prétention d'agir selon leur bon plaisir, il vaudrait mieux, plutôt que d'en arriver à les contraindre par la force au respect des lois, les renvoyer de suite à leur port d'embarquement. En général les troubles sont causés par deux ou trois individus turbulents. La masse des immigrants est encore suffisamment docile, mais son ignorance la rend dangereuse. Ils suivent aveuglément les chefs qu'ils se sont donnés sans pouvoir contrôler leurs actes et en comprendre les conséquences. Quelques bons et vigoureux chinois capables de se faire entendre d'eux dans leur langue et de jeter par-dessus bord les meneurs, si cela devient nécessaire, feront mieux qu'un demi-bataillon pour rétablir le respect des autorités locales. »

La presse des États malais tout entière n'a du reste pas tardé à suivre le *Straits Times* dans cette voie. Elle fait remarquer que le nombre des Chinois dépasse de beaucoup celui des Malais et autres habitants de la colonie et que cela constituerait un danger des plus sérieux, si l'esprit d'indépendance des masses de coulis continuait à s'affirmer. Jusqu'ici, un petit corps de police et les Malay States guides avaient suffi, en dehors de toute préoccupation extérieure, à maintenir la paix. Si l'état d'esprit qui paraît se dessiner ne se modifiait pas, ces forces seraient insuffisantes

pour parer aux éventualités. Il paraît donc nécessaire de s'occuper activement de l'amélioration des corps de volontaires.

« C'est là, croit-on en Malaisie, le vrai moyen de mettre les Européens des villes et des plantations à l'abri de tout ce qui pourrait menacer leur sécurité. Il faut que les volontaires s'entraînent à la marche, au tir, à l'équitation et prennent l'habitude de la discipline. On doit même envisager la nécessité d'enrôler dans ces corps tous les Européens résidant en Malaisie. Il y a dans l'histoire des colonies anglaises nombre d'exemples de ce que peuvent faire les volontaires. On a vu plus d'une fois les commerçants, les employés laissant leurs plumes et fermant leurs comptoirs, rivaliser avec l'armée régulière pour la défense de l'Empire. Le Behar Light Horse, la Punjab Light Horse, La Oudh Light Horse sont composées d'hommes qui ont compris que, du fait de leur association dans ce but, leur sécurité était assurée. Ils ont en outre constaté combien le couli a le respect de l'uniforme de Sa Majesté; ils ont pu voir que lorsqu'ils en étaient revêtus, il était évident pour leurs hommes qu'ils représentaient une partie de la puissance de l'Empire. »

A cet appel chaleureux les journaux joignent de pressants conseils concernant la camaraderie qui doit exister entre les membres de ces divers corps et l'esprit qui doit les animer. Il faut éviter, disent-ils, la course aux galons et renoncer à l'élection pour l'affectation des grades. Les fonctionnaires des divers districts paraissent plus désignés que quiconque pour exercer le commandement et les ambitions de chacun doivent se plier devant le bien général.

Cette émotion paraît cependant tout au moins prématurée. Quelques incartades de coolies turbulents ne peuvent évidemment donner de telles inquiétudes; il y a, cependant, dans tout cela, un fond de vérité qui n'est pas négligeable. Le gouvernement en profite pour accentuer le mouvement d'enrôlement dans les corps de volontaires qu'il a créés et qu'il verrait volontiers se développer. C'est certainement de la bonne et sage politique.

E. LUNET DE LA JONQUIÈRE.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Conty (A.-R.), ministre plénipot. de 2^e cl., est chargé de la sous-direction d'Europe, d'Afrique et d'Orient;

M. Gout (J.-E.-P.), ministre plénipot. de 2^e cl., est nommé sous-directeur d'Europe, d'Afrique et d'Orient;

M. de Panafieu, ministre plénipot. de 2^e cl., est nommé à Sofia.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le capit. Bailly est désig. pour le 16^e rég.

Annam-Tonkin. — M. le capit. Martelly est désig. pour le service géographique;

MM. les chefs de bataill. Vincent et Moreau; les capit.

Bernard, Guillermeau, Collot, Marchal et Blanchard; les *lieut.* Bourchet, Walter, de Maynard, Petitjean et Leduc; les *sous-lieut.* Ducatel, Pivert, Denise, Féral et Denis sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *lieut.-col.* Morel et le *chef de bataill.* Boutonnet sont désig. pour la Cochinchine.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *chef d'escad.* Marandet; le *capit.* Nicaise et le *lieut.* Guerguin sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *capit.* Martel est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. le *sous-intend.* André et l'*adjoint à l'intendance* Menvielle sont désig. pour le Tonkin.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'administ.* Hors est désig. pour le Tonkin.

CORPS DE SANTÉ

Indochine. — MM. les *méd.-maj.* de 2^e cl. Sambuc et Trividic sont désig. pour l'Indochine.

Annam-Tonkin. — MM. le *méd. ppal* Leray; les *méd.-maj.* de 2^e cl. Leynia de la Jarrige et Mathis; le *méd. aide-maj.* de 1^{re} cl. Le Dentu et le *pharm. ppal* Pluchon sont désig. pour le Tonkin;

M. le *méd.-maj.* de 1^{re} cl. Guillon est désig. pour l'Annam.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Indochine. — MM. le *lieut. de vaiss.* Ferret et l'*enseig. de vaiss.* de 1^{re} cl. Viaud sont désig. pour la Manche.

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Ohl est désig. pour Saïgon;

M. l'*enseig. de vaiss.* de 1^{re} cl. Krantz est désig. pour le *Styx*;

M. le *lieut. de vaiss.* Thirion est désig. pour le *Pistolet*.

Extrême-Orient. — M. le *mécanic. en chef* Pons est désig. pour le *Dupleix*;

Levant. — MM. le *capit. de fréq.* Remy; le *lieut. de vaiss.* Jalard; les *enseig. de vaiss.* de 1^{re} cl. Sicard et Véron et le *mécanic. ppal* de 2^e cl. Lemagnen sont désig. pour l'*Amiral Charner* à la Sude.

GÉNIE MARITIME

Cochinchine. — M. Laffargue, *ingénieur ppal*, est désig. pour Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Destenay, inspecteur des services civils de l'Indochine est désig. pour remplir p. i. les fonctions de lieutenant-gouverneur de Cochinchine;

M. Desjardins (René), rédacteur de 2^e cl. au ministère des Colonies est mis à la disposit. du gouvern. général de l'Indochine;

M. Rivoal est nommé élève administ. des services civils de l'Indochine;

M. Dupuich est nommé juge suppléant au tribunal de première instance d'Haiphong.

Bibliographie

Le peuple japonais ; le vieux Japon depuis les origines jusqu'en 1868 ; le Japon moderne (1868-1904) ; le Japon actuel, de 1904 à ce jour, par M. JULES ARNOUX, agrégé de la Faculté des Lettres. Un fort volume in-18 Jésus, 5 francs, Rivière et Cie, éditeurs, 31, rue Jacob, Paris.

C'est le tableau de l'évolution japonaise depuis les origines jusqu'à 1911 : histoire politique, littéraire, militaire, économique, sociale ; rapports internationaux.

Cette évolution (en particulier pour la période contemporaine) est l'aboutissement logique de la mentalité et du génie de la race nipponne. Elle offre un grand intérêt par ses répercussions directes sur la politique de l'Asie, de l'Amérique et de l'Europe.

Les Français, avec leurs vastes possessions en Extrême-

Orient, ont le devoir de bien connaître l'enchaînement de cette histoire et ses conséquences actuelles.

L'énoncé des principales divisions suffira pour le prouver :

Introduction (la Race, les Religions, la Patrie) ;

I. — Le vieux Japon (des origines à 1868) : (Politique, Mœurs, Art et Littérature) ;

II. — Le Japon moderne (1868-1904) : (Politique, Guerre sino-japonaise, Morale et Enseignement, l'imitation occidentale) ;

III. — Le Japon actuel (1904-1911) : La Révolte de l'Asie, la Guerre russo-japonaise, après la Guerre, Essor économique et industriel, Mouvement moral et intellectuel depuis 1868).

Conclusion.

Propos d'un colonial par le général Famin.

Sous ce titre le général Famin a rassemblé ses notes, ses réflexions, ses idées sur les questions coloniales ou militaires à l'ordre du jour. Parmi les nombreux et brefs chapitres qui composent le livre, on notera spécialement ceux consacrés par l'auteur à l'armée coloniale, à la défense de nos colonies.

L'Europe et la politique britannique (1882-1911) par ERNEST LÉMONON, 2^e édition revue et corrigée, avec un appendice sur la *Crise constitutionnelle anglaise (1909-1911)*. Préface de M. PAUL DESCHANEL, de l'Académie Française. Ouvrage récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques, 1 vol. in-8, de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*, 10 francs (Librairie Félix Alcan).

La première édition de cet ouvrage parue en 1910, a obtenu un très vif succès. L'auteur, qui est parmi les meilleurs écrivains d'histoire diplomatique et dont les travaux font autorité, a poussé l'étude de la politique extérieure anglaise jusqu'au milieu de l'année 1911 ; la première édition s'arrêtait à 1909. D'autre part, il a, dans un appendice, étudié dans tous ses détails la récente crise constitutionnelle qui a duré deux années, et a troublé si profondément le Royaume-Uni tout entier. Aucune étude d'ensemble sur cette crise n'a encore été publiée. Les pages que lui consacre l'auteur dans le présent volume sont particulièrement instructives. Elles complètent très heureusement l'ouvrage et le font d'un intérêt immédiat.

Le volume, qui a été récompensé en 1910 par l'Académie des Sciences morales et politiques, s'ouvre par une très belle préface de M. Paul Deschanel. Comme celui-ci le dit : « l'ouvrage sera lu en France demain comme hier, avec la plus vive attention, et apprécié à sa valeur par tous ceux qu'intéressent notre politique extérieure et la politique générale de l'Europe ».

SOMMAIRES DES REVUES DU MOIS

Revue des Français (25 mars 1912). — BIARD D'ANNET : Ce qui se passe dans le monde. — RENÉ PINON : Le comte d'Ehrenthal. — HENRI MAZEL : Nos enfants. A quoi rêvent-ils ? Que rêvons-nous pour eux ? — LÉON TOLSTOÏ : Conte pour enfants. — LÉON SÉCHÉ : Sainte-Beuve conspirateur. — ERNEST LÉMONON : La réforme de l'organisation judiciaire. — ERNEST SELLIERE : Le néoromantisme et la biologie. — MARCELLE WEISSEN-SZUMLANSKA : L'appel du Destin. — PIERRE CLERGET : L'organisation des consommateurs. — Instantanés : Maurice Donnay. — Le petit mois.

Questions Diplomatiques et Coloniales (16 mars 1912). — Colonel MALLETERRE : La mobilisation et les effectifs du corps expéditionnaire italien de Tripolitaine. — E. N. : La réforme militaire ottomane (fin).

Correspondance d'Orient (1^{er} mars 1912). — MAXIMILIEN BIAIS : L'Egypte vivante : L'enjeu du canal de Suez. — Le mémoire de Kiamil pacha à Sa Majesté le sultan.

Le Gérant : A. MARTIAL.